



Les profits contre la démocratie

Le peuple canadien
paie le prix
de la privatisation



Cela nous coûte nos droits

Ce n'est pas seulement une question de dollars et de sens. Cela va plus loin que les résultats nets. C'est vraiment une question de collectivité et de citoyenneté, d'appartenance et de droit de parole.

Les défenseurs de la privatisation ont toujours évité de discuter des valeurs. Ils préfèrent parler d'économie et d'efficacités. Ils prétendent que vous pouvez réduire le personnel sans couper les coins.

Mais dix années plus tard, il a été clairement démontré que la privatisation coûte plus cher. Alors ils ne prétendent plus que c'est une question d'économie. Ils disent maintenant que c'est une question d'expertise, de concurrence mondiale et de voir à ce que les responsables de la réglementation appliquent les règlements.

En fait, c'est une question qui a toujours existé : réduire le rôle du gouvernement afin d'augmenter le pouvoir et les profits des entreprises.

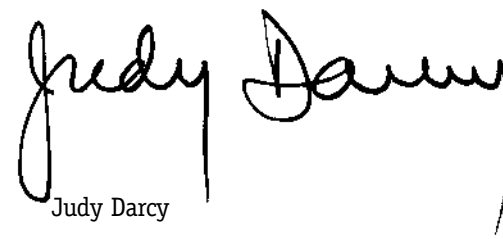
Le *Rapport annuel sur la privatisation* de cette année documente, encore une fois, comment la sous-traitance et les 'partenariats' publics-privés coûtent plus cher aux consommatrices et consommateurs, aux contribuables et aux collectivités. Il démontre comment l'accès, la sécurité et la responsabilisation sont menacés quand le secteur privé et le motif du profit remplacent le secteur public et le bien commun.

Mais ce rapport va au-delà des faits et des chiffres pour souligner la menace fondamentale qu'une plus grande privatisation représente pour notre qualité de vie et notre avenir démocratique. De plus, il souligne le rôle du gouvernement fédéral - par ses actions et son inaction - dans la promotion de la privatisation.

Le SCFP se joint aux Canadiennes et Canadiens interviewés dans ce rapport pour demander que nos gouvernements gouvernent dans l'intérêt public. Nous rejetons les actions visant à convertir des services publics vitaux en transactions commerciales qui traitent nos droits comme des biens. Et nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour nous assurer que chaque résidente et résident du Canada, et chaque citoyenne et citoyen de cette planète, puissent compter sur des services publics de grande qualité qui leur permettront de participer pleinement au façonnement de notre avenir collectif.

Cela s'appelle la démocratie.

La présidente nationale du
Syndicat canadien de la fonction publique



Judy Darcy

Présidente nationale du SCFP
Judy Darcy

Photo : Paul Couvrette

This report is also available in English.

Le Syndicat canadien de la fonction publique, le plus important syndicat canadien, représente un demi-million de femmes et d'hommes qui travaillent dans les soins de santé, les conseils scolaires, les municipalités, les services sociaux, les bibliothèques, le transport, les services d'urgence et le transport aérien.

Pour toute information, veuillez communiquer avec :



Syndicat canadien de la fonction publique

Bureau national

21, rue Florence

Ottawa K2P 0W6

Tél. : (613) 237-1590

Télé.: (613) 237-5508

Courriel: courrier@scfp.ca

Web: cupe.ca

Mars 2001

Photo de la page couverture : Cindy Moleski, Brian Willer, Dan Zubkoff, Phil MacCallum, Wanita Bates, Ian Jackson

Table des matières

Faits saillants du rapport

v

Recul national : le gouvernement fédéral abandonne les services publics

1

| | |
|--|----|
| Plus de fonds pour l'infrastructure de l'eau | 4 |
| Manque de financement pour l'approvisionnement en eau | 5 |
| Industrie Canada, un colporteur de PPP | 7 |
| Les routes privées coûteront plus pour les conducteurs et les contribuables | 8 |
| Conseils du gouvernement fédéral : comment promouvoir la privatisation | 9 |
| La privatisation touchera bientôt un service fédéral près de chez vous | 10 |
| Les prêts étudiants aux mains d'intérêts privés | 11 |
| Une fondation de recherche permet au secteur privé de tout décider | 11 |

Leçons privées : les universités à but lucratif vendent des diplômes

13

| | |
|--|----|
| Un groupe de travail pour pousser la privatisation | 15 |
| Les étudiantes et étudiants, les familles les plus durement touchés par les universités privées | 17 |
| DeVry accordera des diplômes | 19 |
| Thompson fait d'É-tour | 20 |
| L'AGCS menace l'éducation publique | 21 |
| Un meilleur système : prescription pour un enseignement postsecondaire | 23 |
| L'université sur internet offre son premier cours | 23 |
| Squamish, site de l'Université Strangway | 24 |

Un gain à long terme : la valeur des soins de longue durée publics

25

| | |
|---|----|
| Public, sans but lucratif, privé, à but lucratif : quelle est la différence? | 27 |
| Les Canadiennes et Canadiens demandent un financement public plus élevé et de meilleurs règlements | 29 |
| Central Park Lodge | 30 |
| Diversicare | 30 |
| Extencicare | 31 |
| Baisse des inspections dans les foyers de soins infirmiers de l'Ontario | 31 |
| Les foyers de soins infirmiers sous-traités sont coûteux pour les patients et les contribuables | 32 |
| Une étude montre les avantages des soins sans but lucratif | 33 |
| Des mesures qui se font attendre dans les soins à domicile et l'assurance-médicaments | 34 |
| Les soins de longue durée de qualité : prescription pour l'avenir | 34 |
| La C.-B. doit mettre à jour ses directives sur les soins | 35 |
| La fraude au Centre de santé King met en lumière les problèmes avec les soins privés | 35 |
| On va de l'avant avec les soins de santé privés en Alberta | 36 |

Jeu de puissance : la déréglementation détruit les services publics

37

| | |
|--|----|
| L'énergie pour les gens : garder Hydro-Toronto public | 41 |
| Hydro-Ontario enveloppée dans le secret | 43 |
| Prescription pour des services publics dans le domaine énergétique | 44 |

Investir dans l'avenir : bâtir un meilleur système de garderies

| | |
|--|----|
| Le financement individuel ne fait pas le compte | 47 |
| Services de garde d'enfants : portrait statistique | 49 |
| Prescription pour de meilleurs services de garde | 51 |

Chasser l'eau : le système privatisé du R.-U. – pas un modèle à suivre

| | |
|--|----|
| Au revoir, Lyonnnaise | 55 |
| Bechtel essaie de faire crouler les Boliviens | 56 |
| Les profits, l'élément des coûts qui augmente le plus rapidement | 57 |
| Le nettoyage du port de St-Jean (T.-N.) sera public | 59 |
| Une lutte pour l'eau à Kamloops | 60 |
| La population canadienne veut des services d'eau publics | 61 |
| Les plans pour le forum sur l'eau sabordés | 62 |
| Il faut améliorer la protection de l'eau au Canada | 63 |
| Des mesures pour protéger la qualité de l'eau | 63 |
| Voir clair dans le dossier de Walkerton | 64 |
| Prescription pour de l'eau publique propre et sûre | 64 |

Notes méthodologiques sur le sondage EKOS

Le SCFP a demandé à la firme de sondage EKOS de faire un sondage auprès de la population canadienne pour connaître les comportements des gens face à la privatisation. Un sondage téléphonique mené auprès de 1 014 Canadiennes et Canadiens choisis au hasard a été fait entre le 12 et le 29 janvier 2001. Un échantillon de cette taille donne un taux d'erreur maximum estimé de 3,1 pour cent, 19 fois sur 20.

Le sondage Vector a été fait entre le 27 décembre 2000 et le 10 janvier 2001, auprès de 1 007 adultes qui ont répondu et un taux d'erreur maximum de 3,1 pour cent, 19 fois sur 20.

D'un trait de plume les gouvernements cèdent les services publics

| | |
|---|----|
| Renvoyer à l'expéditeur : les services postaux publics attaqués | 67 |
| Les Canadiennes et Canadiens veulent que les gouvernements réglementent les investisseurs étrangers | 69 |
| Les ententes particulières écartent les droits des travailleuses et des travailleurs | 70 |
| Un chapitre de l'ALÉNA donne le gros bout du bâton aux entreprises | 71 |
| La ZLÉA est confrontée à une opposition tenace | 72 |
| L'ACI vise les services publics | 73 |
| Metalclad montre les droits à toute épreuve qu'ont les entreprises en vertu de l'ALÉNA | 74 |
| Prescription pour de meilleures ententes commerciales | 74 |

Les hauts et les bas

| | |
|--|----|
| Les lauréats des prix PPP sont, en fin de compte, des perdants | 81 |
|--|----|

Renforcer les services public... dans l'intérêt public

84

Références et ressources pour plus d'information

87

Faits saillants du rapport

Le coût élevé de la privatisation

Les feuilles de contrôle ne cessent de s'allonger.

Alors que les factures pour les services bradés arrivent à échéance, les Canadiennes et Canadiens commencent à être à court. Pas seulement dans leur portefeuille – bien que la privatisation coûte presque toujours plus cher aux contribuables. Comme le démontre ce rapport, les Canadiennes et Canadiens paient également le prix de la privatisation des services publics de nombreuses autres façons. Les filets de sécurité des collectivités s'érodent, l'accès aux services est limité, la santé environnementale et publique est compromise et les services qui tiennent le coup s'effondrent, diminuant ainsi l'équité et la démocratie. Les personnes qui dépendent le plus des services publics sont celles qui sont le plus durement frappées, y compris les femmes, les personnes de couleur, les communautés autochtones, les personnes handicapées et d'autres poussées au maximum.

Les entreprises qui empêchent des bénéfices exceptionnels sont celles qui font le plus pression pour entrer dans le 'marché' des services en lançant de fausses 'ententes de partenariat' ou une privatisation intégrale.

Ce qui semble être un objectif de transfert a des racines commerciales profondes. Les Canadiennes et Canadiens plus âgés ont tendance à voir la privatisation comme étant une menace. Pour les jeunes Canadiennes et Canadiens, c'est la mondialisation. En fait, ce sont les deux côtés d'une même médaille, menant à un contrôle accru des entreprises et un rôle moins important pour les gouvernements, les citoyens, de même que les collectivités locales.

Certains gouvernements, acculé à un gouffre financier, voient la privatisation comme étant le seul moyen de se sortir des restrictions budgétaires. D'autres gouvernements se lancent avec empressement dans les projets de privatisation, même s'ils nagent dans les surplus. Des preuves s'accumulent sur le plan national et à l'étranger pour convaincre les dirigeants élus que 'le gouvernement a dégagé la voie', qu'on a 'coupé dans les formalités administratives', que le secteur privé est 'efficace et a l'expertise', pour terminer en parlant des économies garanties. La vente débute avec le gouvernement fédéral.

Tenants fédéraux

La renonciation, par le gouvernement fédéral, de son rôle de bailleur de fonds, de prestataire et de promoteur des services publics est sans précédent. Directement et indirectement, le gouvernement fédéral ouvre la voie à la privatisation à tous les niveaux. Des coupures massives dans le financement de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale ont laissé les budgets provinciaux avec des manques à gagner qui ouvrent la porte à la prise de contrôle des services par le secteur privé. Les coupures donnent aux provinces qui favorisent la privatisation l'excuse parfaite pour brader les services ou les transférer aux municipalités mal équipées pour payer.

En même temps, les libéraux fédéraux ne se gênent pas pour privatiser les services et faire la promotion des privatiseurs, donnant aux entreprises un rôle dans les projets d'infrastructures pour l'eau et mettant le secteur privé en charge des prêts étudiants et de la recherche universitaire, tout en restant à l'écart alors que les soins de santé privés empiètent sur les garanties de la *Loi canadienne sur la santé*.

Différends commerciaux

Les libéraux utilisent le commerce international comme nouveau véhicule pour faire pression en faveur de la privatisation. L'accès des entreprises aux services publics mène les négociations pour l'*Accord général sur le commerce des services* (AGCS) et la *Zone de libre-échange des Amériques* (ZLÉA). Les dispositions sur les investisseurs et les États de l'Accord de libre-échange nord-américain offrent aux entreprises inconnues le pouvoir de contester la capacité d'un gouvernement de régir dans le meilleur intérêt public et d'offrir des services publics. La ZLÉA a été élaborée avec des règles similaires sur les investisseurs et les États.

Le gouvernement canadien nous assure que la santé et l'éducation ne sont pas sujet de discussion à la table de l'AGCS mais cela ne reflète pas la réalité des négociations qui se font à huis clos. Une nouvelle analyse indique que des éléments importants de l'assurance-maladie – y compris l'assurance-maladie publique – sont protégés contre les prédateurs corporatifs, laissant les Canadiennes et Canadiens se demander ce qui est troqué.

Universités corporatives

L'industrie de l'éducation est placée haut sur les listes d'approvisionnement des entreprises et la loi sur les universités privées de l'Ontario leur permet d'avoir pignon sur rue. Un nombre croissant d'entreprises privées du secteur de l'éducation établissent des campus virtuels et réels. Le Nouveau-Brunswick a également ouvert ses portes et les entreprises de l'Alberta ont eu des pouvoirs pour décerner des diplômes. Ces mesures menacent un système d'éducation postsecondaire public déjà affaibli.

Malgré des affirmations de la part des entreprises et du gouvernement, les deniers publics seront canalisés vers les établissements privés – des prêts aux étudiants jusqu'aux subventions de recherche, en passant par les allègements fiscaux. Ces fonds soutiendront des établissements qui facturent des frais de scolarité exorbitants pour offrir un créneau étroit de programmes axés sur les entreprises qui ne répondront pas au besoin accru pour une éducation de qualité.

Profiter des soins

La population vieillissante du Canada aura besoin d'une quantité importante de soins. Les entreprises de soins de longue durée considèrent cela comme une aubaine. Le rôle du secteur privé dans les soins de longue durée augmente de façon constante, avec quelques entreprises qui jouent un rôle important. Ces entreprises veulent profiter de ce courant garanti de financement public qui accompagne les soins de longue durée.

Les soins privés de longue durée obtiennent de moins bons résultats que les soins publics dans presque tous les contextes. Les soins privés coûtent plus chers et sont de mauvaise qualité. Des salaires extrêmement bas dans les établissements privés entraînent des taux de roulement de personnel élevés, menaçant la continuité et la qualité des soins. Réorienter le financement gouvernemental vers les établissements publics et améliorer le réseau de soins prolongés permettrait un meilleur avenir aux personnes âgées du Canada.

Services d'électricité

La déréglementation des services d'électricité a déclenché une tempête de problèmes dans toute l'Amérique du Nord et en Grande-Bretagne. Les promesses à l'effet que la concurrence rendra la production et la livraison d'électricité plus efficaces, ce qui, en retour entraînera des tarifs d'électricité plus bas et un plus grand choix pour les consommatrices et consommateurs, se sont envolées alors que les gens sont confrontés à des tarifs qui montent en flèche. La fixation illégale des prix régnait dans le marché britannique déréglementé et, en Californie, la déréglementation a entraîné des pannes d'électricité et des hausses de prix.

Ces expériences avec la déréglementation et d'autres expériences similaires qui ont échouées montrent que l'électricité n'est pas une marchandise qui peut être stockée, achetée et vendue comme les autres. Toutefois, l'Alberta, l'Ontario et d'autres provinces canadiennes vont de l'avant avec des projets de déréglementation. Tout aussi dangereux, la déréglementation expose les services publics à la privatisation, alors que de nombreuses multinationales importantes tentent leur chance pour faire des profits grâce aux prix plus élevés. Les services publics, dont bon nombre réinvestissent les dividendes dans la collectivité, seront convertis en entreprises à but lucratif.

Services de garde d'enfants

Un nombre croissant de preuves irréfutables montre que les services sans but lucratif offrent de façon constante des services de meilleure qualité que les prestataires privés à but lucratif. Toutes les études démontrent les grands avantages sociaux et économiques des services de garde de qualité. Toutefois, le gouvernement canadien persiste à rompre sa promesse pour un programme national de garderies publiques. Le programme public du Québec et les nouvelles innovations de la Colombie-Britannique sont des modèles de soins accessibles de grande qualité. Entre-temps, l'Alberta et l'Ontario se permettent d'aller encore plus loin sur la route des profits.

L'ensemble de mesures disparates qui existe au Canada signifie que la qualité des soins en souffre lorsqu'il n'y a aucun projet cohérent et un financement inadéquat. Une étude nationale récente montre les liens entre mauvaise qualité et soins à but lucratif. On peut obtenir des soins de la meilleure qualité dans les établissements sans but lucratif avec un personnel mieux rémunéré, avec la qualité liée à des niveaux de financement plus élevés et au moins deux ans de formation pour le personnel qualifié.

Le cas de l'eau exposé au Royaume-Uni

Les tenants de la privatisation affirment depuis longtemps que les services privatisés d'approvisionnement en eau de la Grande-Bretagne sont le modèle idéal, avec leur soi-disant niveau élevé d'investissement dans l'infrastructure et une forte réglementation. Une nouvelle recherche montre que les entreprises britanniques ont sous-investi dans l'infrastructure, tout en surpayant les actionnaires. Le prix de vente grandement sous-évalué du réseau d'aqueduc de la Grande-Bretagne a offert une assise solide pour de nouveaux profits. Les entreprises ont pu passer à travers des hausses de prix successives en surestimant leurs plans d'investissement, et en ne livrant pas la marchandise par la suite.

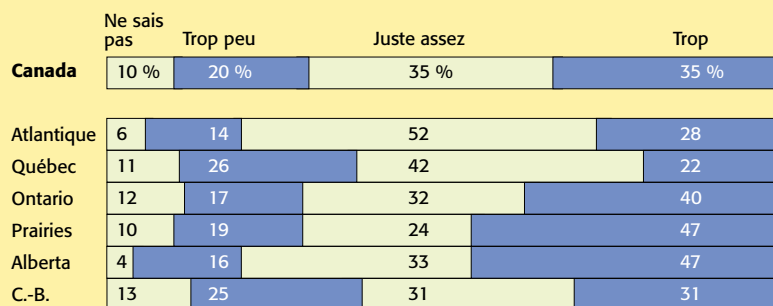
En faire l'expérience c'est s'y opposer

Plus vous avez de l'expérience avec la privatisation, moins vous l'appuierez dans l'avenir. Voilà la conclusion d'un sondage mené par la firme EKOS à la demande du SCFP.

Peu importe ce que le *National Post* tente de vous faire croire, il est clair que les Canadiennes et Canadiens ont peu d'appétit pour une plus grande privatisation des services publics. En fait, dans la plupart des provinces, les personnes qui croient que nous avons vu trop de privatisation sont plus nombreuses que les personnes qui appuieraient d'autres expériences futures par une marge de plus de deux à un. Et les Canadiennes et Canadiens qui sont le plus exposés à la privatisation sont celles et ceux qui s'y opposent le plus fortement.

En Ontario, 40 pour cent des répondantes et répondants disent qu'il y a trop de privatisation au Canada. En Alberta, la marge des personnes préoccupées par le niveau de privatisation est de trois à un pour celles qui en voudraient plus.

Si vous réfléchissez au niveau actuel de privatisation des services qui étaient fournis par le secteur public, croyez-vous qu'il y a eu trop peu, trop ou juste assez de cas de privatisation au Canada?



Sondage EKOS
janvier 2001

Bien que l'organisme responsable de l'eau ait finalement pris des mesures musclées, ce n'est qu'en raison des énormes problèmes avec la privatisation. Le plafonnement des prix, introduit en 1999, a encouragé des entreprises d'approvisionnement en eau à se retirer puisque leurs marges de profit avaient diminués. De plus, les villes américaines repoussent ou chassent les entreprises d'approvisionnement en eau, laissant les défenseurs de la privatisation sur un terrain miné. Par contre, des entreprises continuent d'essayer de s'introduire dans le marché canadien, avec peu de succès.

Dividendes publics

Les Canadiennes et les Canadiens sont confrontés aux coûts élevés de la privatisation à tous les jours, sur de nombreux fronts. Tous les gouvernements doivent renforcer, non pas brader, les services publics. Si on agit maintenant, on pourra arrêter les problèmes que la privatisation cause à la qualité de vie des Canadiennes et Canadiens. Les expériences coûteuses de privatisation qui ont eu lieu ailleurs dans le monde entier montrent que les services à but lucratif sont un échec.

Il faut commencer dès maintenant à réinvestir dans les services publics et dans l'infrastructure publique, avec des garanties de financement adéquat. Les fonds publics doivent être affectés au secteur public; il faut aussi mettre fin à l'octroi de subventions publiques aux profits des entreprises et assurer l'accès aux services publics et la responsabilisation de ces services. Les travailleuses et travailleurs, sur la ligne de front d'innombrables services, doivent jouer un rôle capital dans le renforcement des services publics et doivent savoir que leurs droits sont protégés.



**Recul national :
le gouvernement
fédéral abandonne
les services publics**

Recul national : le gouvernement fédéral abandonne les services publics



Darrin Qualman
sur sa ferme, à Dundurn
(Saskatchewan)

Photos : Cindy Moleski

Plus d'une décennie de compressions budgétaires, de déréglementations et de privatisations de la part du gouvernement fédéral est une moisson bien amère pour nombre de Canadiennes et de Canadiens.

« Les régions rurales du Canada se vident. Vous entendez dire qu'une école ferme ses portes, qu'un hôpital sera désaffecté. Les choses sont telles qu'on ne peut pas maintenir des équipes de hockey, on ne sait plus où dénicher les enfants pour les composer », affirme Darrin Qualman, un cultivateur de Dundurn en Saskatchewan.

« C'est comme si nous avions notre propre programme d'ajustement structurel. Il a fallu menacer les pays en développement pour les forcer à prendre cette direction mais notre gouvernement y va allègrement, » dit Darrin. « Tout y est. Déréglementer, privatiser, sabrer dans les dépenses publiques. Adopter une économie axée sur l'exportation. Retirer les filets de sécurité et le contrôle des prix. »

Darrin et d'autres cultivateurs Canadiens ont vu le gouvernement fédéral retirer le soutien à l'agriculture et ils en subissent les conséquences. Les services publics affaiblis par ce même recul gouvernemental rendent l'impact encore plus dévastateur pour les familles rurales.

« Au Canada, l'agriculture a été privatisée. Nous sommes passés d'un contexte où nous devons composer avec des organismes collectifs et des coopératives avec l'aide du gouvernement à un monde du 'chacun pour soi' où les forces du marché règnent et où le gouvernement n'a aucun rôle à jouer. En bref, sans soutien du revenu et autres services, plus rien ne va. »

« Les forces qui menacent les services comme les soins de santé sont les mêmes qui menacent la ferme familiale. La lutte pour l'agriculture des fermes familiales s'intègre à une lutte plus englobante à la fois environnementale, sociale et politique. C'est toujours le même ennemi qui s'attaque aux fondements de notre société, sur tous les fronts. »

Et les régions rurales du Canada ne sont pas les seules à en sentir les effets. La déréglementation dans les processus d'inspection des aliments, de croisements de plantes et d'approbation des médicaments a un impact sur les aliments qu'on retrouve sur la table, que ce soit dans les grandes villes ou dans les petites collectivités. De cette façon et de bien d'autres façons encore, Darrin considère que le recul du gouvernement fédéral est une tragédie nationale.

« Dans l'Ouest canadien, depuis cent ans au moins, nous avons connu des politiques qui incitaient

les gens à vivre en région rurale et à construire une infrastructure et des services comme des chemins de fer, des services d'eau, des hôpitaux, des routes. À un moment donné, au cours des années 1980, le gouvernement – sans consulter les Canadiennes et les Canadiens et sans même le leur dire – a inversé le plan centenaire qui consistait à faire des régions rurales canadiennes un lieu rayonnant et peuplé. Maintenant, le gouvernement dépeuple les campagnes. »

« Je pense que nous devons faire peur au gouvernement – et non pas le courtiser – pour qu'il reprenne sa place traditionnelle où il se portera à la défense des citoyens contre les pressions des entreprises. Il a un rôle à jouer dans la prestation des services et pour nous protéger des pires effets du marché. »

C'est un chemin sur lequel ce gouvernement s'est engagé tout seul, sans demander la participation des Canadiennes et Canadiens concernés. Programme après programme, budget après budget, le gouvernement fédéral abdique ses responsabilités à l'égard du développement, du soutien et de la promotion des services publics. Les compressions budgétaires dans les programmes sociaux, les responsabilités dont le gouvernement s'est défaussées, la déréglementation, le financement conditionnel et un certain laxisme dans l'application

des lois ouvrent la porte aux privatisations dans de nombreux domaines.

Les tenants de la privatisation pressent le gouvernement de ne rien faire d'autre que de mettre le cap pendant que le secteur privé rame. Cette politique fondamentale laisse bien des Canadiennes et des Canadiens songeurs quant à qui, exactement, tient la barre.

En abdiquant son rôle de leadership à l'égard du soutien des services, le gouvernement fédéral envoie un dangereux message à d'autres paliers de gouvernement, ce qui a des conséquences immédiates pour les personnes qui sont dans le besoin. Des services publics, des

programmes sociaux et une infrastructure publique bien financés jouent un rôle essentiel pour combler le fossé entre les riches et les pauvres en rendant les services de qualité accessibles à tout le monde.

En encourageant activement la privatisation des services publics, le gouvernement fédéral court le risque d'élargir ce fossé. Qu'il s'agisse de logements abordables ou de soins de santé, d'eau potable ou de services de garde, le gouvernement fédéral se débarrasse de ses responsabilités et force les Canadiennes et les Canadiens à payer le prix fort pour son virage en faveur des privatisations.

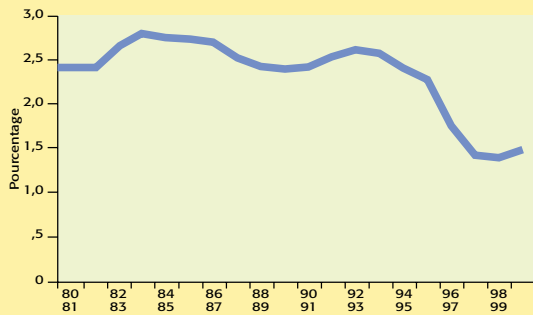
Les compressions budgétaires préparent le terrain

Le financement toujours plus réduit du gouvernement fédéral pour les soins de santé, l'éducation postsecondaire et les services sociaux constitue un parfait exemple de la manière dont le gouvernement abdique ses responsabilités. En 1996, le gouvernement fédéral a retranché des paiements de transfert et des transferts de points d'impôt destinés aux provinces pour la santé, l'éducation postsecondaire et les services sociaux.

Le résultat des compressions dans le Transfert social canadien (TSC) a été immédiat. Plusieurs provinces ont à leur tour coupé leur financement aux programmes sociaux et en particulier, l'aide sociale. Le tollé n'a fait que croître alors que les salles d'urgence débordaient, qu'on sabrait dans les paiements d'aide sociale et que les frais de scolarité montaient en flèche. Les services affaiblis devenaient plus vulnérables aux privatisations et moins accessibles à l'ensemble de la population canadienne. Pour les gouvernements provinciaux pressés d'adopter le modèle des privatisations, les compressions constituaient une excuse commode pour marquer l'arrivée des sociétés privées.

Le TSC a remplacé le transfert pour le Financement des programmes établis (FPE) qui fournis-

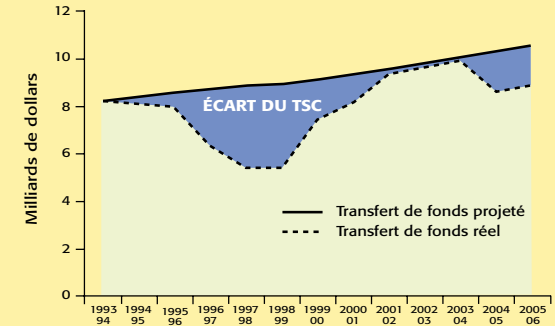
Transfert de fonds fédéral (FPE-RAPC/TSC) comme pourcentage du produit national brut



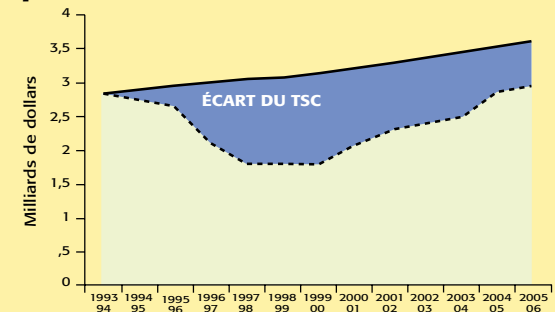
Service de recherche du SCFP
janvier 2001

Transfert du TSC : montants projetés et réels

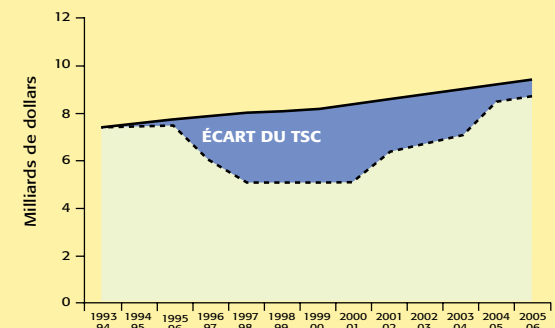
Portion pour la santé



Portion pour l'éducation postsecondaire



Portion pour les services sociaux



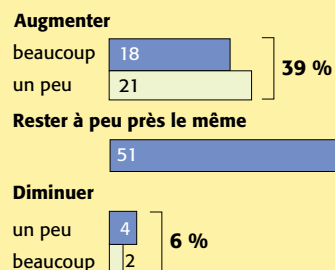
Service de recherche du SCFP
janvier 2001

Plus de fonds pour l'infrastructure de l'eau

Les Canadiennes et Canadiens reconnaissent de plus en plus qu'il faut investir plus d'argent pour les systèmes de traitement de l'eau potable et des eaux usées. Un sondage EKOS montre que quatre personnes sur dix (39 pour cent) sont en faveur d'une augmentation du financement public pour l'infrastructure, avec un niveau de soutien le plus élevé en Ontario.

En ce qui concerne le niveau de financement public des infrastructures hydrauliques croyez-vous qu'il devrait augmenter, diminuer ou rester à peu près le même?

Dépenses publiques pour l'infrastructure de l'eau



Sondage EKOS
janvier 2001

sait aux provinces des paiements de transfert et des points d'impôt pour la santé et l'éducation postsecondaire, et le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) qui fournissait le financement pour l'aide sociale et certains services sociaux.

La subvention en espèces du TSC pour 1996-1997 était de 3,7 milliards de dollars de moins que les subventions combinées du FPE et du RAPC les années précédentes. Le montant de la subvention FPE/RAPC avait lui-même commencé à baisser sous le gouvernement libéral. Mesurés à l'aune de l'économie dans son ensemble, les paiements de transfert du gouvernement fédéral pour la santé, l'éducation postsecondaire et les programmes sociaux ont chuté dramatiquement sous les libéraux. Puisque le déclin dans le financement se conjugue avec la croissance de la population, il n'est pas étonnant de constater que les services sont utilisés jusqu'à la limite.

Au cours des dernières années, une économie plus saine combinée à une réduction des dépenses de programmes et une admissibilité extrêmement réduite aux prestations d'assurance-emploi ont fait en sorte que les surplus gouvernementaux ont augmentés rapidement. Le gouvernement fédéral qui connaît le plus important surplus de toute l'histoire du Canada a plié sous les

pressions et a restauré une partie du financement de la santé. Toutefois, la hausse des paiements aux provinces, annoncée dans les deux derniers budgets et le mini-budget d'octobre 2000, est loin de combler le manque à gagner engendré par les compressions passées.

Le budget de 1999 annonçait un supplément pour la santé de 11,5 milliards de dollars en cinq ans tandis que le budget de 2000 ajoutait 2,5 milliards de dollars sur cinq ans pour la santé et l'éducation postsecondaire. En septembre 2000, le gouvernement fédéral acceptait de hausser le financement en vertu du TSC de 23,4 milliards de dollars sur cinq ans (dont 2,2 milliards de dollars consacrés au développement de la petite enfance). Ce dernier investissement d'argent répondait à la demande exprimée par les premiers ministres provinciaux pour une hausse des montants de transfert jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau précédant l'adoption du TSC, ce qui exigeait un investissement additionnel de 2,4 milliards de dollars par année.

Même si les suppléments constituent une injection de fonds très importante, ils ne suffisent à combler le manque à gagner créé par les compressions des années précédentes. Depuis 1993, les effets cumulatifs de la réduction des niveaux de financement pour les programmes sociaux de base sont énormes : près de 25 mil-

liards de dollars ont été retirés des programmes sociaux pour contribuer à l'énorme surplus qui est distribué aux Canadiennes et Canadiens bien nantis sous la forme de réductions d'impôts.

La diminution des paiements de transfert se traduit par un rôle du gouvernement fédéral encore plus timoré à l'égard des services publics. Les paiements de transfert donnent au gouvernement fédéral les moyens d'imposer des normes nationales – les principes qui sous-tendent l'assurance-maladie, par exemple. Le pouvoir de retenir l'argent est la meilleure arme dont dispose le gouvernement fédéral pour maintenir ces normes.

Il est également inquiétant de constater que peu d'efforts peuvent être entrepris pour empêcher le financement restauré d'être acheminé vers les sociétés privées. Dans le sillage des compressions fédérales, les provinces ont dû assumer elles-mêmes une portion plus importante des dépenses de santé et d'autres programmes sociaux, couper les dépenses ou considérer des « solutions de rechange » pour la prestation des services et l'infrastructure de financement.

À moins que le gouvernement fédéral n'agisse pour rejeter le modèle des privatisations, la hausse des paiements de transfert fédéraux à des provinces comme l'Alberta ne pourra pas garantir le renforcement

du système de santé public. Le gouvernement Klein est déjà bien engagé dans la voie des compressions du secteur de la santé et de la privatisation des soins – sans qu'Ottawa n'intervienne réellement. Toutes les nouvelles sommes de financement pourraient subventionner les coûts des cliniques privées au lieu de servir à reconstruire le système public.

Le financement global camoufle l'envergure des compressions

La nature du TSC contribue à camoufler les compressions et le gouvernement fédéral maîtrise parfaitement l'art d'esquiver la question de l'envergure des coupures dans chaque secteur. Contrairement au FPE, qui était destiné à la santé et à l'éducation postsecondaire, et au RAPC, consacré aux services sociaux et à l'aide sociale, le TSC est une subvention « d'un seul bloc » que les provinces sont libres de répartir comme elles l'entendent. Même si le passage au type de financement « en bloc » était supposé donner aux provinces plus de souplesse à l'égard de l'administration des programmes sociaux, il devient pratiquement impossible de calculer la part d'argent attribuée à chacun des trois grands secteurs.

Compte tenu de l'incapacité de suivre à la trace les dépenses du gouvernement fédéral au fil du temps, il est difficile de le tenir responsable des compressions budgétaires. Comme le cons-

tatait le Vérificateur général dans son rapport de 1999, « le gouvernement fédéral n'est pas en mesure de déterminer quelle est sa contribution totale au système de santé... Le Parlement et la population n'ont pas une vue d'ensemble claire du montant de financement fédéral consacré à la santé. » Il continue en affirmant que si la *Loi canadienne sur la santé* « fait des soins de santé un droit fondamental », sans un portrait complet du financement et de l'administration, « Santé Canada ne détient pas les renseignements nécessaires pour contrôler efficacement et reconnaître le niveau de respect de la *Loi canadienne sur la santé* ».

Pourtant, quand le gouvernement fédéral y trouve son compte, il va défendre sa position sur les soins de santé en utilisant les montants de transfert pour soutenir ses arguments. Au printemps dernier, le Premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, et le Premier ministre Chrétien se sont affrontés publiquement sur la question du financement de la santé. Le ministère des Finances fédéral a publié un document volumineux pour défendre les dépenses d'Ottawa à l'égard de la santé. Même si les deux camps comparaient des pommes et des oranges (l'Ontario mettait l'accent uniquement sur les paiements de transfert tandis que le gouvernement fédéral insistait sur la valeur des points d'impôt), la réaction du gouvernement fédéral jette un éclairage bien utile sur la somme d'argent des-

Manque de financement pour l'approvisionnement en eau

L'engagement du gouvernement fédéral de soutenir les réseaux d'aqueduc et d'égout ne suffit pas pour améliorer et construire des réseaux sûrs. Et dans un nouveau développement sur les anciens travaux d'infrastructure, cette ronde ouvre la porte à des ententes de partenariat public-privé coûteuses.

Le budget fédéral de 2000 a renouvelé les travaux d'infrastructure qui incluent le financement des systèmes de traitement de l'eau et des eaux usées. Malheureusement, le financement est inadéquat. L'engagement fédéral (pour toute infrastructure – non pas seulement les réseaux d'aqueduc) s'élève à 2,65 milliards de dollars sur six ans. Lorsqu'on y ajoute l'argent provenant des gouvernements provinciaux et municipaux, les fonds pourraient atteindre 7,95 milliards de dollars. Même si tout cet argent devait être consacré à l'approvisionnement en eau, cela ne répondrait pas aux besoins des réseaux d'aqueduc vieillissants et détériorés.

Le manque à gagner arrive alors que le besoin de nouveaux investissements est de plus en plus urgent. Selon la Fédération canadienne des municipalités, les villes et les municipalités canadiennes auront besoin de plus de 5 milliards de dollars par année au cours de la prochaine décennie pour répondre aux besoins d'investissement pour l'eau potable et les eaux usées. L'Association canadienne des eaux potables et usées affirme que c'est 6 milliards de dollars par année pour 15 ans.

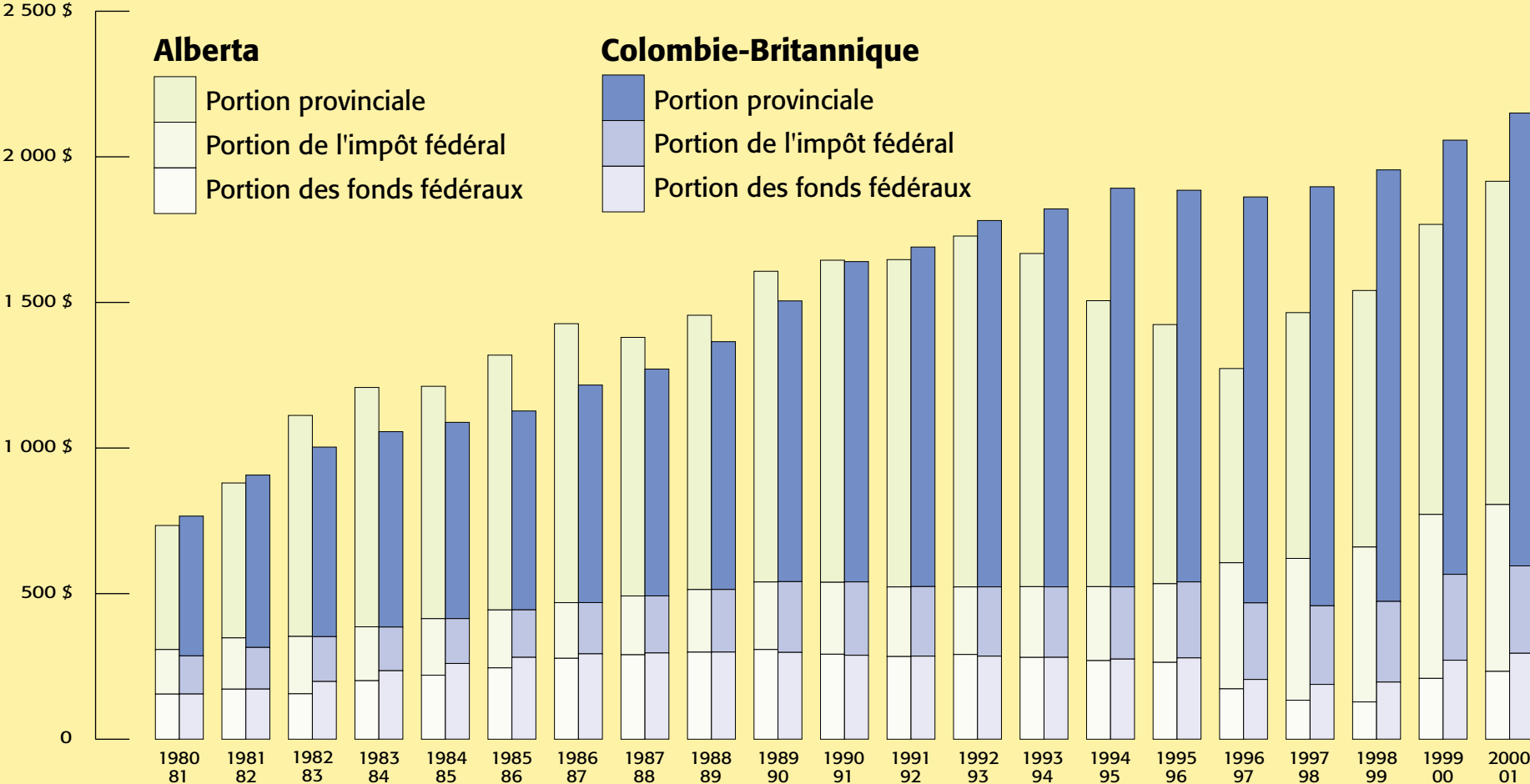
Du même coup, les travaux d'infrastructure vont au-delà des ententes de partenariat fédéral-provincial-municipal passées pour y inclure une participation du secteur privé. Et le secteur privé ne peut tout simplement plus attendre pour participer.

Le Conseil canadien des sociétés publiques-privées demande que la nouvelle infrastructure planifie « un programme qui a été conçu pour inclure les partenaires du secteur privé et une innovation dans le financement, la prestation et les services ». En février, le Conseil a invité Lucienne Robillard, ministre fédérale responsable de l'infrastructure, à leur dire « où elle voit le secteur privé jouer un rôle dans l'offre de l'infrastructure requise pour desservir le pays à l'avenir ».

Une étude de 1996 de la Fédération canadienne des municipalités montrait que les réseaux de distribution d'eau et d'aqueduc avaient en moyenne 37 et 36 ans respectivement, alors que les systèmes collecteurs d'égouts avaient en moyenne 42 ans. La FCM a dit des nouveaux travaux d'infrastructure « qu'ils étaient un bon versement initial » mais qu'ils étaient tout simplement insuffisants pour répondre aux besoins à long terme.

Comparaison des dépenses des soins de santé entre l'Alberta et la Colombie-Britannique

Dépenses per capita



Service de recherche du SCFP
janvier 2001

tinée à la santé, à l'éducation et à l'aide sociale (du moins s'il faut en croire le gouvernement fédéral).

Le ministère des Finances calculait le financement du gouvernement fédéral pour les soins de santé en divisant le TSC avec la même méthode qui servait à répartir le FPE/RAPC dans les dernières années du programme. Cette formule accorde 43 pour cent du financement aux soins de santé, 42 pour cent aux services sociaux et 15 pour cent à l'éducation postsecondaire et à la formation.

En utilisant la formule du ministère et en faisant des projections comme si les paiements de transfert avaient été maintenus à leur niveau le plus haut et rajustés pour tenir compte de l'inflation, l'important manque à gagner dans le financement saute aux yeux. Tandis que le chiffre des paiements de transfert projetés monte de façon stable et prévisible, celui des paiements de transfert réels peut fluctuer de manière aléatoire d'année en année, ce qui engendre un état de crise dans les programmes que ces transferts financent.

Un financement erratique menace la planification publique dans l'avenir

Le financement erratique de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale a suscité des réactions bien différentes de la part des provinces. Certaines provinces ont tenté de

maintenir le même niveau de dépenses sociales malgré les compressions fédérales tandis que d'autres ont utilisé ces compressions comme un signal pour sabrer dans leurs propres programmes.

Les modèles de dépenses dans le secteur de la santé en Colombie-Britannique et en Alberta constituent un exemple concret de contraste entre les réactions des provinces. La C.-B. a connu une croissance graduelle de ses dépenses sur une base annuelle jusqu'à l'introduction du TSC en 1996-1997. Puis les dépenses se sont stabilisées et ont même baissé légèrement avant de reprendre leur tendance à la hausse.

En Alberta, par ailleurs, les dépenses étaient également à la hausse dans les années 1980 mais les changements annuels n'étaient pas aussi homogènes qu'en C.-B. Puis, à mesure que les paiements de transfert se stabilisaient avant de décliner au début des années 1990, les dépenses des soins de santé de la province suivaient le mouvement. Au moment de l'adoption des compressions du TSC, les dépenses de la province étaient à la baisse depuis déjà quatre ans pour atteindre le plus bas niveau en 1996-1997. Cette année-là, les dépenses pour la santé en Alberta étaient d'environ 1 200 \$ par personne, un tiers de moins qu'en Colombie-Britannique.

L'Alberta n'a pas du tout été aussi loin que la C.-B. pour ce qui est de hausser les dépenses dans les soins de

Industrie Canada, un colporteur de PPP

On peut trouver à Industrie Canada certains des défenseurs fédéraux les plus tenaces de la privatisation. Ce ministère fédéral fait la promotion active des partenariats publics-privés (PPP) pour l'infrastructure publique et travaille pour bien huiler la machine pour les entreprises canadiennes intéressées à faire de l'argent à même les services publics au Canada et à l'étranger.

Pour faciliter les choses pour les acheteurs éventuels, Industrie Canada coparraine la publication d'un catalogue de PPP avec le Conseil canadien des sociétés publiques-privées, ainsi que d'un guide pour faciliter la « transition » du personnel vers les entreprises privatisées.

Industrie Canada publie aussi son propre inventaire de PPP, appelé « *Excellence canadienne dans l'infrastructure publique-privée* ». Le guide espère « positionner le Canada comme un chef de file mondial dans le domaine des PPP » et offre aux entreprises canadiennes « une occasion unique d'avoir une très grande visibilité sur le plan international ».

Encourageant les entreprises à être incluses dans le guide, Industrie Canada promet qu'en « tant que parrain du projet, vous pouvez parler des mérites de votre projet de PPP « personnalisé » dans un document qui sera distribué dans le monde entier par l'entremise des ambassades, hauts commissariats et consulats du Canada. ».

Les marchés visés par le document couvrent une grande variété de bases : « les décideurs des gouvernements et du secteur privé en Amérique du Nord, en Asie, en Amérique Latine et en Europe de l'Est; les foires commerciales internationales et les missions commerciales d'Équipe Canada; les institutions financières internationales ainsi que les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada. »

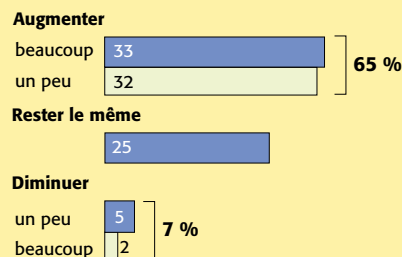
Bien qu'Industrie Canada soit clairement ouvert pour faire des affaires, le ministère semble être fermé à l'idée d'appuyer les services publics.

Les routes privées coûteront plus pour les conducteurs et les contribuables

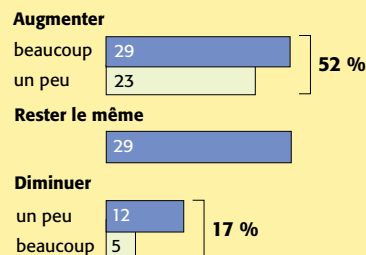
Malgré tous les discours sur la réduction des coûts, les Canadiennes et Canadiens voient les routes privées comme une lame à deux tranchants : elles leur coûteront plus cher en tant que conducteurs et contribuables. Deux tiers disent que les coûts à la consommation augmenteront alors que plus de la moitié disent que les contribuables finiront par payer davantage. Un sondage EKOS montre que les plus inquiets sont les gens âgés de 45 à 64 alors que 77 pour cent disent que les coûts à la consommation augmenteront.

Qu'en est-il de l'impact sur le coût demandé au (...) avec les entreprises privées-publiques dans le domaine des autoroutes? Pensez-vous que le coût demandé au (...) va diminuer, augmenter, ou rester à peu près le même?

Consommateur



Contribuable



Sondage EKOS
janvier 2001

santé afin de compenser les compressions du gouvernement fédéral. Au lieu de cela, l'Alberta a mené le bal pour encourager la croissance des cliniques privées de soins de santé comme étant la solution aux carences du système de santé public. L'année dernière, faisant fi du mouvement de protestation dans la province et ailleurs au Canada, le gouvernement de Ralph Klein adoptait la loi 11 qui permettra des séjours d'une nuit dans des cliniques de santé privées, alimentant la croissance du secteur des hôpitaux privés. Pendant ce temps, la Colombie-Britannique, sensible à l'énorme besoin social pour les soins de santé, faisait tout son possible pour maintenir les dépenses dans le secteur de la santé. Le gouvernement de la C.-B. a adopté une position courageuse, compte tenu du fait que la province devait gérer des budgets déficitaires au cours des dernières années, et a été la cible de critiques sévères de la part d'analystes de droite qui la blâmaient pour « n'avoir pas été capable d'assainir ses finances. »

La croissance de la participation du secteur privé dans les services publics de l'Alberta illustre des écueils de la réduction des paiements de transfert du gouvernement fédéral pour la santé, l'éducation post-secondaire, l'aide sociale et les programmes sociaux. En privant les programmes publics du financement public suffisant, on encourage les

organismes gouvernementaux à se tourner vers le secteur privé malgré les coûts plus élevés, l'accessibilité et la responsabilisation réduite qui sous-tendent le modèle.

Les administrations locales subissent des pressions favorisant la privatisation

Les provinces, obligées de compenser le manque à gagner engendré par les compressions dans les paiements de transfert fédéraux, se sont à leur tour défaussées de leurs responsabilités et des coûts afférents sur les gouvernements locaux. En conséquence, les municipalités luttent pour défrayer les coûts associés aux besoins croissants de services publics locaux et de services sociaux.

Les municipalités sont confrontées à des perspectives financières peu réjouissantes. Elles subissent le contrecoup des compressions fédérales. Les Canadiennes et Canadiens pauvres sont de plus en plus forcés de compter sur des services locaux et communautaires. Plusieurs administrations régionales sont aussi confrontées au besoin de réinvestir massivement dans leur infrastructure matérielle pour assurer certains services, par exemple une eau potable de qualité et des transports en commun sûrs. Et pourtant, les gouvernements locaux ont des

moyens limités pour ce qui est de prélever du financement, ce qui a pour effet d'aggraver encore plus les problèmes.

La responsabilité du gouvernement ne fait plus aucun doute quand on considère le dossier du logement social où les compressions aux programmes de logements sans but lucratif ont largement contribué à la hausse faramineuse de la pauvreté et du nombre de sans-abri. Dans le cas des logements abordables, les marchés privés ont rejeté celles et ceux qui cherchaient un toit. Les administrations municipales, principalement dans les centres urbains, sont confrontées à une hausse vertigineuse des coûts associés au bien-être d'un nombre toujours plus important de pauvres et de sans-abri.

Dans ce contexte où il faut se serrer la ceinture financièrement, de plus en plus d'administrations régionales lorgnent du côté des partenaires privés en espérant à tort que le fait de privatiser les services publics en baissera le coût. Et pourtant les économies à court terme pâlisent en comparaison des coûts à long terme.

Les retombées des compressions fédérales ont créé une mer de problèmes au niveau régional et provincial. Aucune trace là-dedans du rôle de leadership social et économique que le gouvernement fédéral devrait tenir.

Conseils du gouvernement fédéral : comment promouvoir la privatisation

Refuser d'appliquer ou de renforcer la *Loi canadienne sur la santé*

De la police de l'assurance-maladie qui ne peut freiner l'envahissement des soins de santé privés aux dépenses des soins de santé mal contrôlées, Santé Canada fait peu de chose pour défendre et élargir les soins de santé publics. Au contraire, le gouvernement fédéral ne fait rien pendant que l'Alberta met en œuvre sa loi 11 et que les prestataires de soins de santé privés commencent à entrer sur le marché, ici et dans d'autres provinces.

Le gouvernement ignore aussi les demandes pour élargir le système de soins de santé publics, afin d'y inclure les soins à domicile, un régime national d'assurance-médicaments et un régime de soins de longue durée. Tous ces services sont maintenant fournis par des entreprises privées à un prix élevé pour les individus et de très bons profits pour les entreprises.

Sous-financer l'infrastructure tout en ouvrant la porte au secteur privé

Le Budget fédéral 2000 a renouvelé un programme d'infrastructure qui comprend des fonds pour les systèmes d'épuration de l'eau et de traitement des eaux usées. Mais ces fonds suffisent à peine. En même temps, le programme pour l'infrastructure va au-delà des ententes de partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du passé pour y inclure une « participation » du secteur privé.

Couper les fonds fédéraux pour la santé, l'éducation postsecondaire et les services sociaux

Les coupures obligent les gouvernements provinciaux et municipaux à tout faire : se décharger des coûts sur le dos des individus, imposer de nouveaux frais aux usagers, se décharger des services en les transférant au secteur privé.

Introduire des subventions conditionnelles pour la recherche

La Fondation canadienne pour l'innovation donne le contrôle aux entreprises lorsqu'il s'agit d'établir le programme de recherche des universités canadiennes. Ce n'est que lorsque 60 pour cent des fonds pour un projet ont été obtenus « d'autres » sources – le secteur privé est la source avec les poches les plus profondes et la plus intéressée – que le gouvernement fédéral versera les 40 pour cent qui restent.

Refuser d'introduire un programme national de garderies

Un programme national de garderies, une des promesses que les libéraux n'ont pas tenue pendant longtemps, encouragerait la création de services de garde publics de grande qualité, moins coûteux. Les garderies à but lucratif ne sont aucunement comparables aux garderies publiques.

Renoncer à tout rôle dans le financement des logements sociaux

En laissant les forces du marché agir, des millions de gens se trouvent sans abri ou risquent de perdre leur maison. Le nouveau financement fédéral pour les logements sociaux a été éliminé en 1993. Depuis, les maires des dix plus grandes villes du Canada ont déclaré que le problème des sans-abri était un désastre national. Les programmes de logements sociaux du gouvernement sont la seule manière de voir à ce que les Canadiennes et les Canadiens aient droit à un logement décent à prix abordable.

Promouvoir la déréglementation

La déréglementation a mené au développement d'un monopole du secteur privé dans l'industrie du transport aérien du Canada, et les tarifs d'Air Canada ont commencé à augmenter. Transport Canada décrit sans honte son retrait du secteur du transport : « La déréglementation, la commercialisation et la privatisation ont...contribué à sucrer le pot. Voilà de bonnes nouvelles pour les entreprises. Au cours des dix dernières années, le gouvernement fédéral a introduit d'importantes réformes dans le système de transport canadien, réformes qui ont encouragé la commercialisation de l'industrie du transport et éliminé toute réglementation gouvernementale inutile. »

Du transport à l'inspection des aliments et bien au-delà, le gouvernement fédéral a un rôle nécessaire à jouer en tant que responsable de la réglementation. « L'autorégulation » de l'industrie ne protégera pas la santé ni la sécurité des Canadiennes et Canadiens.

Renoncer à vos droits en signant des ententes commerciales internationales

Les négociations sont en cours autour de l'Accord général sur le commerce des services qui donnera aux entreprises privées étrangères le « droit » d'avoir accès à la prestation de services publics, y compris l'éducation et les soins de santé.

La privatisation touchera bientôt un service fédéral près de chez vous

Réglementation et inspection

Le gouvernement fédéral diminue son rôle dans la réglementation et l'inspection d'une grande variété de services, y compris l'inspection des aliments, la protection de nos parcs nationaux, la protection de l'environnement et des consommatrices et consommateurs, la sécurité dans le transport, la santé et la sécurité et l'inspection des biens qui traversent nos frontières. Le gouvernement compromet la sécurité publique en transférant sa responsabilité d'exécution à une responsabilité de contrôle, laissant les entreprises privées s'autoréglementer. Cette érosion du pouvoir est exacerbée par le manque de formation, le manque de personnel et les ressources limitées, ce qui met les travailleuses et travailleurs encore plus en danger.

Formation professionnelle

Le gouvernement prévoit qu'une agence privée coordonnera et améliorera la formation et les compétences de la main-d'œuvre canadienne pour la 'nouvelle économie'. Cette « agence corporative » englobera les services actuellement fournis par Industrie Canada et Développement des ressources humaines. Pour éviter un conflit fédéral-provincial, on s'attend à ce que l'agence soit gérée par le secteur privé, avec les deniers publics.

Enregistrement des armes à feu

En vertu des projets du gouvernement fédéral de privatiser l'enregistrement des armes à feu, le travail fait actuellement par les fonctionnaires, en collaboration avec la GRC, sera donné au secteur privé. Ce projet soulève d'importantes préoccupations quant aux conséquences pour la confidentialité requise dans le traitement de tels renseignements personnels.

Approvisionnement du MDN

Les entreprises canadiennes et transnationales privées prendront bientôt le contrôle de toutes les fonctions logistiques pour le ministère de la Défense nationale, dans un des plus importants projets de privatisation fédérale à ce jour. Dans un geste surprenant, le gouvernement a invité les entreprises privées à collaborer à la rédaction du contrat. L'entente fournira un autre point d'ancrage aux entreprises pour prendre le contrôle des services de soutien publics au sein des ministères gouvernementaux sur les plans national, provincial ou territorial et municipal, détournant une grande partie des dépenses publiques vers le secteur privé.

Services gouvernementaux en ligne

Le gouvernement fédéral souhaite brancher le plus de Canadiennes et de Canadiens possible sur Internet – pour les obliger par la suite à avoir accès à des services en ligne. Le gouvernement paiera une entreprise privée pour fournir le service Internet au gouvernement fédéral ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et municipaux. Un plus grand nombre de services publics seront offerts par voie électronique par des monopoles privés à but lucratif plutôt que par les travailleuses et travailleurs du secteur public, monopoles qui relèveront des politiciennes et politiciens responsables. Cela soulève de graves questions sur le respect de la vie privée, l'accès aux services et la manière dont les deniers publics sont dépensés.

Technologie de l'information à la Société canadienne des postes

La Société canadienne des postes a sollicité des soumissions de la part d'entreprises intéressées à devenir des partenaires de la société d'État pour créer une nouvelle entreprise de technologie de l'information (TI). Cette nouvelle entreprise sera responsable du développement et de la mise en œuvre d'une nouvelle technologie, de même que de sa maintenance, du soutien et des services d'infrastructure, un travail fait actuellement par les personnes à l'emploi du secteur public.

Source : Alliance de la fonction publique du Canada

Les prêts étudiants aux mains d'intérêts privés

La gestion du programme de prêts étudiants du Canada a changé de mains tout en restant sous la coupe du secteur privé. Dans le sillage d'une tentative tout aussi coûteuse qu'infructueuse qui avait accordé le financement du programme à différentes banques à charte, Développement des ressources humaines Canada a conclu une entente avec deux entreprises privées, Edulinx et BDP Business Data Services Ltd, pour assurer le service de prêts étudiants dans les établissements publics et privés, respectivement.

L'entente de 1995 avec les grosses banques payaient à celles-ci une 'prime de risque' de cinq pour cent pour le financement et le recouvrement des prêts étudiants, une prime qui a coûté aux contribuables plus de 300 millions de dollars pendant les cinq années qu'a duré l'entente. Au terme de l'entente, le gouvernement voulait négocier une nouvelle entente quinquennale. Mais les banques voulaient encore plus d'argent et le gouvernement, qui semblait acquiescer à leurs exigences, aurait offert 7 pour cent pour les établissements publics et 23 pour cent pour les établissements privés.

La proposition d'entente comportait potentiellement un montant additionnel de 100 millions de dollars pour la période comprise entre 1995 et 2000. Toutefois, même cette offre ne semblait pas suffisante pour en venir à un accord. Les banques se retiraient du PCPE le 28 février 2001. Les prêts étudiants sont une fois de plus financés par le gouvernement fédéral. Mais ils continuent d'être gérés par l'entreprise privée.

Les deux entreprises assument l'administration des prêts depuis mars 2001, ayant obtenu des contrats de 2 ans évalués à 91,6 millions de dollars pour les établissements publics et à 45,7 millions de dollars pour les établissements privés. Selon le gouvernement, les entreprises devront administrer le paiement des prêts, gérer les comptes, surveiller la consolidation des prêts et leur remboursement et gérer l'endettement étudiant.

Les décisions d'orientation comme l'admissibilité et les taux d'intérêt demeurent la prérogative de DRHC. Mais cette situation pose sans contredit les jalons du secteur privé dans ce domaine. Les deux actionnaires d'Edulinx sont la CIBC et la société américaine de prêts étudiants USA Group. BDP est une division de la société FirstService, prestataire de services axée sur le profit.

BDP a aussi décroché un contrat de cinq ans pour gérer les prêts étudiants en Colombie-Britannique. La province a sous-traité l'administration de son programme de prêts en octobre 2000.

Une fondation de recherche permet au secteur privé de tout décider

Le gouvernement fédéral appuie la participation sans cesse croissante de l'entreprise privée au secteur de l'éducation en allouant près de 3,1 milliards de dollars à un nouvel organisme de financement, la Fondation canadienne pour l'innovation. La fondation finance le « développement, le renouvellement et l'édification d'infrastructures de recherche de niveau international », mais il y a un hic. Il faut trouver un commanditaire.

Pas un seul projet en art ou en sciences sociales ne figure parmi les 971 subventions de la Fondation canadienne pour l'innovation, ce qui n'a rien d'étonnant. La fondation ne décerne sa portion équivalant à 40 pour cent de la contribution que si l'autre portion de 60 pour cent a déjà été accordée. Même si la fondation compte des individus et des gouvernements au nombre des donateurs, ces sources-là ne sont jamais aussi payantes ni aussi empressées de s'engager que les sociétés privées avides d'acheter un peu de recherche subventionnée à même les fonds publics.

La FCI était un des bijoux du « réinvestissement » dans la recherche rebattue à grand renfort de publicité par le gouvernement fédéral. Ce réinvestissement est toutefois survenu dans un contexte où « innovation » est synonyme de « qualité marchande » et où le soutien de l'entreprise privée est une condition d'admissibilité. La structure du FCI, qui donne aux sociétés privées un accès direct au financement public, inscrit les partenariats publics-privés dans le système d'éducation postsecondaire, ce qui a pour effet d'accroître encore davantage l'influence de l'entreprise privée sur la recherche universitaire.

L'autre programme d'investissement du gouvernement fédéral, les Chaires de recherche du Canada, alloue pratiquement deux tiers des chaires à seulement dix établissements constituant le « gratin » des universités. Reflétant l'intérêt particulier de la FCI pour le milieu des affaires, à peine 20 pour cent des chaires seront accordées aux facultés de lettres et sciences humaines, un pourcentage qui ne correspond pas à la réalité puisque 53 pour cent des facultés canadiennes participent à des projets de recherche en lettres et sciences humaines.

Selon la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, « la recherche d'intérêt public au Canada a été affaiblie par une politique nationale de recherche qui favorise la recherche privée axée sur le profit au détriment de la recherche menée dans l'intérêt public. » Les intérêts privés priment sur tout le reste. « Les contribuables finissent par subventionner les étapes préliminaires coûteuses de la recherche pour ensuite constater que les innovations deviennent propriété privée même une fois la recherche achevée. » Ce n'est pas seulement le produit mais également les profits qui en découlent qui sont subventionnés par les impôts des contribuables.

Il n'est sans doute guère surprenant de voir que le président et directeur général de la FCI est le Docteur David Strangway. Celui-ci chérit le projet de créer une université entièrement privée à Squamish (C.-B.) qui ne manquera certainement pas de trouver des subventions publiques de façon détournée.

Transferts sociaux canadiens – Calcul des portions des soins de santé, de l'enseignement postsecondaire et des services sociaux

Millions \$

| | 1996-97 | 1997-98 | 1998-99 | 1999-00 | 2000-01 | 2001-02 | 2002-03 | 2003-04 | 2004-05 | 2005-06 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Transfert total | | | | | | | | | | |
| Argent | 14,742 | 12,500 | 12,500 | 14,500 | 15,500 | 18,300 | 19,100 | 19,800 | 20,400 | 21,000 |
| moins supplément pour la santé du budget 1999 | | | | 2000 | 2000 | 2500 | 2500 | 2500 | | |
| moins supplément pour la santé et l'enseignement postsecondaire du budget 2000 | | | | | 1,000 | 500 | 500 | 500 | | |
| moins l'accord de sept. 2000 sur le programme FPE | | | | | | 300 | 400 | 500 | 500 | 500 |
| Total de l'argent du TSC non affecté | 14,742 | 12,500 | 12,500 | 12,500 | 12,500 | 15,000 | 15,700 | 16,300 | 19,900 | 20,500 |
| Impôt | 12,158 | 13,339 | 14,390 | 15,474 | 15,872 | 15,701 | 16,390 | 17,159 | 18,128 | 18,947 |
| Total | 26,900 | 25,839 | 26,890 | 29,974 | 31,372 | 34,001 | 35,490 | 36,959 | 38,528 | 39,947 |
| Portion de la santé | | | | | | | | | | |
| Argent | 6,354 | 5,388 | 5,388 | 5,388 | 5,388 | 6,465 | 6,767 | 7,025 | 8,577 | 8,835 |
| Supplément en argent du budget 1999 | | | | 2,000 | 2,000 | 2,500 | 2,500 | 2,500 | | |
| Supplément en argent du budget 2000 | | | | | 750 | 375 | 375 | 375 | | |
| Argent total | 6,354 | 5,388 | 5,388 | 7,388 | 8,138 | 9,340 | 9,642 | 9,900 | 8,577 | 8,835 |
| Impôt | 8,255 | 9,057 | 9,771 | 10,507 | 10,777 | 10,661 | 11,129 | 11,651 | 12,309 | 12,865 |
| Total | 14,609 | 14,445 | 15,158 | 17,895 | 18,915 | 20,001 | 20,771 | 21,551 | 20,886 | 21,700 |
| Portion de l'enseignement postsecondaire | | | | | | | | | | |
| Argent | 2,138 | 1,813 | 1,813 | 1,813 | 1,813 | 2,175 | 2,276 | 2,363 | 2,886 | 2,972 |
| Budget 2000 Cash Supplement | | | | | 250 | 125 | 125 | 125 | | |
| Argent total | 2,138 | 1,813 | 1,813 | 1,813 | 2,063 | 2,300 | 2,401 | 2,488 | 2,886 | 2,972 |
| Impôt | 3,903 | 4,282 | 4,619 | 4,967 | 5,095 | 5,040 | 5,261 | 5,508 | 5,819 | 6,082 |
| Total | 6,040 | 6,094 | 6,432 | 6,780 | 7,157 | 7,340 | 7,663 | 7,997 | 8,705 | 9,054 |
| Portion des services sociaux | | | | | | | | | | |
| Argent | 6,251 | 5,300 | 5,300 | 5,300 | 5,300 | 6,360 | 6,657 | 6,911 | 8,438 | 8,692 |
| Accord de sept. 2000 sur le programme FPE | | | | | | 300 | 400 | 500 | 500 | 500 |
| Total | 6,251 | 5,300 | 5,300 | 5,300 | 5,300 | 6,660 | 7,057 | 7,411 | 8,938 | 9,192 |

Nota : Ce tableau alloue les portions de la santé, de l'enseignement postsecondaire et des services sociaux (argent et impôt) dans la même proportion que dans les transferts de l'an dernier du Financement des programmes établis et du Régime d'assistance publique du Canada, 1995-1996.

Les parts provinciales du supplément en argent de 1999 proviennent du ministère des Finances.

Les parts provinciales du supplément en argent de 2000 sont estimées et incorporent les hypothèses suivantes : les parts sont distribuées au pro rata, en utilisant les projections démographiques du ministère des Finances; 75 % du supplément est affecté aux soins de santé, 25 % à l'enseignement postsecondaire.

Les parts provinciales du Fonds de développement de la petite enfance de septembre sont des estimés. Les parts sont distribuées au pro rata, de façon égale, et elles utilisent les projections démographiques du ministère des Finances.



Leçons privées : les universités à but lucratif vendent des diplômes

Leçons privées : les universités à but lucratif vendent des diplômes



Shokoufeh Sakhi,
étudiante à l'Université York
de Toronto et membre de la
section locale 3903 du SCFP

Photos : Brian Willer

Si Shokoufeh Sakhi devait commencer sa vie en Ontario, aujourd'hui, elle ignore si elle serait où elle est rendue en ce moment.

Il y a huit ans, Shokoufeh est arrivée à Toronto comme réfugiée, mère monoparentale d'un fils de 11 ans. Sans argent et muni d'un diplôme d'études secondaires non complétées, elle s'était enfuie de son pays natal, l'Iran, après avoir été emprisonnée huit ans pour avoir demandé la liberté de parole et un régime politique plus ouvert.

Aujourd'hui, elle travaille avec les jeunes marginaux à faible revenu afin de les aider à entrer à l'université ou au collège et à se trouver un emploi, et ce dans le cadre de ses études de maîtrise à l'Université York. Shokoufeh se reconnaît dans les jeunes qu'elle rencontre car ils lui rappellent ce qu'a représenté pour elle l'accès à l'éducation.

« Parmi les postulants, vous voyez des histoires semblables à la mienne – des réfugiés, des parents monoparentaux, des sans-abri, de nouveaux immigrants.

« C'est étonnant. En siégeant sur le comité de sélection et en les rencontrant, leur histoire vous brise le cœur. Ce fut tellement difficile de choisir parmi ces personnes, parce que je pouvais m'identifier à elles toutes. Je pouvais voir leur espoir,

leur vision et la dévastation qui venait du rejet.

« Et je savais exactement comment le fait d'aller à l'université pouvait faire une grande différence dans leur vie – comment cela peut changer leur vie, toute leur perspective et leur position, changer la façon dont ces personnes se perçoivent et comment elles voient le monde et comment elles interagissent avec les autres », dit-elle, sa voix transmettant son enthousiasme face au projet.

Mais cet enthousiasme est teinté d'inquiétude. Shokoufeh et les jeunes qu'elle conseille sont sur le point d'entrer dans une période au cours de laquelle tout le secteur de l'éducation sera chambardé en Ontario. De nombreuses personnes craignent que la nouvelle loi provinciale qui ouvre la porte aux universités privées à but lucratif saignera à blanc le système public, rognant les fonds d'un système déjà anémique.

« Pour moi, la privatisation aurait signifié 'oublie ça' », de dire Shokoufeh. Elle craint que la privatisation de l'enseignement postsecondaire fera grimper les frais de scolarité, ce qui est un obstacle pour nombre d'étudiantes et étudiants.

« Cela créera une division de classes ouvertement identifiable dans l'enseignement postsecondaire. Ce sera évident et frappant. Et ce sera comme avoir des soins de santé privés – il y aura les personnes qui pourront payer pour le meilleur d'un côté, puis de l'autre, il y aura toutes les autres personnes.

« C'est épouvantable. En ce moment, je croule sous les dettes. Ce nouveau programme met l'enseignement hors de portée des personnes comme moi. C'est comme si vous étiez condamné à rester au bas de l'échelle et à souffrir, puis à être blâmé – 'pourquoi ne fais-tu pas plus d'efforts?' », dit-elle.

« Vous avez besoin de beaucoup de soutien, et vous devez pousser fort pour l'obtenir. Tout ce qui ajoute à ce fardeau sera de trop pour les personnes qui luttent actuellement. Parfois, tout ce que ça prend, c'est un poids plume pour ébranler le tout. »

Shokoufeh connaît bien ce fragile équilibre. Depuis son arrivée au Canada, elle vit avec un budget restreint étiré au maximum, sous un gouvernement qui a érodé systématiquement l'aide aux étudiantes et étudiants à faible revenu.

Alors qu'elle était prestataire de l'aide sociale, elle a suivi des cours d'anglais langue seconde et a terminé son secondaire.

« Je savais ce que j'avais à faire. J'avais deux options lorsque je suis venue ici. Une était de rester sur l'aide sociale ou de trouver un emploi qui exige peu de connaissances. L'autre option était de me lancer dans des études supérieures et d'obtenir un diplôme. »

Shokoufeh a évité la première ronde de coupures gouvernementales, alors que les simples étudiantes et étudiants sont devenus inadmissibles à l'aide sociale. Mais l'année suivante, les conservateurs de Mike Harris ont coupé l'aide sociale des mères monoparentales. Elle a poursuivi ses études, faisant un emprunt qu'elle ne pouvait pas vraiment se permettre et en travaillant à temps partiel sur le campus et dans un dépanneur.

Shokoufeh prévoit obtenir son doctorat et espère enseigner un jour. Elle sait exactement comment elle est arrivée où elle est en ce moment – et elle veut être sûre que la voie sera ouverte pour les autres qui vivent la même situation qu'elle.

« Il n'y a rien qui cloche avec nous. Nous pouvons y arriver. Il y a beaucoup d'exemples comme le mien, de personnes qui ont décidé de surmonter les obstacles, de faire des emprunts et d'aller de l'avant. Mais un jour, les obstacles seront tout simplement trop gros. »

Un permis pour imprimer des diplômes – et de l'argent

La loi ontarienne qui ouvre la porte aux universités privées est de loin le pas le plus grand et le plus destructeur sur la voie de la privatisation de l'enseignement postsecondaire. Contrairement aux entreprises qui tentent de percer le marché dans les autres provinces cas par cas, les entreprises à but lucratif de l'Ontario auront le pouvoir de décerner des diplômes. Ce statut qui leur permet de décerner des diplômes ouvre une toute nouvelle porte d'occasions spéculatives pour les entreprises, leur accordant un permis pour imprimer de l'argent en même temps que des diplômes.

La loi permet aux entreprises d'ouvrir des établissements d'enseignement postsecondaire privés à but lucratif – et laisse la porte ouverte aux universités publiques pour qu'elles puissent être converties en entreprises privées à but lucratif. En adoptant la loi, le gouvernement a ignoré les conseils de son propre comité consultatif qui était de ne pas permettre les universités privées à but lucratif d'avoir pignon sur rue.

Un groupe de travail pour pousser la privatisation

Pris avec sa loi sur les universités privées, l'Ontario a formé un groupe de travail visant à faire pression en faveur de la privatisation des services sur les campus publics.

Le « Groupe d'étude sur l'investissement aux services des étudiantes et des étudiants », créé en septembre 2000, doit voir à « examiner les options pour le partage des services et identifier les meilleures pratiques pour les tâches administratives comme la technologie de l'information, l'approvisionnement et la collecte de données ».

Les critiques sont inquiets parce que les « meilleures pratiques » et d'autres expressions similaires ne sont que des codes pour la sous-traitance et la privatisation de services qui sont une partie vitale de l'expérience des campus.

Le groupe de travail vise l'administration de l'aide étudiante; la planification, la maintenance et l'utilisation des installations; les achats; les services des ressources humaines; les technologies de l'information, y compris la collecte des données et les services fondés sur le web; les opérations de détail et les services complémentaires; les processus et pratiques d'inscription; les services de consultation; les finances et les rapports.

Malgré le mandat du groupe de travail de consulter les parties intéressées, les membres du SFCP n'ont pas été invités à aucune des réunions du groupe de travail. Par contre, ce dernier a consulté des groupes qui renforceront ses conclusions préétablies, y compris le Conseil des universités de l'Ontario (CUO). Les membres du CUO se sont engagés à voir chaque année s'ils « maintiendront ou sous-traiteront les services complémentaires ».

La directrice générale du projet du groupe de travail est Glenna Carr, ex-présidente et membre du conseil d'administration du Conseil canadien des sociétés publiques-privées, le groupe de lobbying en faveur de la privatisation. Le groupe de travail devait faire rapport au ministre de la Formation et des Collèges et Universités au début de 2001.

« Je viens d'une famille pauvre. J'ai travaillé pendant deux ans au salaire minimum afin d'économiser suffisamment d'argent pour entrer en première année d'université. Résultat, je travaillais 30 heures par semaine tout en fréquentant l'école secondaire. Je n'avais pas beaucoup d'activités parascolaires me permettant d'avoir des bourses d'études. Alors aujourd'hui, je m'endette. Ma demande de prêt étudiant est toujours à l'étude et je dois payer mes frais de scolarité. J'ai dû me faire à l'idée qu'au moment d'obtenir mon diplôme, je serais aux prises avec une dette d'au moins 30 000 \$. Je continue d'occuper deux emplois en ce moment pour maintenir un certain contrôle sur le montant de ma dette. Et il ne fait aucun doute que mes études en souffrent.

« L'éducation ne serait tout simplement pas accessible pour moi en vertu du modèle privatisé de l'Ontario. C'est impensable. La meilleure chose que je pourrais faire serait encore de me trouver un emploi de bureau de 9 à 5 et d'abandonner l'université. »

« Dans un système d'éducation secondaire privatisé, les compagnies vont promouvoir plus que jamais une formation technicisée axée sur l'entreprise. Elles ne veulent pas que les gens réfléchissent aux effets de leur compagnie sur la société. Elles veulent une travailleuse ou un travailleur qui leur permet d'accroître leurs profits.

*Ardath Whynacht
Étudiant en première année
Université de King's College
Halifax, Nouvelle-Écosse*

Dans un climat de coupures massives dans le financement, d'une inaccessibilité croissante et d'une plus grande influence des entreprises sur les campus de tout le Canada, la loi ontarienne est un coup dur. Les salles de cours sont surpeuplées, les campus tombent en ruines et manquent de personnel alors que le personnel de soutien et les chargés de cours se démènent avec des charges de travail de plus en plus lourdes.

Une étude récente effectuée par le Centre canadien de politiques alternatives a placé l'Ontario au dernier rang des provinces pour ce qui est de la qualité et de l'accessibilité de ses collèges et universités. Les frais de scolarité sont plus élevés en Ontario qu'ailleurs, les subventions de fonctionnement fondées sur le nombre d'étudiants accordées aux universités sont les plus basses du Canada et l'argent du secteur privé compte pour la plus grande part du revenu. Ouvrir la porte aux universités privées ne fera rien pour améliorer la situation.

Les établissements d'enseignement postsecondaire privés amèneront l'Ontario sur la pente encore plus glissante de l'enseignement comme champ de formation pour les entreprises – non pas comme un lieu de réflexion et de questionnement critique. D'autres établissements privés ont rongé les marges de l'enseignement postsecondaire public. La loi sur les uni-

versités privées de l'Ontario corrodera l'âme même du système public dans la province et – à cause des règles commerciales internationales – possiblement bien au-delà.

Limiter l'accès

La loi sur les universités privées de l'Ontario est nommée « Loi favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire ». Mais étant donné les frais de scolarité élevés qui doivent être facturés – en hausse de 10 000 \$ par année – le choix existe exclusivement pour les personnes au portefeuille bien garni.

Les étudiantes et étudiants du système d'enseignement postsecondaire public sont déjà confrontés à un écart au niveau de l'accessibilité qui fait une distinction selon la classe. La fissure est d'abord apparue après de profondes coupures dans le financement.

Un rapport publié par Statistique Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation a conclu qu'il n'y avait pas de différence importante dans les taux de participation pour l'enseignement postsecondaire parmi les Canadiennes et les Canadiens provenant des milieux socio-économiques inférieurs et moyens. En 1994, un fossé avait commencé à se creuser, avec les Canadiennes et Canadiens les mieux nantis mon-

trant « de loin le taux de participation universitaire le plus élevé », à 40 pour cent, alors que les Canadiens les plus pauvres avait le taux de participation le plus bas, soit 18 pour cent. Les personnes qui se situent au centre avaient un taux de participation de 25 pour cent.

Le rapport a conclu que ces statistiques soulèvent des « questions quant à l'égalité d'accès » et que les personnes venant de milieux socio-économiques inférieurs « doivent faire un sacrifice financier relativement plus grand pour aller à l'université » que les personnes qui ont des revenus plus élevés. Le rapport reconnaît aussi que la situation a peu changé depuis 1994, « étant donné que les frais de scolarité et les niveaux de la dette étudiante ont augmenté ».

Et ils ont effectivement augmenté. Les frais de scolarité sont déjà de 29 500 \$ pour les étudiants canadiens qui s'inscrivent en 2000-2001 au programme de maîtrise en administration des affaires de l'Université Queen's. Les frais de scolarité dérèglementés pour les programmes comme la dentisterie et le droit ont monté en flèche. Les frais de scolarité moyens sur le campus de la C.-B. de l'université Phoenix, une université privée, sont de 40 800 \$ pour un diplôme de quatre ans (conféré aux États-Unis).

Les Canadiennes et Canadiens pauvres portent le fardeau disproportionné des hausses des frais de scolarité, selon l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU). Une récente étude de l'ACPPU a conclu que les ménages à plus faible revenu ont dépensé 19 pour cent de leur revenu disponible après impôt pour les frais de scolarité en 1998, par rapport à 11 pour cent en 1992. Le chiffre de 1998 est six fois plus élevé que celui des ménages de la tranche de revenu la plus élevée.

Les universités privées creuseront encore plus le fossé entre les personnes qui peuvent payer pour leur éducation, peu importe le coût, et celles qui ont le plus besoin de l'enseignement postsecondaire et qui peuvent le moins se le permettre. Alors que les fonds sont détournés de l'enseignement public, les frais de scolarité continueront d'augmenter. Les pressions s'accroîtront pour déréglementer les frais de scolarité davantage, au-delà des soi-disant programmes 'professionnels'. Les frais de scolarité axés sur le marché excluront bon nombre d'étudiantes et étudiants à faible et moyen revenus qui ne peuvent payer les frais – et qui ne prendront pas le risque d'assumer le fardeau d'une lourde dette.

Criminaliser les besoins

Les étudiantes et étudiants qui contractent un prêt auprès du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario pour aider à financer d'énormes frais de scolarité sont confrontés à un nouveau régime de mesures répressives en vertu de la loi sur les universités privées – y compris des amendes pouvant s'élever jusqu'à 25 000 \$ et une peine d'emprisonnement – pour des offenses comme travailler plus de 10 heures par semaine pour suppléer au prêt, ou avoir un revenu imposable qui ne correspond pas au revenu déclaré sur une demande de prêt.

Toutefois, les dispositions existantes font bien plus que traiter la minorité des étudiants qui fraudent le programme. Un bon 80 pour cent des prêts sont remboursés sans problème. Des étudiantes et étudiants qui sont en défaut de paiement après 90 jours, soit la vaste majorité – 93 pour cent – finissent par rembourser leur prêt.

Ironiquement, il est possible que la nouvelle loi soit une reconnaissance tacite du gouvernement à l'effet que les taux de carence de paiement sont beaucoup plus élevés dans les établissements privés. Le taux pour les étudiantes et étudiants universitaires en Ontario est de 7,1 pour cent, alors que celui pour les étudiantes et étudiants des écoles professionnelles privées est de 28,9 pour cent.

Programmes restreints, besoins non satisfaits

Des horaires de cours serrés avec une grande variété de cours en arts et en sciences ne sont pas la caractéristique des universités privées. Ces entreprises se concentrent plutôt sur la formation en affaires et sur la formation professionnelle, non pas sur l'enseignement à grande échelle. Le ministre de l'Éducation de l'Ontario reconnaît que les universités privées servent une population différente : « Il y a une population adulte qui cherche à obtenir des diplômes, principalement parce qu'ils sont nécessaires dans le monde du travail. »

Avec quelque 70 pour cent des demandes d'admission à l'université qui se font dans les programmes des arts et des sciences, les universités privées ne feront pas grand chose pour répondre au boom à venir dans le nombre de demandes d'admission en Ontario. Il se peut qu'il y ait jusqu'à 90 000 nouveaux étudiants en Ontario d'ici la fin de la décennie – dû, en partie, à l'élimination progressive de la 13e année au cours des deux prochaines années. Au total, on prévoit que les demandes d'admission augmenteront jusqu'à 40 pour cent au cours de la prochaine décennie.

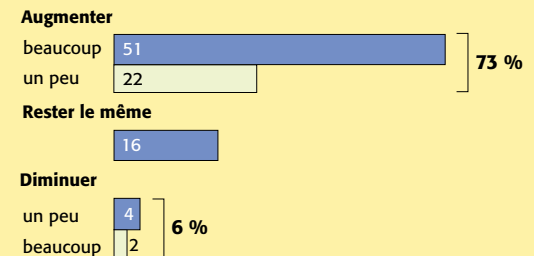
Les étudiantes et étudiants, les familles les plus durement touchés par les universités privées

Les Canadiennes et Canadiens affirment clairement que les universités privées augmenteront le fardeau financier pour les étudiantes, les étudiants et les familles. Dans un sondage mené en janvier 2001 par la firme EKOS, 73 pour cent des répondants ont indiqué que les coûts augmenteraient, plus de la moitié disant qu'ils augmenteraient beaucoup.

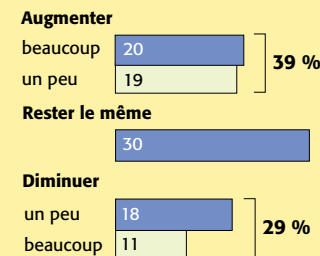
Le groupe le plus important (39 pour cent) croit aussi que les universités privées augmenteront les coûts pour les gouvernements; 30 pour cent ont indiqué que les coûts resteront à peu près les mêmes et 29 pour cent ont dit que les dépenses gouvernementales pour l'éducation postsecondaire diminueront.

Et qu'en est-il de l'impact des universités privées au Canada sur le coût pour les (...)? Pensez-vous que le coût va augmenter, diminuer ou rester à peu près le même?

Étudiants et familles



Gouvernements



Sondage EKOS
janvier 2001

« Ici, à Western exclusivement, on estime les besoins d'infrastructure à 20 millions de dollars. Pour tout l'Ontario, on parle de milliards. C'est comme ça que les sociétés privées mettent le pied dans la porte : elles vont construire un bel immeuble tout neuf, elles vont le louer et elles vont faire un bon profit. En attendant, les édifices publics sont toujours là et continuent de se détériorer. Le Fonds de croissance n'a pas d'argent pour l'entretien. À quoi bon un immeuble si les moyens manquent pour le nettoyer et l'entretenir? »

« Le personnel d'entretien est pressé comme un citron : plus d'immeubles à entretenir, plus de lieux, plus d'endroits et moins de personnes employées. Ce n'est pas un environnement dans lequel il fait bon travailler. Nous passons beaucoup de temps à essayer d'arranger les choses. Mais chaque jour, une crise survient. »

*Rick Graham, mécanicien d'automobile,
Université Western Ontario
Président de la section locale 2361 du SCFP*

Le ministre de l'Éducation a dit aux étudiantes et étudiants : « Au mieux, les établissements privés ne fourniraient que quelques milliers de places pour les étudiants. » Toutefois, elles peuvent servir d'écran de fumée derrière lequel le gouvernement de l'Ontario peut dissimuler le manque de financement des établissements publics.

Drainer les fonds publics

Les promoteurs des universités privées affirment qu'ils n'utiliseront pas les fonds publics et le gouvernement de l'Ontario promet de restreindre les subventions publiques pour les prêts étudiants. Mais l'expérience américaine détruit le mythe d'une université privée autosuffisante. Aux États-Unis, les établissements privés bénéficient de subventions publiques directes et de prêts étudiants publics selon 30 pour cent du revenu total. Des allègements fiscaux aux subventions de recherches, les établissements privés de l'Ontario draineront les fonds publics limités des universités et collèges publics.

Les prêts étudiants fédéraux et provinciaux de même que les Bourses du millénaire iront aux personnes qui fréquentent les universités privées. Les fonds publics seront également détournés par le biais de dépenses fiscales – crédits

d'impôt pour les dépenses reliées à l'éducation. Les établissements privés bénéficieront également de dépenses fiscales puisque les Canadiennes et Canadiens riches profitent de déductions fiscales et de subventions pour les régimes enregistrés d'épargne-études, dans lesquels les économies mises à l'abri sont non imposables jusqu'à ce qu'elles soient dépensées pour l'éducation, et de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (une subvention non imposable pouvant aller jusqu'à 7 200 \$ – pour les personnes qui ont déjà les fonds pour faire un dépôt).

Sur une échelle plus grande, les fonds publics iront aux établissements privés par le biais de déductions fiscales pour des dons de 'bienfaisance' – redirigeant l'argent qui, autrement, aurait pu représenter un revenu imposable servant au financement de l'enseignement postsecondaire public.

Les autres fonds publics qui seront probablement utilisés incluent les subventions de recherches fédérales et provinciales. Les établissements à but lucratif auront également accès à des ressources financées par le secteur public comme les bibliothèques. Aux États-Unis, l'université à but lucratif de Phoenix a dû abandonner ses projets d'ouvrir un campus au New Jersey, en partie à cause de sa bibliothèque inadéquate. Comme le mentionne l'organisation qui représente les

professeurs d'université en Ontario, « il était clair que le but était que les étudiantes et étudiants... 'profitent' des ressources publiques – dans ce cas-ci en utilisant les bibliothèques publiques pour appuyer l'enseignement supérieur ». Maintenant, l'université de Phoenix considère l'Ontario comme l'endroit où elle ouvrira sa prochaine succursale.

Effritement de l'infrastructure

Alors que des inaugurations sont prévues dans les nouvelles universités, les campus publics se détériorent à un taux alarmant. Un rapport de 1999 de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire estime que les universités canadiennes ont besoin d'un minimum de 3,6 milliards de dollars pour faire les réparations les plus élémentaires à l'infrastructure qui s'effrite. De ce montant, une injection immédiate de 1 milliard de dollars est nécessaire pour arrêter le coût accru de l'entretien différé et empêcher que les installations ne se détériorent davantage.

Le gouvernement ontarien a répondu en créant un autre fond conçu pour financer les ententes de partenariat public-privé – le Superfonds de croissance. Un montant estimé de 1,8 milliard de dollars sera dépensé pour les collèges et universités de la province. Le programme

de construction débutera immédiatement et se poursuivra jusqu'en 2003, pour augmenter l'espace pour la recherche et l'enseignement. Afin d'être admissibles au financement, les établissements postsecondaires doivent se faire concurrence afin de prouver que le secteur privé fournira l'aide financière pour les projets de construction. Le financement de fonctionnement, de maintenance et de dotation en personnel de ces édifices est manifestement absent.

Ce manque de financement menace les programmes existants et n'augure rien de bon pour les conditions de travail dans tout établissement nouveau. Sans fonds additionnels pour un personnel supplémentaire, les établissements quémanderont, emprunteront et voleront des programmes existants, et feront davantage pression sur les travailleuses et travailleurs universitaires pour obtenir des concessions sur le plan des salaires, des avantages sociaux et des conditions de travail.

L'entretien différé est déjà un problème important. Dans de nombreux établissements, les structures sont littéralement rapiécées. L'été dernier, à l'Université Western Ontario, un tuyau de vapeur s'est rompu dans un tunnel souterrain alors que des enfants jouaient dans un camp de sports de plein air. La chaleur a fait fondre les couvre-

lumières de plastique à 200 pieds à l'intérieur du tunnel, derrière deux portes coupe-feu en acier.

« S'il avait plu, cette journée-là, il y a une bonne chance que les enfants auraient utilisé le tunnel et auraient été sérieusement blessés ou tués », de dire le président de la section locale 2361 du SCFP, Rick Graham, un mécanicien automobile de l'Université Western qui s'est donné comme tâche la surveillance de l'infrastructure. Il craint que de nombreux autres accidents se produisent, alors que les préposés à l'entretien et aux réparations tentent de suivre le rythme du travail – et d'obtenir les fonds pour bien faire le travail.

« Récemment, le personnel a installé un tuyau en cuivre pour l'eau dans une résidence. Une section de deux pieds du tuyau qu'ils ont enlevé était rapiécée à onze endroits. Nous avons probablement remplacé une section de huit pieds alors que nous aurions dû changer tout le tuyau », a-t-il dit.

M. Graham a décidé d'apporter avec lui un morceau du tuyau rapiécé partout où il va, pour illustrer combien l'entretien différé peut être dangereux et pour étayer ses craintes. Laisser les systèmes et les structures se dégrader jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus être ignorés peuvent permettre aux établisse-

DeVry accordera des diplômes

La succursale torontoise de l'Institut de technologie DeVry a hâte de demander le statut qui lui permettra de décerner des diplômes dès que l'Ontario promulguera sa nouvelle loi. Il n'est pas clair si le passé controversé de la société réduira ses chances.

En février 1999, DeVry a récupéré sa pleine éligibilité pour le Régime financier d'assistance aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RFAEO), après avoir remboursé 6,9 millions de dollars en compensation et dépenses administratives pour des prêts accordés de façon incorrecte entre 1993 et 1996.

La province avait suspendu DeVry pour avoir admis des demandes étudiantes contenant de fausses informations – un élément que la société appelait des « erreurs administratives ». Maintenant que ces « erreurs » sont corrigées – et que le PDG a assuré que l'entente n'aurait « aucune conséquence matérielle sur les états financiers futurs de la société » –, DeVry bénéficie de nouveau de fonds publics pour financer ses opérations privées.

Une autre société accusée d'avoir accordé de l'aide financière aux étudiantes et étudiants de façon incorrecte veut s'implanter en Ontario. En mars 2000, une vérification du Département de l'Éducation des É.-U. a conclu que l'année académique de l'Université de Phoenix ne répondait pas à la définition légale, laissant les étudiantes et les étudiants avec trop peu d'heures de cours pour être éligibles à l'assistance qu'ils avaient reçus.

Le rapport du bureau de l'inspecteur général a recommandé que l'université rembourse 54,6 millions de dollars américains en prêts étudiants. Phoenix a affirmé n'avoir rien fait de mal, mais quelques jours avant que ne soit dû le rapport de vérification final, la société a accepté de payer 6 millions de dollars américains au département afin de régler le conflit.

En Alberta, DeVry a déjà le pouvoir d'accorder des diplômes. Tôt cette année, un décret en conseil a donné à la succursale de Calgary de DeVry le pouvoir d'émettre des diplômes en systèmes d'information sur ordinateur, en technologie d'ingénierie électronique et en pratiques commerciales. Ces trois programmes permettent d'obtenir un diplôme de premier cycle après quatre années d'études.

DeVry Calgary se joint à cinq autres collèges privés accrédités pour accorder des diplômes, à onze établissements pouvant émettre des diplômes venant d'autres provinces et à cent quarante établissements privés autorisés par la loi sur les écoles professionnelles privées.

Pour sa part, l'Université de Phoenix tarde de se joindre à la foule grandissante et a annoncé qu'elle souhaite ouvrir des succursales à Edmonton et à Calgary.

Thomson fait d'É-tour

L'année 2000 a été très bonne pour le géant des médias Thomson. Au début de la nouvelle année, la société annonçait la vente de tous ses intérêts dans la presse à l'exception de *Globe and Mail*. La société canadienne s'est restructurée en quatre grands groupes, y compris Thomson Learning, afin de devenir « la plus importante société mondiale dans le domaine de l'information et des solutions électroniques ».

Thomson a acheté plusieurs entreprises importantes dans le domaine de l'éducation afin d'empocher les milliards de dollars de profits possibles à même le marché académique qui comprend la formation, les examens, l'éducation à distance, l'enseignement des langues et les technologies de l'information.

Au moins trois universités canadiennes sont intéressées par les « solutions » virtuelles que Thomson s'engage à vendre. L'Université McGill, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de Toronto sont parmi les 18 membres d'« Universitas 21 », un réseau universitaire offrant un enseignement supérieur via l'internet et la télévision par satellite.

En novembre 2000, la société Thomson a annoncé qu'elle développerait du matériel en ligne pour les entreprises; elle décernera des grades, des diplômes ou des certificats portant les noms des 18 universités membres. Les établissements postsecondaires publics qui cherchent de nouvelles sources de revenu continueront certainement d'être courtisées par des entreprises comme Thomson.

Universitas 21 espère attirer quelques-uns des 160 millions d'étudiants qui s'inscriront à des cours d'enseignement supérieur d'ici 2025, obtenant une partie d'un marché qui vaut 15 milliards de dollars américains en dehors des États-Unis. Thomson Learning sera responsable de la conception des cours, du développement du contenu, des examens et de l'évaluation, de la gestion de la base de données étudiantes et de la traduction.

Les principales acquisitions de la société Thomson – qui ont coûté au moins 5,7 milliards de dollars au cours des cinq dernières années – dans les marchés de la formation, des examens et de la délivrance des diplômes, cimentent sa position comme joueur d'importance dans le monde de la formation à l'extérieur des entreprises.

Alors qu'un plus grand nombre d'entreprises commencent à faire pression pour des diplômes numériques, l'éducation et la formation seront de plus en plus livrées et reçues dans l'isolement. Comme on n'aura plus besoin de campus « coûteux » qui permettraient quelque chose au delà de l'interaction virtuelle, de plus en plus d'établissements peuvent être tentés de passer de la brique au clic. Et pourtant, des questions à savoir qui fournit l'éducation, et qui en assure la qualité, restent toujours sans réponse dans ce nouveau monde relativement peu réglementé.

ments de faire quelques économies à court terme. Mais, à long terme, cela entraîne des factures de réparation encore plus importantes que l'entretien régulier préventif.

Un manque de responsabilisation

Les projets du gouvernement ontarien créent aussi un sérieux manque de responsabilisation. Les décisions clefs sur l'accréditation et la réglementation sont laissées à un conseil non élu qui délibère et prend ses décisions à huis clos – sans aucune exigence pour tenir des consultations ou des débats publics.

Les nouvelles opérations peuvent être approuvées par consentement ministériel, court-circuitant tout débat public qui proviendrait de l'approbation de la part de l'Assemblée législative. La loi établit un processus de 'Conseil d'évaluation de la qualité' qui est loin d'être transparent. Il n'y a aucune disposition quant à l'obligation d'informer le public des délibérations ou décisions du conseil, même si aucune décision ne peut être prise avant que le ministre ait reçu une recommandation du conseil.

La qualité sera mesurée en utilisant des 'indicateurs de rendement clefs'. Les indicateurs mesurent le rendement d'une université selon les

taux d'obtention de diplôme et les taux d'emploi six mois et deux ans après l'obtention d'un diplôme. Les rendements des collèges sont mesurés par les taux d'emploi six mois après l'obtention d'un diplôme, la satisfaction des employeurs face aux diplômés et la satisfaction des diplômés face à leur éducation.

Cette vision déterminante de l'enseignement postsecondaire ignore les principaux facteurs comme les ratios étudiants-enseignants, l'accessibilité à l'enseignement, le soutien de la réflexion et du questionnement critiques. Il est impossible de mesurer facilement bon nombre de résultats de l'enseignement postsecondaire, ce qui devient évident au cours d'une vie et non pas sur six mois.

Redéfinir la qualité de cette façon axée sur le marché répond aux objectifs du programme d'activités du ministère de l'Éducation de l'Ontario pour 2000-2001, qui prévoit que « l'objectif du programme d'enseignement postsecondaire est d'offrir des programmes d'enseignement de grande qualité qui permettent aux étudiants d'obtenir un diplôme, d'obtenir un emploi et d'assurer leur avenir financier ».

De plus, la nouvelle loi ne contient aucune garantie de responsabilité publique – les évaluations de la viabilité financière ne sont pas une partie obligatoire du processus d'accréditation d'un nouvel

établissement. Un véritable danger existe à l'effet que les étudiants des établissements d'enseignement post-secondaire privés pourraient perdre leurs frais d'utilisation et ne pas avoir accès à leurs relevés de notes si l'entreprise devait échouer.

Les règles commerciales créent un effet d'entraînement

Les projets du gouvernement de l'Ontario soulèvent également de sérieuses préoccupations sur les répercussions commerciales possibles en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Que ce soit les dispositions onéreuses du Chapitre 11 de l'ALÉNA régissant les relations investisseur-état, ou la redéfinition de ce qu'est un service public en vertu de l'AGCS, les deux ententes commerciales sont susceptibles d'étendre les effets de la loi ontarienne sur les universités privées dans tout le Canada.

Permettre aux entreprises privées d'exploiter des universités accréditées pourrait démolir complètement tout vestige d'une protection de l'ALÉNA qui pourrait encore exister pour l'enseignement supérieur public, obligeant tous les établissements d'éducation postsecondaire du Canada à subir le poids des dispositions sur le traitement national et l'investissement de l'accord com-

L'AGCS menace l'éducation publique

Si l'Accord général sur le commerce des services couvrait l'éducation – et l'éducation postsecondaire est à la tête de la liste de l'OMC –, voici ce qui arriverait :

Diplômes pour le profit

Des établissements d'éducation étrangers à but lucratif pourraient avoir pignon sur rue au Canada. L'AGCS garantit des droits d'investissement aux sociétés étrangères, y compris les écoles et les universités privées.

Fonds publics détournés au profit du privé

Les dépenses gouvernementales dans le domaine de l'éducation, y compris les prêts étudiants, ne pourraient pas faire de « discrimination » entre les prestataires de services d'éducation publics et privés.

Perte du contrôle local

On ne pourrait pas exiger des sociétés étrangères qu'elles engagent du personnel local ou qu'elles aient une participation locale aux conseils des gouverneurs. De plus, des exigences quant à la résidence ou des préférences envers le corps enseignant, le personnel ou les étudiantes et étudiants seraient interdites.

Moins de contenu canadien

Les sociétés seraient libres de faire venir des professionnels de l'éducation et d'autres travailleurs pour combler des postes dans les établissements canadiens, accueillir des étudiantes et étudiants étrangers et offrir des cours à l'extérieur des frontières par le biais d'internet.

Normes pour les entreprises

L'OMC réviserait les exigences pour les professionnels de l'éducation et les établissements afin de s'assurer qu'ils ne soient pas « plus fastidieux qu'il le faut pour assurer des services de qualité ».

Qualité menacée

Selon un rapport récent, les gouvernements devraient « donner le pouvoir de décerner des diplômes à des prestataires d'éducation étrangers et de s'assurer que les organismes non gouvernementaux qui exercent un pouvoir gouvernemental délégué (comme les associations de professeurs collégiaux ou des associations professionnelles) reconnaissent les diplômes accordés par des prestataires de services éducatifs étrangers, y compris les prestataires étrangers à but lucratif. »

« Quand il y a eu le moratoire sur la morue à Terre-Neuve, le gouvernement fédéral a créé la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique qui comportait des sommes d'argent pour que les gens puissent acquérir une formation et une meilleure éducation. Du jour au lendemain, les chiffres sont ahurissants, des établissements d'enseignement supérieur privés ont commencé à pousser comme des champignons. Plutôt que d'élargir les activités des établissements publics, l'argent affluait vers ces écoles privées qui se sont précipitées sans discernement sur ce qui leur semblait le plus facile, pour rafler leur part de l'argent. C'est comme ça qu'une petite collectivité s'est retrouvée avec huit coiffeuses ou coiffeurs. Quand le financement de la Stratégie s'est tari, les problèmes ont réellement commencé. La Career Academy a fermé ses portes, laissant littéralement en plan des milliers d'étudiantes ou d'étudiants sans formation, avec une dette faramineuse et nulle part où aller. C'est un exemple parfait des effets dévastateurs de l'éducation privatisée. »

« Les accords commerciaux internationaux comme l'AGCS et la ZLEA menacent d'élargir cette « expérience » en matière d'éducation. Les gouvernements n'auront pas la capacité de protéger un autre système d'éducation provincial, même s'ils en ont la volonté. Peu importe la restriction minimum qu'on instaure dans une province en particulier, les autres provinces devront niveler par le bas leurs exigences pour s'y conformer. La loi de l'Ontario sur la privatisation oblige tout le pays à faire de même. Une compagnie qui met sur pied un établissement privé en C.-B. pourrait exiger un traitement analogue à celui que l'Ontario donne. La menace est très certainement réelle. »

Jen Anthony
Étudiante en quatrième année
Université Memorial, Terre-Neuve
Vice-présidente nationale, Fédération canadienne
des étudiantes et étudiants

mercial. En vertu de l'ALÉNA et de l'AGCS, les entreprises étrangères pourraient affirmer que les universités publiques reçoivent une subvention inéquitable et demander un traitement égal.

Dans un développement tout aussi perturbant, la ronde actuelle de pourparlers pour étendre l'AGCS vise l'éducation comme un secteur qui doit être ouvert au « libre-échange ». Les entreprises mondiales affirment que « les monopoles gouvernementaux » et « l'octroi de subventions élevées aux établissements » et « l'octroi de subventions élevées aux établissements » doivent se faire afin d'augmenter les échanges commerciaux dans l'éducation. (voir les encadrés sur l'AGCS)

L'enseignement postsecondaire : un portrait statistique

Entre 1982-1983 et 2000-2001, le financement public versé aux établissements d'enseignement postsecondaire selon le pourcentage du revenu de fonctionnement est passé de 74 pour cent à 55 pour cent. Au même moment, les frais de scolarité selon le pourcentage du revenu de fonctionnement est passé de 8 pour cent à 17 pour cent.

- Entre 1978 et 1998, les dépenses pour l'enseignement postsecondaire selon un pourcentage du produit intérieur brut est passé de 0,54 pour cent à 0,2 pour cent.
- Depuis 1993, le total des coupures dans l'enseignement et la formation postsecondaire s'élève à 7 milliards de dollars.
- Selon Statistique Canada, entre 1990 et 2000, les frais de scolarité universitaires ont augmenté en moyenne de 126 pour cent. Les frais moyens pour une année d'un programme de premier cycle en arts sont de 3 378 \$.
- Statistique Canada rapporte également qu'entre 1992-1993 et 1997-1998, le nombre d'enseignants à temps plein au Canada a diminué de presque 10 pour cent. Le nombre d'enseignants à temps partiel a augmenté de 6 pour cent au cours de la même période quinquennale.
- Les ratios étudiants-enseignants ont augmenté de plus de 15 pour cent depuis 1990.
- Le budget fédéral de 2000 contient 58 milliards de dollars en réductions d'impôt pour les quatre prochaines années. Le même budget augmente les dépenses pour l'enseignement postsecondaire de 600 millions de dollars seulement au cours de la même période.

Sources : Statistique Canada, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Un meilleur système : prescription pour un enseignement postsecondaire

1. Rétablir les coupures de 7 milliards de dollars dans l'éducation postsecondaire et la formation depuis 1993, et établir un transfert fédéral réservé pour l'EPS et la formation.
2. Créer un système national de subventions étudiantes – pas des prêts.
3. Introduire une *loi nationale sur l'éducation postsecondaire* qui interdira la création d'établissements privés à but lucratif.
4. Arrêter de donner des fonds pour la recherche conditionnels à des dons du secteur privé.
5. Accroître le financement pour la recherche en sciences sociales et les humanités.
6. Se retirer des négociations de l'*Accord général sur le commerce des services*.

L'université sur internet offre son premier cours

En janvier 2000, les premières étudiantes et les premiers étudiants se sont connectés à leurs cours offerts par Unexus, une société qui se présente comme la première université privée en ligne au monde. Ayant son siège social à Fredericton (Nouveau-Brunswick), la société facture ses frais de scolarité en dollars américains et offre ses cours de maîtrise en administration des affaires entièrement par le biais de l'internet.

Unexus, encore à ses premiers balbutiements, n'avait guère eu le temps de faire sa marque avant qu'un litige l'opposant à une autre université rivale en ligne la force à changer son nom pour Lansbridge University.

La propriétaire de Lansbridge, la société Learnsoft, a saisi l'occasion de refaire un peu son image en décorant de lierres virtuels ses murs encore nus. Lansbridge s'est dotée d'armes héraldiques d'allure royale et de sa propre devise en latin. Une entente conclue avec l'école de gestion Arthur B. Little améliore un peu sa crédibilité en plus de consolider la capacité de la société de décerner des diplômes.

En juin dernier, le gouvernement adoptait une loi qui permettra à cette société ou à d'autres sociétés comme celle-ci de s'approprier l'appellation d'université et de décerner des diplômes – seule une réglementation est nécessaire. Histoire de rendre la relation encore plus douillette, un responsable du ministère de l'Éducation siège au conseil consultatif de Lansbridge.

Les frais de scolarité pour un MBA simple sont de 18 000 \$ tandis que ceux du programme en ligne de MBA pour gens d'affaires sont de 28 000 \$. Mais ces personnes ne paient pas pour les salles de classe ou pour un contact direct avec les professeurs. Le soutien apporté aux 70 étudiantes et étudiants inscrits à Lansbridge est virtuel ou par courrier électronique ou encore, par téléphone. Le président et directeur général de Learnsoft, Michael Gaffney, s'est vanté que

son établissement n'est pas syndiqué et ne comporte aucune disposition relative à la permanence du corps enseignant.

Comme M. Gaffney le déclarait au *Globe and Mail*, « nous ne sommes pas ici pour faire la charité ou dans l'intérêt public. Nos investisseurs veulent obtenir un certain rendement et nous devons dispenser des programmes d'excellente qualité qui comblent leurs attentes. »

Lansbridge cherche des partenaires aux États-Unis, en Inde et ici même au Canada. À l'automne 2000, des étudiantes et étudiants de l'Université Carleton, à Ottawa, ont appris que leur établissement étudiait une proposition de fournir le contenu du cours d'informatique pour le site web de Lansbridge.

« Nous sommes sur une dangereuse pente glissante si la chose se concrétise. On commence petit et sans même qu'on ait eu le temps de s'en apercevoir, la situation nous échappe complètement. Une fois que le train de la privatisation roule, il est difficile de faire marche arrière », déclarait Faizil Moosa, représentant des étudiantes et étudiants de premier cycle au conseil d'administration de Carleton et en quatrième année d'études en commerce.

« Ceci permet à [Lansbridge] de s'associer à une autre université « réelle ». De cette façon, nous ne faisons pas que vendre à la compagnie la propriété intellectuelle de Carleton, nous lui vendons la crédibilité qu'elle est incapable d'acquérir seule ».

Il craint que le même problème ne survienne en vertu de la loi de l'Ontario sur les universités privées. « Les universités vont se retrouver en situation de compétition pour des dollars plus encore qu'elles ne le sont en ce moment. »

« Toute université qui ne souscrit pas aux normes de qualité les plus élevées et qui a la capacité de décerner des diplômes peut être une source de problèmes au Canada. Si quelqu'un peut s'acheter un doctorat, ce n'est plus seulement la jungle du marché, c'est la jungle du marché de l'emploi... Je ne crois pas qu'une université axée sur le profit puisse offrir le même genre de formation et de programmes exceptionnels que nous proposons ici à nos étudiantes et à nos étudiants. Par ailleurs, je ne crois pas qu'il soit juste que les établissements fassent des profits sur un service essentiel comme l'éducation. »

Dave Marshall, président de l'Université Nipissing (North Bay Nugget, 21 déc. 2000)

Squamish, site de l'Université de Strangway

Une nouvelle université privée en Colombie-Britannique est un pas plus près de sa première pelletée de terre : elle a obtenu son terrain.

L'Université privée (PU) n'a pas encore obtenu l'autorisation de la province de décerner des diplômes. Mais en septembre 2000, l'ancien président de l'Université de la Colombie-Britannique, David Strangway, a annoncé que la Howe Sound Education Foundation a accepté d'acheter un site de 115 hectares au nord du centre-ville de Squamish – en autant qu'il puisse recueillir les 2 millions de dollars nécessaires pour conclure la transaction.

La conclusion de cette affaire est importante pour un projet qui compte sur des revenus puisés à même le redéveloppement de terrains autour du site du campus qui n'a toujours pas de nom mais que l'on connaît comme « l'Université privée ».

Au départ, M. Strangway avait réussi à obtenir un don de 405 hectares d'une société immobilière. Ce projet a échoué quand Amon Lands Ltd. s'est retirée, en décembre 1999 (économisant les revenus d'impôt public cédés que la déduction fiscale d'Amon aurait représentés). Alors que M. Strangway a souligné que ce n'était là qu'un « recul temporaire », ce fut un coup qui a eu d'importantes répercussions financières pour son projet, un projet que les critiques voient comme un château de carte chambranlant.

Maintenant que l'UP doit payer pour son terrain, il sera encore plus difficile d'obtenir les 60 millions de dollars en profits de lotissement qui semblent nécessaires pour couvrir la moitié seulement des coûts du projet. Des frais aux usagers de quelque 30 000 \$ ou plus aideront à payer l'hypothèque pour l'autre moitié des coûts de 120 millions de dollars nécessaires pour l'université privée sans but lucratif.

La ville de Squamish jouera un rôle important pour faire monter la valeur des terrains en garantissant des concessions de zonage favorables aux promoteurs potentiels. En plus de cette subvention publique indirecte, la ville a accepté d'accorder des exemptions d'impôt foncier non dévoilées et empruntera 5 millions de dollars pour l'implantation des services municipaux pour un ensemble résidentiel sur le campus.

Les procès-verbaux du conseil du district de Squamish montrent aussi que David Strangway a réussi à obtenir un montant additionnel de 80 000 \$ du trésor public, soit 40 000 \$ pour aider à défrayer les négociations de l'achat du terrain, un 23 000 \$ additionnel quand l'affaire sera conclue et 17 000 \$ pour rénover une vieille bibliothèque dans la salle municipale pour les bureaux de l'université.

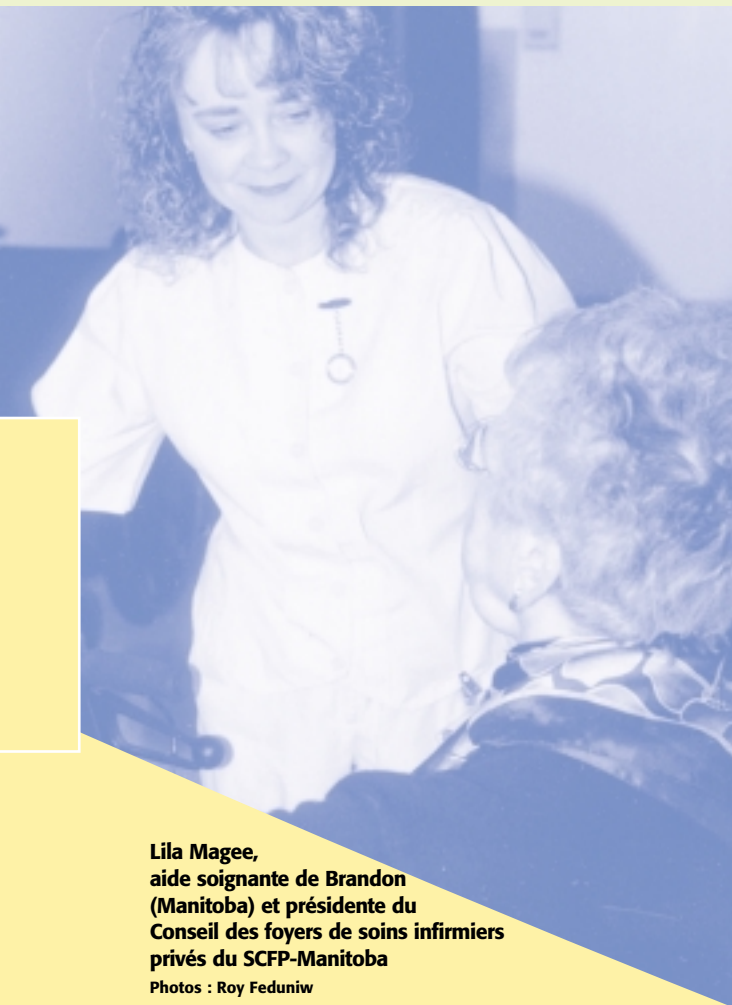
Alors que M. Strangway insiste pour dire que l'UP n'aura aucune aide financière publique et ne drainera pas d'autres ressources, ces subventions publiques montrent que dès le départ, le projet bénéficie de l'aide publique sur plusieurs fronts. Comme c'est le cas avec la loi ontarienne sur les universités privées, les critiques craignent que les universités publiques devront faire concurrence avec l'UP pour les professeurs, les étudiants, les donateurs et les fonds publics sous forme de prêts étudiants, de subventions de recherche, de dépenses fiscales et d'utilisation des ressources publiques comme les bibliothèques.

À savoir si la province accordera le feu vert à M. Strangway pour décerner des diplômes, les observateurs disent qu'il ira de l'avant avec l'Université privée, même si cela veut dire offrir des diplômes décernés aux États-Unis ou ailleurs. La question plus importante est de connaître la raison pour la poursuite d'un projet aussi utopique et coûteux quand le temps, l'énergie et les ressources pourraient être consacrés à stimuler et renforcer le système public postsecondaire.



**Un gain à long terme :
la valeur des soins
de longue durée
publics**

Un gain à long terme : la valeur des soins de longue durée publics



Lila Magee,
aide soignante de Brandon
(Manitoba) et présidente du
Conseil des foyers de soins infirmiers
privés du SCFP-Manitoba

Photos : Roy Feduniw

Quand viendra le temps de choisir une maison de soins infirmiers pour son père, Lila Magee sait exactement ce qu'elle va faire. Son père n'ira pas vivre dans le foyer de soins de longue durée privé où elle travaille.

« Je vais pas envoyer mon père vivre dans un foyer de soins privé, mais dans un foyer public. Il y a plus de personnel et la charge de travail est moindre. Les ressources et les programmes sont plus nombreux.

« C'est tout un défi de ne pas avoir le sentiment d'être personnellement responsable de la situation. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas à cœur le bien des résidentes et des résidents, ils font partie de la famille. Nous faisons tout ce que nous pouvons mais le soutien est meilleur dans les foyers publics. »

Lila a travaillé dans deux établissements de soins de longue durée à Brandon, au Manitoba. Elle connaît bien les problèmes qui vont de pair avec les soins privatisés.

« Pour commencer, le personnel est insuffisant. Les foyers de soins privés ne peuvent pas garder leurs employés parce que le secteur public paie mieux de sorte que les gens

décrochent un emploi et, là, obtiennent une formation et une orientation et puis ils s'en vont travailler dans les foyers publics. L'impact sur les résidents est énorme. Ces personnes s'habituent à quelqu'un et paf! le personnel change et il faut tout recommencer à zéro et reconstruire la confiance. Ça pas de sens. »

Pour les employés comme Lila qui ont tenu le coup dans un foyer privé, la situation suppose du travail additionnel pour que les résidentes et les résidents se sentent à l'aise et en sécurité.

« Quand arrive du nouveau personnel, les résidentes et résidents ne laissent pas ces gens faire certaines choses. Les personnes n'ont pas confiance parce qu'elles ne se sentent pas en sécurité. Elles ne savent pas si l'employé saura les soulever correctement, lorsqu'il est seul. Elles ont peur de tomber parce que, surtout pour une personne âgée, une chute peut avoir des conséquences tellement graves. »

« Alors vous faites votre travail et vous revenez faire le travail des autres aussi pour que les résidentes et résidents se sentent en sécurité. Surtout ces personnes qui ne peuvent pas parler ou se mouvoir seules. »

Lila n'est pas la seule que la situation inquiète.

« Ici, quand vous considérez le choix pour un foyer de soins, vous inscrivez votre premier choix, votre deuxième et votre troisième. La plupart des familles ont comme premier choix un établissement public. Ils sont meilleurs en tout point. »

Au Manitoba, les travailleuses et travailleurs des services de soins de longue durée font pression auprès du gouvernement pour améliorer la réglementation et les mesures d'inspection des établissements privés de soins de longue durée.

« Nous essayons d'amener le secteur privé à se conformer aux normes de qualité du secteur public. Le gouvernement effectue un contrôle une fois l'an. Bien, l'année dernière, il a envoyé de l'information aux foyers de soins infirmiers, leur ont demandé de remplir des formulaires sur chaque résident et de lui faire parvenir le document par télécopieur. Le gouvernement n'a jamais envoyé qui que ce soit faire un bilan de l'état des résidentes et résidents ou des installations. »

« Avant, on envoyait des gens pour toute une journée. Mais les propriétaires pouvaient contourner le problème aussi. Ces jours-là, nous avions du personnel additionnel pour que tout ait l'air d'aller pour le mieux. La direction sait six à huit mois à l'avance à quel

moment l'inspection de l'établissement aura lieu. Ainsi, nous savons quand le moment approche parce que du personnel d'entretien supplémentaire travaille à réparer les murs, à laver les fenêtres, à repeindre. Tout devient soudainement impeccable. »

Une demande croissante

La croissance démographique ne ment pas : les soins nécessaires à un nombre de personnes âgées toujours plus grand représentent un défi de taille pour le système de santé canadien. Il est plus difficile de concevoir comment des services de soins de longue durée publics et abordables seront disponibles pour combler les besoins des personnes âgées.

En 1998, environ 3,7 millions de personnes étaient âgées de 65 et plus, une hausse de 57 pour cent par rapport à 1981. Chaque année, environ un quart de million de Canadiennes et de Canadiens atteignent l'âge de 65 ans. Le nombre de personnes âgées augmentera plus rapidement à mesure que la génération d'après-guerre atteindra l'âge d'or, ce qui devrait commencer dans une décennie environ. En 2021, une Canadienne ou un Canadien sur cinq aura plus de 65 ans.

En 1996, sept pour cent de toutes les personnes âgées au Canada vivaient dans un établissement et 74 pour cent de toutes les personnes vivant dans un établissement étaient des personnes âgées, 85 pour cent de celles-ci dans des foyers de soins spéciaux. Les femmes âgées sont les plus susceptibles de vivre dans un établissement alors que 38 pour cent de toutes les femmes au-dessus de 85 ans vivent dans des établissements, comparativement à 24 pour cent des hommes du même âge.

Tandis que la demande de soins de longue durée est à la hausse, il en va de même des pressions exercées par l'entreprise privée avide de fournir ces services et d'accéder de cette façon à des profits subventionnés à même les fonds publics. Malgré la présence déjà reconnue du secteur privé dans les soins de longue durée, les soins privés ne constituent pas la meilleure façon de combler les besoins d'une portion grandissante de personnes âgées. Le secteur public des soins de longue durée prodigue des soins de meilleure qualité et à un meilleur coût.

Le secteur privé ne perd pas de temps

Avant les années 1960, les soins de longue durée étaient dispensés principalement par les familles des personnes qui avaient besoin de soins ainsi que par des organismes de bienfaisance, souvent religieux. Les lois à cet égard et le financement étaient minimes. Les foyers étaient conçus pour maintenir ces individus « à l'écart ». Au cours des années 1960, la façon de considérer les soins a commencé à changer et les soins de longue durée en établissement sont devenus plus fréquents. Sans régime public pour surveiller cette nouvelle forme de soins, les sociétés privées de soins à but lucratif ont poussé comme des champignons. L'une des plus importantes, Central Park Lodges (faisant aujourd'hui partie de CPL REIT), était créée en 1961. Extendicare était constituée en société commerciale en 1968.

Au cours des décennies qui ont suivies, le rôle du secteur privé dans les soins de longue durée a sans cesse pris de l'expansion. En 1992, le secteur privé possédait 47 pour cent de tous les établissements de soins de longue durée. Dès l'an 2000, la propriété privée avait accru sa part qui atteignait désormais près de 50 pour cent. La pression

Public, sans but lucratif, privé, à but lucratif : quelle est la différence?

Tous les établissements de soins de longue durée ont une chose en commun : la plus grande partie de leur financement est public et provient des gouvernements provinciaux.

- C'est soit un gouvernement provincial ou municipal qui est propriétaire des établissements publics. Le financement vient de sources municipales ainsi que de sources provinciales.
- Les établissements privés, à but lucratif, appartiennent à des particuliers et existent dans le but de faire un profit pour leurs actionnaires et propriétaires. Certaines entreprises sont cotées en bourse (CPL REIT, Extendicare) alors que d'autres ne le sont pas (Diversicare).
- Les établissements privés sans but lucratif appartiennent à des entités comme les communautés religieuses et les organisations caritatives. Tout comme les établissements publics, le motif de profit n'est pas un facteur pour prodiguer des soins.

Les pénuries de personnel sont responsables de la détérioration de la qualité de vie des personnes âgées dans les foyers de soins de longue durée. Les résidentes et résidents souffrent quand le personnel qui les soigne est surmené et stressé. Ces personnes souffrent quand le personnel change régulièrement à cause des bas salaires et des mauvaises conditions de travail. Ces personnes sont frustrées et se mettent parfois en colère quand on ne répond pas à leurs besoins comme il se doit. De plus, les résidentes et résidents courent un risque possible quand les ratios entre le personnel et les résidents sont tellement bas qu'ils pourraient affecter l'évacuation de l'édifice en cas d'incendie ou de toute autre urgence.

Tiré de For the love of it, Rapport du SCFP sur les problèmes de soins de longue durée au Manitoba

« Nous avons deux aides soignantes qui s'occupent de vingt résidentes et résidents. Les aides soignantes reçoivent des coups de pieds, sont frappées et injuriées tous les jours. Certaines personnes sont agressives. Nous avons des appareils de levage mais il faut être deux pour les utiliser. Il n'y a pas assez de personnel. Nous rentrons à la maison et nous devons vivre avec nous-mêmes par la suite, et qu'en fait, on se fichait pas mal de ces personnes-là. »

Préposée aux soins de longue durée du SCFP, Manitoba

favorable à la privatisation est plus visible quand on examine où se trouvent les places pour les soins de longue durée. En 1992, le secteur privé fournissait 38 pour cent de toutes les places. En l'an 2000, l'entreprise privée fournissait 47 pour cent de toutes les places. Cette tendance est encore plus tangible dans certaines provinces comme l'Ontario où une proportion toujours croissante des places en établissement pour des services de soins de longue durée va au secteur privé.

Le total des dépenses pour les soins de longue durée était d'environ 8,9 milliards de dollars en 2000, ou 9 pour cent du total des dépenses de la santé (tel que mesuré par les données sur les dépenses relatives aux « autres établissements » comprenant les établissements de soins de longue durée et les établissements pour les personnes ayant un handicap physique, psychiatrique ou un handicap lié au développement). Les dépenses publiques jouent un rôle considérable à l'égard de ces soins, avec un financement gouvernemental totalisant près de 6,3 milliards de dollars ou 70 pour cent. La somme de 2,6 milliards de dollars de dépenses restante provenait d'individus et du secteur privé. Ces dépenses privées continuent de croître tandis que les dépenses publiques ont diminué de façon continue depuis le sommet de

75 pour cent de dépenses totales atteint à la fin de 1980.

Le financement du gouvernement fédéral pour les soins de longue durée est indirect. Les provinces, qui constituent la source directe de financement, peuvent choisir de dépenser les paiements de transfert du fédéral pour les places et des programmes de soins de longue durée mais il n'existe aucun moyen de suivre ces dépenses à la trace ou de circonscrire les transferts du gouvernement fédéral. Le financement public sert à subventionner le coût des soins de longue durée pour les individus et à financer les dépenses en capital dans les établissements publics.

Les gouvernements jouent également un rôle direct au niveau des soins par la prestation de services à l'échelle provinciale ou municipale, et un rôle indirect en déterminant la composition publique/privée relative aux soins de longue durée, en évaluant le niveau de soins dont une personne a besoin, en désignant le type d'établissement nécessaire et en maintenant les listes d'attente à jour.

Au niveau provincial, c'est l'Alberta qui détient le plus haut niveau de dépenses privées pour les soins de santé dans les foyers de soins infirmiers, y compris les soins de longue durée, avec 46 pour cent, le Québec et le Nouveau-Brunswick

suivent avec 38 pour cent, l'Î.-P.-É. avec 32 pour cent et l'Ontario, avec 28 pour cent. Le plus bas niveau de dépenses privées se trouve en C.-B., avec 16 pour cent des dépenses totales.

Les soins privés coûtent plus cher

En 1997-1998, le financement gouvernemental pour les établissements de soins comprenant des résidentes et résidents issus de catégories diverses était de 75 \$ par personne, par jour. Les résidents payaient en moyenne 29,86 \$ par jour ou 10 898 \$ par année en plus du tarif de base, soit de leur propre poche ou par le biais d'une assurance. En ce qui a trait à ce coût additionnel, les personnes qui se trouvaient dans un établissement privé payaient 31,01 \$ par jour tandis que celles qui se trouvaient dans un établissement public payaient 29,27 \$ par jour. Les résidents d'établissements privés payaient presque 6 pour cent de plus – 635,10 \$ par année – de frais à leur charge que les personnes dans les établissements publics sans but lucratif.

Les foyers de soins infirmiers privés peuvent coûter entre 1 000 \$ et 5 000 \$ par mois. Des soins disponibles jour et nuit, à domicile, peuvent coûter jusqu'à 122 000 \$ par année.

Les personnes âgées ont des choix restreints pour ce qui est de payer les soins dont elles ont besoin. Certaines d'entre elles pourront bénéficier d'une assurance pour défrayer une partie des coûts. Toutefois, elles auront tout de même à payer les primes qui coûtent très cher. D'autres subiront une analyse de leurs moyens dans leur province respective et verront une partie des dépenses défrayées. La plupart devront déboursier de leur poche pour couvrir une partie des dépenses relatives aux soins. Mais pour les personnes âgées qui, pour beaucoup, ont un revenu fixe, cette perspective a de quoi faire peur.

En 1998, le revenu total moyen pour une femme de plus de 65 ans n'était que de 20 372 \$. Si une femme ne gagnait aucun revenu de salaire, la moyenne tombait à 19 552 \$. Le revenu total moyen pour les hommes âgés était de 26 471 \$ et seulement de 22 983 \$ si aucun revenu ne provenait d'un emploi. Les coûts des soins de longue durée – environ 11 000 \$ par année – absorbent la moitié du revenu moyen des personnes âgées.

Mais 20 pour cent des personnes âgées et 45 pour cent des femmes célibataires vivent dans la pauvreté. La sécurité de la vieillesse combinée avec le Supplément de revenu garanti se chiffre à 11 000 \$. Nul doute que pour certaines personnes âgées, le coût des soins de longue durée absorbe tout leur revenu. Ce problème ne fera que s'aggraver si le financement public continue de s'amoinrir et qu'on se défasse d'une partie toujours plus importante du coût des soins de longue durée sur les personnes âgées.

Tandis que la population vieillissante du Canada continue de croître, il en va de même pour les besoins de soins en établissement et de financement gouvernemental additionnels. Certains gouvernements commencent à réaliser qu'un financement gouvernemental complet des soins aux personnes âgées peut – et doit – exister. Par exemple, l'Écosse a récemment annoncé qu'elle maintiendra une politique de financement complet pour les soins de ses personnes âgées. Le besoin d'un financement accru et d'un plus grand nombre d'établissements ne fait aucun doute. Également tout aussi urgent, mentionnons le besoin de renverser la tendance favorable aux privatisations. Des preuves de plus en plus nombreuses n'appuient pas une expansion de la participation du secteur privé comme moyen de fournir les

soins nécessaires aux personnes âgées.

Une comparaison récente menée à l'échelle internationale entre les établissements de soins de longue durée publics et privés révèle que les établissements publics sont, et de loin, plus efficaces dans la prestation de soins de qualité efficaces en termes de coûts. Dans tous les domaines, les soins sans but lucratif ont surpassé leurs pendants du secteur privés. Quand les services dans les établissements de soins de longue durée sont fournis par des entreprises à but lucratif, les coûts de la santé publique augmentent ainsi que les dépenses privées relatives aux soins de santé. La santé des patients se détériore, le taux de roulement du personnel augmente et, dans l'ensemble, les patients et les familles sont moins satisfaits.

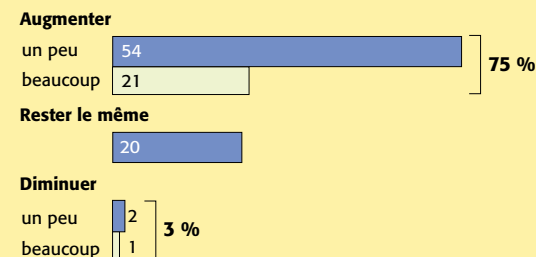
Quand les entreprises ne peuvent pas réaliser de profits, l'entreprise privée n'hésite pas à plier bagage. Tout récemment, Extencare a quitté l'État de la Floride parce que des poursuites en justice en raison de mauvais soins avaient considérablement réduit sa marge de profits. Si l'on en croit la rumeur, la plus importante société américaine de foyers de soins infirmiers, Beverly Enterprises Inc., songerait à fermer ses 70 centres en Floride pour les mêmes raisons.

Les Canadiennes et Canadiens demandent un financement public plus élevé et de meilleurs règlements

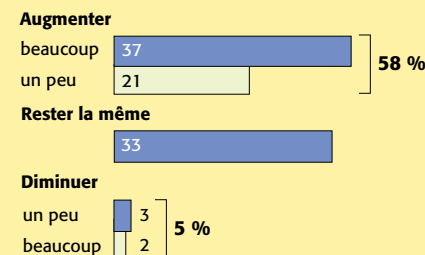
Trois quarts des Canadiennes et Canadiens croient que les investissements gouvernementaux dans les soins aux personnes âgées et dans les soins de longue durée devraient augmenter, et 54 pour cent des gens affirment qu'ils devraient augmenter de beaucoup. Un sondage effectué par le cabinet EKOS montre qu'il y a aussi un appui marqué pour une plus grande vigilance de la part du gouvernement en ce qui a trait à la supervision des établissements de soins de longue durée.

En ce qui concerne les soins aux personnes âgées et les établissements de soins longue durée, pensez-vous que (...) dans ce domaine devrait augmenter, diminuer ou rester à peu près le/la même?

L'investissement gouvernemental



La réglementation gouvernementale



Sondage EKOS
janvier 2001

Central Park Lodge

CPL REIT est le plus gros exploitant de centres 'd'aide à la vie autonome' au Canada en plus d'être un des acteurs clefs du marché des soins résidentiels.

Central Park Lodge Long Term Care Real Estate Investment Trust possède 69 centres de soins prolongés hébergeant près de 9 400 personnes en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Québec. En partie par le biais de l'acquisition d'une société appelée Subacute Care, la société possède 20 établissements additionnels avec plus de 2 200 résidentes et résidents aux États-Unis.

Conçue de manière à capitaliser sur des dégrèvements fiscaux, les établissements REIT sont créés pour posséder et, dans certains cas, pour exploiter des biens immobiliers rentables comme des centres commerciaux, des maisons à logements et des foyers de soins infirmiers. La gestion des établissements est souvent sous-traitée à une autre entreprise ou à une filiale. CPL REIT achète des propriétés exploitées en tant que centres de soins de longue durée puis loue ces propriétés à des filiales qui sont sa propriété exclusive. Les centres REIT sont exonérés d'impôts au Canada s'ils distribuent annuellement tout leur revenu net aux détenteurs d'unités. REIT n'est pas non plus soumis aux impôts des sociétés ni à l'impôt applicable aux gains de capital.

Les revenus de CPL REIT ont grimpés, avec une hausse de près de 20 pour cent dans le troisième trimestre de 2000, comparativement au même trimestre en 1999. Les revenus se maintiennent actuellement à près de 130 millions de dollars. En 1998, le profit de CPL était de plus de 11 millions de dollars et, en 1999, la société faisait un profit de 412 millions de dollars.

Les principaux détenteurs d'unités de CPL REIT sont Guardian Capital, Central Park Lodges et Paul Reichmann. Paul et Barry Reichmann sont également actionnaires de Central Park Lodges, une société qui

détient un contrat de gestion pour plusieurs établissements dont CPL REIT est propriétaire.

Le conseil d'administration de CPL REIT est composé de tout le gratin de l'élite financière canadienne, à commencer par le président, géant de l'immobilier Barry Reichmann. Siègent au conseil : Paul Reichmann, président et directeur général de Reichmann International Development; Douglas Basset, vice-président de CTV et l'un des administrateurs de la CIBC, de Mercedes Benz Canada Inc. et de Rothmans Inc.; John Crow, ancien Gouverneur de la Banque du Canada; Darcy McKeough, ancien Trésorier de l'Ontario et l'un des administrateurs de Americare Corp.; et Calvin Stiller, président et directeur général du Fonds de découvertes médicales canadiennes, professeur de médecine à l'University of Western Ontario, administrateur de Drug Royalty Corp. et cofondateur de Diversicare.

Les établissements de CPL ont été la cible de critiques sérieuses en raison de l'état déplorable des installations. Une inspection datant de mars 1999 de la société Versa Care, propriété de CPL, à Ottawa, a dénombré 22 infractions aux normes provinciales, notamment des fauteuils roulants crasseux, des dossiers médicaux mal tenus et un entreposage inadéquat des médicaments. Voici d'autres conclusions du rapport du ministère : une forte odeur d'urine dans certaines parties du foyer; des planchers, brosses, brosses à dents et verres à dents sales ainsi que des chaises, des fauteuils roulants et des marchettes « extrêmement sales ». Les méthodes de préparation des aliments étaient également décrites comme « peu soucieuses des valeurs nutritives, de la couleur, des textures, de l'apparence et du goût ».

Les frères Reichmann sont également propriétaires de 53 pour cent de Balanced Care, société qui exploite des centres d'aide à la vie autonome aux États-Unis.

Diversicare

Diversicare Canada Management Services est une filiale à cent pour cent de Advocat Inc. dont le siège social est à Franklin (Tennessee).

La société Advocat est propriétaire de 64 foyers de soins infirmiers qu'elle gère aussi. Ils comptent plus de 7 230 lits répartis dans 12 États, principalement dans le sud-est des États-Unis, en Ontario, Colombie-Britannique, Alberta et Nouvelle-Écosse. L'entreprise est également propriétaire ou gestionnaire de 56 centres d'aide à la vie autonome comprenant 5 472 unités. Quatorze des foyers de soins infirmiers et 21 centres d'aide à la vie autonome sont au Canada.

Les bénéfices bruts d'Advocat à la fin de l'exercice financier en décembre 1999 s'élevaient à 3,9 millions de dollars américains.

Au début de l'année 2000, la société Advocat est tombée au-dessous des normes d'introduction en bourse de la Bourse de Toronto et elle s'est volontairement radiée de la Bourse de Toronto, en mai 2000. Elle a été radiée de la Bourse de New York en septembre 1999.

Advocat a connu quelques problèmes à garder son accréditation aux États-Unis avec Medicare (l'assurance-maladie du gouvernement pour les personnes âgées) et Medicaid (l'assurance-maladie du gouvernement pour les pauvres). En 1997, deux des établissements de l'entreprise en Alabama, se sont vus retirer leur accréditation « à la suite de certaines irrégularités », un pendant 69 jours et l'autre pendant 91 jours. En 1998, un établissement de l'Arkansas a vu son accréditation révoquée pour ce qui est de Medicare et de Medicaid.

Dans les établissements qui lui appartiennent directement, Advocat est une entreprise largement non syndiquée avec seulement 510 employés syndiqués sur 5 150. De ces employés, 320 sont canadiens. Dans les établissements qu'Advocat gère, il y a 3 160 employés. De ce nombre, 2 130 sont des syndiqués canadiens.

Extendicare

Extendicare Inc. est un des plus importants gestionnaires d'établissements de soins de longue durée en Amérique du Nord, avec 276 établissements et une capacité de plus de 27 000 résidents.

Extendicare profite de la privatisation que fait le gouvernement de l'Ontario des établissements de soins de longue durée. Les trois quarts des 6 700 nouveaux lits sont allés à quelques entreprises, y compris Extendicare.

Maintenant, Extendicare utilise l'argent de la caisse de retraite des travailleuses et travailleurs du secteur public pour financer huit nouveaux établissements de soins de longue durée gérés par le secteur privé en Ontario. Borealis Long Term Care Inc., une filiale à cent pour cent du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), a formé une alliance avec Extendicare pour construire les nouveaux établissements qui compteront 1 100 nouveaux lits. OMERS gère quelque 37 milliards de dollars des actifs des membres du SFCP et d'autres personnes à l'emploi du gouvernement ontarien.

Extendicare a réussi à assurer que ses intérêts soient bien représentés sur les principaux comités gouvernementaux qui enquêtent sur les soins de santé des deux côtés de la frontière, ce qui crée d'importants conflits d'intérêt. Le sénateur Michael Kirby est un administrateur d'Extendicare depuis 1987. Actionnaire de la société, il préside également la commission sénatoriale qui étudie l'état du système de soins de santé canadien. Joy Caulkin, directrice générale d'Extendicare, est membre du groupe de travail sur la disponibilité des soins de longue durée aux États-Unis. Ce groupe de travail mène une recherche sur les foyers de soins infirmiers, les litiges et les questions d'assurance responsabilité.

Extendicare s'est heurtée à des problèmes juridiques aux États-Unis. Les problèmes financiers de l'entreprise en Floride étaient si graves qu'elle a dû vendre tous ses foyers de soins infirmiers dans cet État parce que « l'environnement dans l'État de la Floride est très litigieux ». Dans une poursuite, un résident d'un foyer de soins infirmiers a allégué qu'Extendicare avait fait preuve de négligence en offrant de mauvais soins et de mauvais services. Un jury a appuyé le résident, ordonnant à l'entreprise de lui verser 6,8 millions de dollars américains.

Baisse des inspections dans les foyers de soins infirmiers de l'Ontario

L'inspection minutieuse des foyers de soins infirmiers de l'Ontario a baissé fortement depuis l'arrivée du gouvernement conservateur. En effet, ce dernier a demandé aux inspecteurs de collaborer au transfert d'un plus grand nombre de lits de soins de longue durée au secteur privé.

Les documents obtenus par la Presse canadienne en vertu de la Loi sur l'accès à l'information ont montré une diminution de 40 pour cent des inspections régulières de 509 foyers de soins de longue durée entre 1996 et 1999. Quelques foyers n'avaient pas été inspectés depuis près de trois ans – violant la politique gouvernementale qui exige une inspection complète des foyers au moins une fois par année.

Certains établissements ont été inspectés rapidement avec moins que la période de trois à sept jours requise pour l'inspection.

Le rapport de la Presse canadienne a conclu que les « inspecteurs – des infirmières autorisées détenant un baccalauréat – ont été embauchées pour aider le gouvernement à évaluer les soumissions afin d'accroître le nombre de lits privés de soins de longue durée dans la province. »

Confrontés à des accusations de la part de l'opposition à l'effet qu'ils mettent des personnes âgées vulnérables en danger, les conservateurs ont annoncé une injection de fonds pour embaucher de nouveaux membres du personnel et suivre de près les inspections annuelles. Au même moment, un bureau a été créé pour continuer à traiter les nouvelles demandes pour des lits de soins de longue durée, afin que leur campagne de privatisation puisse continuer à suivre son rythme.

Les foyers de soins infirmiers sous-traités sont coûteux pour les patients et les contribuables

Selon une nouvelle étude, les appels d'offres et la sous-traitance des foyers de soins infirmiers enlèvent 21 pour cent du budget total des Centres d'accès aux soins communautaires (CASC).

La restructuration des soins à domicile et des soins communautaires a ouvert la porte aux multinationales qui déposent des soumissions en même temps que les prestataires sans but lucratif. Les CASC ne peuvent plus offrir les services directement. Loin de tenir parole sur les promesses faites par le gouvernement de l'Ontario d'un service rationalisé et rentable avec moins de formalités administratives et plus d'argent pour les soins aux patients, l'introduction du processus d'appel d'offres corrode les soins aux patients et met les deniers publics dans les poches du secteur privé.

L'étude a conclu que le fait d'obliger les prestataires à soumissionner pour des contrats crée un chevauchement des services et intègre dans les budgets les profits à verser, privant ainsi de fonds les soins directs; le montant peut atteindre jusqu'à 247,4 millions de dollars par année.

Comme c'est le cas avec les hôpitaux privés américains, l'argent est gaspillé pour l'administration et les bénéficiaires, avec jusqu'à 42 millions de dollars réaffectés aux profits des foyers infirmiers de l'Ontario.

Le rapport, fondé sur des entrevues effectuées auprès des travailleuses et travailleurs de première ligne des foyers de soins infirmiers et avec les membres du SCFP, a conclu que les appels d'offres fragmentent le service, créant des pratiques non efficaces et un chevauchement excessif.

Le rapport souligne également le manque de renseignements précis recueillis par le ministère de la Santé et l'absence d'obligations d'information pour les entreprises privées. Du même coup, les états vérifiés des organismes sans but lucratif doivent être rendus publics, ce qui donne un avantage concurrentiel aux entreprises privées qui rivalisent pour obtenir les contrats, leur permettant de faire des sous-estimations abusives.

Investir dans l'avenir

La privatisation des établissements de soins de longue durée peut être freinée et la tendance, renversée. Le financement public continue de défrayer 70 pour cent des coûts de soins de longue durée dispensés dans les établissements publics et privés. Cet argent peut être retiré aux établissements privés pour être consacré à créer des établissements publics de soins de longue durée.

Le financement gouvernemental des établissements publics est un investissement public qui profite à toute l'économie par la prestation de soins de qualité à la population et par la création d'emplois bien rémunérés. Le secteur des soins sans but lucratif comporte un gros avantage à l'égard des besoins futurs – il peut fournir des soins de qualité à un coût moindre pour les résidentes et résidents et pour la population en général.

La clef est de redéfinir les soins de longue durée. Ce secteur est le plus souvent défini comme fournissant des soins dans des établissements comme les foyers de soins infirmiers et les foyers pour personnes âgées. Toutefois, le contexte dans lequel les soins sont offerts change rapidement et déborde largement le cadre de ces établissements.

« Les soins continus » comportent l'évaluation gériatrique dans les hôpitaux et les unités de traitement, les hôpitaux pour malades chroniques, les établissements de soins de longue durée, les foyers de groupe et les centres de soins de jour pour adultes, les logements avec services de soutien, les services d'aide familiale, les programmes de préparation de repas, les programmes de soins à domicile et les programmes de réadaptation des communautés. Cet ensemble complexe et diversifié de services est nécessaire pour combler les besoins tant des personnes âgées que des personnes ayant un handicap.

Les avantages – tant immédiats qu'à plus long terme – d'élargir le secteur des soins de longue durée et d'assurer la prestation publique de ces services sont immenses. À mesure que le phénomène du vieillissement de la population se rapproche de nous, la nécessité d'élargir le secteur des soins de longue durée ne fera que croître. Au lieu de l'offrir en pâture au secteur des soins à but lucratif, le gouvernement devrait mettre en place le meilleur système de soins possible pour les personnes âgées en insistant sur un élargissement du secteur public des soins de longue durée. C'est la meilleure façon de planifier l'avenir.

Une étude montre les avantages des soins sans but lucratif

Une analyse récente de 43 études comparatives d'établissements de soins de longue durée contrôlées par des pairs confirme que les établissements sans but lucratif présentent un avantage important, et ce pour presque tous les aspects des soins.

Quand les entreprises à but lucratif fournissent des soins de longue durée en résidence, autant les coûts des soins publics que les dépenses privées pour les soins de santé augmentent. L'état de santé des patients est pire, le roulement du personnel augmente et les patients et leurs familles sont moins satisfaits.

| | Sans but lucratif | À but lucratif | | Sans but lucratif | À but lucratif |
|--|-------------------|----------------|---|-------------------|----------------|
| Meilleurs environnement et installations | | | Santé des patients | | |
| • Entretien des chambres | ■ | | • Les admissions à l'hôpital les plus basses pour : | | |
| • Entretien des installations | ■ | | Déshydratation | ■ | |
| • Aliments | ■ | | Pneumonie | ■ | |
| • Contrôle de l'environnement par les patients | ■ | | Chutess | ■ | |
| Bonnes pratiques de dotation en personnel | | | Fractures | ■ | |
| • Ratio personnel/patients | ■ | | Anémie | idem | idem |
| • Combinaison de compétences | ■ | | Infections des voies urinaires | idem | idem |
| • Salaires | ■ | | Gangrène | idem | idem |
| • Avantages | ■ | | Ulcères de la peau | idem | idem |
| • Participation du personnel dans les programmes de soins | ■ | | • Plus faible usage de dispositifs de contention | ■ | |
| • Faible taux de roulement/continuité du personnel | ■ | | • Plus faible incidence d'infections | ■ | |
| Soins aux patients | | | • Taux d'hospitalisation | idem | idem |
| • Directives avancées (testaments biologiques, ordre de ne pas réanimer) | ■ | | • Plus grand engagement des médecins | ■ | |
| • Programmes de gestion de la douleur | ■ | | Des dépenses plus élevées pour : | | |
| • Programmes de soins palliatifs | | ■ | • Patients par jour | ■ | |
| • Recours aux médicaments antipsychotiques | | ■ | • Personnel | ■ | |
| • Faible niveau de citations pour déficiences | ■ | | • Utilisation d'infirmières auxiliaires | ■ | |
| | | | • Utilisation de médecins | ■ | |
| | | | • Salaires et avantages | ■ | |
| | | | • Combinaison de personnel spécialisé | ■ | |
| | | | • Formation du personnel | ■ | |
| | | | • Soins infirmiers | ■ | |
| | | | • Administration | | ■ |

Source : Michael M. Rachlis, m.d. "The Hidden Costs of Privatization: An International Comparison of Community and Continuing Care" in Without Foundation, un projet conjoint du Centre canadien de politiques alternatives - C.-B., le Syndicat des fonctionnaires de la Colombie-Britannique, le Syndicat des infirmières et infirmiers de la Colombie-Britannique et le Syndicat des employés d'hôpitaux du SFCF, novembre 2000.

Des mesures qui se font attendre dans les soins à domicile et l'assurance-médicaments

Les Canadiennes et Canadiens sont clairs à l'effet que notre système de santé public doit être élargi pour couvrir les soins à domicile et l'assurance-médicaments. Un sondage EKOS montre que plus des trois quarts des répondants ont identifié les soins à domicile comme étant grandement importants, alors que plus des deux tiers attachent la même priorité à l'assurance-médicaments. Chez les femmes, 83 pour cent ont placé un programme national de soins à domicile au premier rang.

Quelle est l'importance des nouvelles approches dans les soins de santé comme un programme national (...)?

Soins à domicile

Grande importance

77 %

Importance modérée

13

Peu d'importance

7

Assurance-médicaments

Grande importance

70 %

Importance modérée

17

Peu d'importance

10

Sondage EKOS
janvier 2001

Les soins de longue durée de qualité : prescription pour l'avenir

Voici des éléments essentiels d'un programme pour l'avenir des soins de longue durée :

1. Un leadership de la part du gouvernement fédéral pour financer et créer des établissements publics de soins de longue durée de grande qualité. Les fonds du Transfert social canadien imposeraient des obligations nouvelles et significatives aux provinces pour créer des programmes et des établissements publics de soins de longue durée.
2. Un moratoire sur l'ouverture de tout nouveau lit de soins de longue durée dans le secteur privé, y compris les partenariats publics-privés, appliqué en vertu des fonds du TSC.
3. L'établissement d'une caisse distincte pour faciliter la conversion des établissements privés en établissements publics.
4. Un incitatif en argent, en vertu du TSC, aux provinces qui créent de nouveaux lits publics de soins de longue durée, renforçant le moratoire imposé sur l'expansion du secteur privé.
5. Les gouvernements fédéral et provinciaux assumeront une plus grande responsabilité du financement des soins de longue durée. Un partage équitable entre le gouvernement fédéral et les provinces pour les nouveaux établissements et programmes de soins de longue durée avant 2010 devrait être un objectif.
6. Une redéfinition des soins de longue durée pour y inclure les soins prodigués en établissements, que ce soit les hôpitaux gériatriques, les foyers de soins infirmiers ou les établissements d'aide à la vie autonome. Ces établissements, ainsi que les services fournis, seraient financés par le gouvernement, exploités et gérés par le secteur public.
7. Le soutien aux gouvernements provinciaux pour faciliter la prestation harmonieuse des soins en fusionnant les ministères de la Santé avec les ministères des Services sociaux, là où cela n'a pas déjà été fait. L'intégration des soins permettra de coordonner les soins dans de nombreux cadres, ce qui répondra plus efficacement aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées. Seule l'administration publique des programmes et la prestation publiques des soins peut assurer une intégration efficace et efficiente.
8. Une *loi fédérale sur les soins à domicile et les soins communautaires* qui établirait les principes (similaires à ceux de la *Loi canadienne sur la santé*) et les règlements pour la prestation des soins de longue durée, ou l'intégration de nouvelles dispositions sur les soins de longue durée dans la *Loi canadienne sur la santé*.

La C.-B. doit mettre à jour ses directives sur les soins

Les travailleuses et travailleurs des soins de santé affirment que les directives sur les soins de longue durée de la Colombie-Britannique, vieilles de 20 ans, sont dangereusement basses et doivent être mises à jour immédiatement.

Une analyse effectuée par le Syndicat des employés d'hôpitaux, la division des services de santé du SCFP de la C.-B., a conclu que les niveaux de soins sont environ une heure de moins que ce qui est nécessaire pour répondre aux exigences et donner aux personnes âgées les contacts sociaux et physiques qui permettent de les maintenir en santé.

Le financement de cette heure supplémentaire de soins est crucial pour les soins quotidiens de base tels que faire manger les patients, les repositionner, changer leurs vêtements mouillés et aider les patients à aller à la toilette ainsi qu'à faire des exercices et à faire des activités indépendantes.

La situation est devenue plus urgente au cours de la dernière décennie, puisque les besoins des gens qui sont hospitalisés dans les établissements de soins de longue durée ont augmenté. Le SEH affirme que les patients sont plus fragiles, ont des besoins plus complexes et ont plus de chance de souffrir de démence.

La fraude au Centre de santé King met en lumière les problèmes avec les soins privés

La faillite spectaculaire du Centre de santé King donne un rapide aperçu du monde très problématique des soins privatisés.

Ce qui a été grandement publicisé comme la « Clinique Mayo du Nord » s'est rapidement dirigé vers le Sud, à la fin de l'an dernier, alors que les propriétaires majoritaires Ron et Loren Koval se sont enfuis du pays après avoir été accusés d'une fraude de 100 millions de dollars, y compris des millions du trésor public provenant de la Protection-santé de l'Ontario.

Le Centre de santé King offrait divers services de santé dans un environnement luxueux, avec planchers de marbre et boiseries. Certains services étaient couverts par la Protection-santé de l'Ontario alors que d'autres, comme l'Académie de golf du Centre de santé King, ne l'étaient probablement pas. D'autres services au menu incluaient une thérapie pour les problèmes de la prostate, des services de consultation, des tests diagnostiques comme l'imagerie par résonance magnétique, des envois aux États-Unis pour des chirurgies privées, des programmes de perte de poids et de nutrition, des examens de santé à l'intention de cadres, le règlement des troubles du sommeil, la réadaptation et la gestion des blessures.

Pour ajouter à l'intrigue, des allégations ont été soulevées à l'effet que le Centre de santé King était exploité comme un hôpital privé sans approbation officielle. Des rapports ont fait surface à l'effet que la famille royale de l'Arabie Saoudite utilisait le Centre de santé King à titre d'hôpital privé, et que les riches Canadiennes et Canadiens auraient peut-être fait de même.

Les politiciennes et politiciens qui font pression pour des hôpitaux privés en Alberta ont fait référence au Centre de santé King comme étant un avant-projet pour les établissements privés comme l'hôpital privé de Calgary, le Health Resources Group. La faillite du Centre de santé King l'anéantit comme modèle, et cela constitue une mise en garde sérieuse pour les futurs hôpitaux et cliniques privés.

Dès sa création, le Centre de santé King a été conçu pour capitaliser sur l'élimination des services de santé. La détermination du gouvernement conservateur de l'Ontario de privatiser les soins de santé a amélioré la possibilité d'investissement. Le revenu provient de la facturation à Protection-santé de l'Ontario, de tiers payeurs comme les compagnies d'assurance et les honoraires privés facturés aux clients – une violation possible de l'interdiction prévue à la Loi canadienne sur la santé quant aux frais modérateurs et les frais d'établissement pour les services assurés par le régime public.

L'important montant d'argent qui change de mains, combiné à un manque de contrôle et de réglementation, a été l'incubateur parfait pour une fraude. La prestation de soins de santé par le secteur privé entraîne toujours de plus grandes dépenses que les soins offerts par le secteur public – y compris les coûts administratifs gonflés. Dans ce cas-ci, les coûts 'administratifs' incluaient la fraude. Alors que le château de cartes du Centre de santé King s'est effondré sous le poids de ses propres vices de forme, les demandes continuent pour que le gouvernement fédéral applique la Loi canadienne sur la santé et interdise les hôpitaux privés.

Il est fort peu probable qu'un gouvernement engagé à maintenir un rôle fort pour l'entreprise privée offre un financement suffisant pour réduire les attentes en dehors des délais prescrits, en répondant à tous les besoins en matière de soins de santé au sein même du système public.

Tiré d'un survol économique de la privatisation et de la commercialisation des soins de santé, parrainé par le SCFP et rédigé par Richard Plain, économiste à l'Université de l'Alberta.

Étant donné que la [loi sur la protection des soins de santé de l'Alberta] permet aux établissements chirurgicaux privés à but lucratif de garder les patients plus de 12 heures, ce n'est qu'une question de temps avant que les hôpitaux à but lucratif soient approuvés et en service en Alberta. Les premiers apparaîtront probablement à Calgary.

Si les pratiques actuelles à la Régie régionale de la santé de Calgary (RRSC) sont une indication, ces hôpitaux privés feront partie d'un réseau chaotique de services de soins de santé partiellement publics, généralement privés et à but lucratif, qui érodera encore plus l'assurance-maladie que connaissent la plupart des Canadiennes et des Canadiens. Les médecins pourront travailler dans les hôpitaux publics et les hôpitaux à but lucratif, vidant ainsi les hôpitaux publics de leur personnel et de leurs ressources. De plus, les médecins-chefs de la RRSC pourront avoir des intérêts financiers dans ces hôpitaux privés, comme ceux qu'ils ont dans les cliniques chirurgicales privées qui travaillent en sous-traitance pour la RRSC.

Tiré de, Public Bodies, Private Parts: Surgical Contracts and Conflict of Interest at the Calgary Regional Health Authority, rédigé par Gillian Steward pour l'Institut Parkland, Université de l'Alberta

On va de l'avant avec les soins de santé privés en Alberta

La loi controversée de l'Alberta sur les soins de santé privés, la loi 11, a maintenant été adoptée malgré des protestations rigoureuses dans la province et à l'extérieur.

En février 2001, le Collège des médecins et chirurgiens de l'Alberta a approuvé les normes d'accréditation pour les « établissements chirurgicaux non hospitaliers de long séjour ». Mais peu importe leurs efforts, les promoteurs des soins de santé privés ne peuvent cacher le fait que les établissements serviront d'hôpitaux dans le système à deux vitesses.

La loi permet aux cliniques privées à but lucratif de faire des chirurgies, ouvrant la voie aux hôpitaux privés dans la province. Elle permet aussi que les deniers publics financent les services à but lucratif fournis et que les médecins opèrent dans le réseau public et dans le réseau privé. La loi a été adoptée malgré la preuve provinciale, nationale et internationale claire à l'effet que les soins privés coûtent plus cher et sont moins efficaces que les soins publics bien financés.

Après la création d'une urgence dans les soins de santé, en réduisant le financement et en fermant des lits, le gouvernement conservateur de Ralph Klein a affirmé que seule l'aide du secteur privé pourrait aider à redresser le système. Des dizaines de milliers d'Albertains ont vu clair dans cet effet Pygmalion. Ces personnes ainsi que d'autres Canadiennes et Canadiens ont affirmé que la loi 11 éroderait sérieusement l'assurance-maladie en créant un système de santé pour les riches et un pour les autres.

Ces craintes ont été confirmées par un avis juridique commandé par le SCFP, qui a conclu que la loi 11 violait clairement au moins trois des cinq principes de la *Loi canadienne sur la santé*. L'avis, préparé par le bureau d'avocats de la C.-B. Arvay Finlay, a conclu que les principes qui garantissent l'accessibilité universelle des soins de santé intégrés et uniformes seraient violés et que le projet de loi compromettrait sérieusement le principe d'administration publique.

Les Canadiennes et Canadiens sont également inquiets face aux ramifications commerciales de la loi 11 en vertu de l'*Accord de libre-échange nord-américain*. Steven Shrybman, un expert en droit commercial, a analysé le projet de loi pour le SCFP et a conclu que l'ALÉNA pourrait étendre les effets corrosifs de la loi 11 dans tout le Canada puisque les entreprises demandent à être traitées également dans les autres provinces. Les dispositions des investisseurs et des États de l'ALÉNA pourraient rendre la loi 11 extrêmement difficile à renverser, étant donné la faible protection dont disposent les soins de santé au départ.

Tout au long du débat sur la loi 11, le gouvernement fédéral s'est opposé en restant à l'écart, mais il n'a rien fait. Le ministre de la Santé Allan Rock n'a pas bougé pour appliquer la Loi canadienne sur la santé et il n'a pas reconnu les préoccupations commerciales immédiates. L'acceptation tacite par le gouvernement libéral de soins à deux paliers envoie un signal qui donne le frisson quant à leur volonté de défendre les soins de santé publics.



Jeu de puissance : la déréglementation détruit les services publics

Jeu de puissance : la déréglementation détruit les services publics



Ardrossan (Alberta), une bénévole, Mary Lindsay, se réchauffe et réchauffe sa soupe à Edmonton

Photos : Ian Jackson

Cet hiver, Mary Lindsay a passé beaucoup de temps sous les couvertures, son thermomètre se maintenant autour de 10 degrés Celsius. Pour la résidente d'Ardrossan, en Alberta, c'était l'unique façon de garder la facture d'énergie à un niveau raisonnable.

Souffrant d'arthrite grave et d'autres problèmes de santé, Mary survit avec une prestation provinciale d'invalidité de 855 \$ par mois. Après avoir payé son hypothèque, il ne lui reste que 355 \$ par mois. La déréglementation a fait sauter tous les plombs de son budget.

« Je passe beaucoup de temps à imaginer des façons de ne pas utiliser d'énergie. Je prenais une douche par jour, maintenant c'est une fois par semaine », affirme-t-elle. Son travail bénévole près d'Edmonton lui donne l'occasion de cuisiner hors de chez elle et d'oublier la facture d'énergie.

« Tout le monde vit dans la terre. D'accord, nous obtenons quelques rabais maintenant, mais ils ne dureront pas éternellement et ils ne nous donnent certainement pas la garantie d'enrayer les énormes hausses. C'est une contribution symbolique mais les coûts déréglementés vont continuer de grimper. »

Les tentatives du gouvernement pour compenser les coûts déréglementés de l'énergie n'ont été qu'une piètre consolation. Mary a téléphoné à l'agent qui s'occupe de son cas d'invalidité pour savoir ce qui se passerait si elle n'avait plus les moyens de payer la facture d'électricité.

« L'agent m'a répondu : 'Attendez d'avoir un avis de coupure de service et nous verrons ce que nous pouvons faire.' J'étais stupéfaite. Je suis sensée comprendre que je dois me rendre jusqu'à la coupure d'électricité pour ensuite espérer que quelqu'un va m'aider. Une fois que j'en suis rendue là, il est trop tard. »

La première facture de chauffage de Mary était le double de ce qu'elle était l'année dernière. Les factures suivantes se comparent à celles de l'année dernière mais seulement parce qu'elle a froid tout le temps et qu'elle limite l'énergie qu'elle utilise.

« Il y a tellement de gens dans la même situation que moi », affirme Mary. Elle a entendu dire que les endroits publics comme la bibliothèque semblent plus courus qu'avant, remplis de ces gens qui cherchent à se maintenir au chaud.

« Pour celles et ceux d'entre nous qui vivons au bord du gouffre, cette situation nous pousse au désespoir. Je suis passée de la classe moyenne à la classe pauvre ou même pire, si c'est possible. C'est

effrayant de vivre ici en ce moment », dit-elle.

Un nombre toujours plus important de gouvernements en Amérique du Nord remettent la propriété et le contrôle des services électriques au secteur privé, ce qui engendre de la confusion, des bouleversements et des crises.

La déréglementation modifie les règles par rapport à ceux qui distribuent l'électricité et comment elle est produite, démantelant des monopoles d'État dans le secteur de l'électricité et limitant le rôle que les services publics jouent dans la production et la distribution de l'électricité. La production, la transmission et les opérations de détail sont séparées, avec de nombreuses sociétés privées menant des activités dans chaque secteur, toutes agissant sous l'œil soi-disant vigilant d'un régulateur de marché ou d'autres organismes 'indépendants'.

Les tenants de la déréglementation proclament que la concurrence rendra la production et la distribution de l'électricité plus efficaces, ce qui en retour se traduira par une baisse des prix de l'électricité et un choix plus grand pour la clientèle. À mesure que les tentatives de déréglementation tombent en miettes, certains analystes essaient de ramener le problème à une simple question 'd'offre et de demande'. Certains iront même jusqu'à préten-

dre que la déréglementation n'a pas été assez loin et qu'une déréglementation totale portera fruit. En réalité, les problèmes sont beaucoup plus profonds, à commencer par l'assertion selon laquelle les forces du marché qui règlent l'offre et la demande peuvent s'appliquer à cette ressource unique, essentielle et impossible à stocker qu'est l'électricité.

Les tentatives de déréglementation sont sous-tendues par une idéologie selon laquelle le secteur privé a des atouts que le secteur public n'a pas, peu importe le contexte et même quand il s'agit de combler les besoins en électricité des individus et des entreprises. Les partisans de la déréglementation savent très bien à quel point l'électricité est importante, c'est une source d'énergie dont dépend tout le monde et qui constitue par conséquent un marché captif gigantesque et profitable. Et ils sont prêts à dire n'importe quoi pour pouvoir mettre un pied dans la porte.

La concurrence tant promise échappe souvent à celles et ceux qui espèrent en tirer des avantages tandis qu'un petit nombre de multinationales s'installent dans le marché pour le dominer. Toutes les épargnes dont on exagère souvent l'importance profitent aux entreprises et à leurs actionnaires et ne se

répercutent pas sur la facture d'électricité de la clientèle résidentielle. Et pour compléter l'escroquerie, la déréglementation engendre souvent un transfert des avoirs publics vers l'entreprise privée alors que les biens publics sont liquidés et que le prix de l'électricité augmente.

Dans le contexte du libre-échange, la déréglementation peut faire en sorte que l'électricité soit offerte à la clientèle d'autres pays en plus de la clientèle du pays producteur, restreignant les conditions en vertu desquelles l'électricité est achetée, vendue et subventionnée, et ouvrant la porte à des problèmes d'approvisionnement si la clientèle étrangère surenchérit sur celle qui consomme de l'énergie au pays. Les accords de commerce international facilitent encore davantage la mainmise de sociétés privées étrangères sur les producteurs d'électricité.

La déréglementation « choque » la clientèle britannique

La première tentative importante de déréglementation et de privatisation d'électricité est survenue en Grande-Bretagne au début des années 1990. Dès 1994, les prix pour la clientèle avaient augmenté beaucoup plus rapidement qu'au cours de la période qui avait précédé la privatisation, et la petite clientèle individuelle subvention-

nait les grosses sociétés consommatrices tandis que les profits des services montaient en flèche.

La privatisation a finalement donné lieu à des économies mais celles-ci ont été réalisées presque totalement par des pertes d'emplois et ne se sont jamais répercutées sur la clientèle. Entre 1990 et 1995, 110 000 emplois ont disparu, soit 42 pour cent de la main-d'œuvre dans le secteur de l'énergie. Si les épargnes avaient servi à réduire les prix, les factures de service auraient été réduites d'un pourcentage allant de 3,2 à 7,5. Mais les prix n'ont pas baissés aussi rapidement que les coûts parce que la plus grosse part des économies est allée aux actionnaires. L'expérience britannique a aussi mis au jour un problème continu relatif au « trucage des marchés » quand l'entreprise abandonnait toute prétention de recourir à un marché concurrentiel pour favoriser la collusion et fixer des prix défiant toute compétition. Dans bon nombre de cas, les entreprises ont recruté des dirigeants travaillant en tant qu'employés pour l'organisme chargé de la réglementation dans le secteur de l'énergie.

Les entreprises d'électricité en Grande-Bretagne ont fusionné pour resserrer leur emprise sur le marché. Pendant ce temps, certaines d'entre elles sont en passe de devenir des entreprises multiservices qui investissent dans des sociétés de gaz et d'eau. D'autres

« En Grande-Bretagne, une poignée de vendeurs et de négociants n'ont pas tardé à apprendre comment 'jouer' avec le bassin [usiner], transformant l'encan quotidien en casino fixe. L'année dernière, la régie des marchés de l'électricité et du gaz de Grande-Bretagne est arrivée à la conclusion que la collusion et la manipulation du bassin étaient devenues une pratique commerciale courante. »

« La véritable sagesse du marché déréglementé [est] la méthode brillante avec laquelle les profits sont privatisés alors que les pertes sont socialisées. »

« Les marchés libres dans le secteur de l'électricité deviennent chaotiques parce qu'ils ne sont pas vraiment des marchés, ne sont pas libres et ne peuvent pas l'être. L'électricité, ce n'est pas comme une douzaine de bagels; on ne peut la congeler, l'emmagasiner ni la transporter par camion là où on en a besoin. Et alors que vous pouvez vous passer de votre bagel quotidien, les foyers et l'industrie ne peuvent se passer de l'électricité quotidienne. »

Gregory Palast, journaliste, consultant sur la réglementation des services publics et auteur d'un livre à paraître intitulé Regulation and Democracy, publié par l'Organisation internationale du travail des Nations Unies

« Je crois en la régie municipale de ces monopoles parce que si vous n'en êtes pas le propriétaire, en temps et lieux, ce sont eux qui seront votre propriétaire. Ils détruiront vos politiques, corrompront vos institutions et, finalement, détruiront vos libertés. »

Tom Johnson, maire de Cleveland, 1901-1909

« Dans le passé, nous avions confiance dans le fait que les responsables de la réglementation, nommés par nos représentants élus, étaient à la barre, pour nous, ce qui peut avoir été vrai ou non. Mais le nouveau modèle c'est 'voyez-y vous-même'. »

Edward A. Smeloff, ancien représentant de l'industrie des services publics maintenant à la tête du groupe de recherche sur l'électricité de l'université Pace

« La déréglementation et la privatisation ont été vendues implicitement à partir de l'hypothèse selon laquelle tout le monde sera gagnant, mais il m'est difficile de trouver un exemple, dans le monde réel, où cela s'est produit. Il y a peut-être un gagnant, mais ce n'est certainement pas le consommateur. »

Willis Emmons, professeur, Georgetown University School of Business

« Avec la déréglementation du gaz naturel, il y a quelques années, nous avons été témoins, sans pouvoir rien faire, des prix qui ont augmenté et qui continueront probablement d'augmenter. Ces coûts accrus sont surtout attribuables aux prix du marché, fondés sur l'offre et la demande d'un bien. Par conséquent, nous devons maintenant agir pour nous assurer que la déréglementation ou la privatisation de l'électricité ne se produise pas. »

Maire L.M. Harwood, Hudson's Hope, C.-B.

ont fait l'objet d'une prise de contrôle par des intérêts étrangers, principalement des sociétés américaines qui, jusqu'à tout récemment, étaient incapables de récolter le même niveau de profits chez elles. Tout a changé avec l'aventure californienne.

Le cauchemar californien

Le projet de déréglementation en Californie a été proposé en 1996 et assorti de la promesse d'une baisse de 20 pour cent du prix et d'un approvisionnement stable. Le résultat : des hausses de prix atteignant parfois 300 pour cent, des faillites, des pannes et des pénuries au niveau de la capacité de production dans un système fragmenté. Les services ont été forcés de solder leurs installations énergétiques, ce qui les rendait dépendants des producteurs privés d'électricité et de leur processus délirant de soumissions quotidiennes.

Pendant que la demande d'électricité montait de seulement 3 pour cent entre 1999 et 2000, le coût de cette énergie grimpait de 10 milliards de dollars US. Les prix d'électricité pour les consommateurs étaient maintenus à un tarif de beaucoup inférieur à celui de l'électricité en gros de sorte que les services qui étaient confrontés à une

hausse de la demande se retrouvaient à la merci de leurs fournisseurs.

Même avec certaines restrictions sur les prix, ceux-ci ont grimpé, pour la clientèle tant résidentielle que commerciale, pour atteindre des sommets dans des régions comme San Diego où la déréglementation est la plus avancée et les factures d'électricité ont doublé. Des villes comme Los Angeles, où les services et la capacité de production sont demeurés aux mains du secteur public, ont survécu au pire de la tempête de la déréglementation. Le service public de L.A. a utilisé son revenu pour maintenir de bas tarifs, investir dans des installations de production et de distribution d'électricité plus propre et prévenir les pannes. En comparaison, une vérification des états financiers d'une société privée d'énergie, la California Edison, montrait que des 7 milliards de dollars US que la compagnie recueillait de la clientèle d'électricité, elle devait transférer 4,8 milliards de dollars à une société mère, Edison International, qui en retour a payé 1,6 milliard de dollars US en dividendes aux actionnaires.

L'instabilité de l'approvisionnement qui en a découlé a créé un casse-tête dans l'État et au-delà. Des pannes tournantes ont fait la une des journaux partout dans le monde alors que les fournisseurs

d'énergie privés et la forte demande d'électricité ont fait grimper les prix à des niveaux tels que même des sociétés de la taille de PG&E et California Edison n'avaient plus les moyens de payer. La Californie a dû importer de l'électricité du Canada et les industries ont menacé de réduire leur production ou de quitter l'État en raison des prix élevés et de l'instabilité.

Les problèmes énergétiques de la Californie ne sont pas encore terminés mais une aide financière de l'État semble être venue à la rescousse des sociétés, pour le moment. Le gouvernement achètera de l'électricité au nom des services jusqu'à concurrence de 10 milliards de dollars US. Toutefois, la loi sur l'aide financière interdit à l'État de dépenser cette somme d'une façon qui, de l'avis de plusieurs, serait nettement plus productive, en achetant des actifs de transmission, de production et de distribution.

La débandade de l'industrie de l'électricité de la Californie a soulevé une vague favorable au retour à un système d'électricité en régie. Le commissaire aux services publics, Carl Wood, affirme que la déréglementation de l'électricité en Californie est « morte » et le Gouverneur de la Californie, Gray Davis, a parlé de la déréglementation en termes

« d'échec gigantesque et dangereux » et a demandé un plus grand contrôle public.

L'échec de la déréglementation en Californie a incité au moins une douzaine d'États à oublier ou à retarder leurs projets de déréglementation. Toutefois, bien que l'expérience se soit soldée par un échec colossal en Californie; au Canada, les provinces de l'Alberta et de l'Ontario vont de l'avant avec la déréglementation de l'électricité tandis que des provinces comme la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick jonglent avec cette idée.

L'Alberta perd les pédales

La déréglementation en Alberta a commencé au milieu des années 1990 pour être entièrement en vigueur le 1er janvier 2001. Mais la hausse vertigineuse des prix et la pénurie d'électricité ont engendré ce qu'un analyste a appelé l'anéantissement total d'une des pierres angulaires de l'économie albertaine.

L'histoire de l'Alberta est différente de celle de l'Ontario et de la Californie. Des entreprises d'énergie privées ont toujours joué un rôle dans l'approvisionnement de l'énergie en même temps que les services publics. Mais la décision d'aller vers un marché plus « libre » et moins réglementé a quand même

causé des problèmes. Tout comme pour la Californie et l'Ontario, le vieux système était toujours en état de fonctionner et n'avait pas besoin du remaniement radical qu'on lui impose. En fait, aucun système déréglementé aux États-Unis n'avait de prix aussi bas que ceux qui étaient en vigueur en vertu du système réglementé en Alberta.

La déréglementation a été instaurée alors que la population de l'Alberta était confrontée à une demande croissante et à une pénurie de l'approvisionnement en électricité. Le fait d'ouvrir le marché de l'électricité à la concurrence n'a pas stimulé les affaires comme le gouvernement l'avait prôné. En fait, les producteurs ont hésité à construire de nouvelles installations en attendant de voir le prix que le marché pouvait établir.

L'industrie en Alberta paie maintenant pour l'énergie trois fois ce que paient les entreprises dans les provinces avoisinantes. « L'avantage albertain » est parti en fumée. En Alberta, le prix de l'électricité s'élevait, en moyenne, à 13,5 cents le kilowatt-heure en janvier tandis qu'en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, le prix demeurait stable respectivement à 4,3 cents, 4,9 cents et à 3,7 cents. Les prix « spot » quotidiens (ceux qui sont achetés sur demande) ont monté en flèche jusqu'à 70 cents le kilowatt-heure

L'énergie pour les gens : garder Hydro-Toronto public

Il ne faudrait pas être très brillant pour vouloir privatiser Hydro-Toronto, de dire Myron Gordon, un économiste et expert en services publics.

Les travailleuses et travailleurs d'Hydro-Toronto ont demandé à M. Gordon de faire une étude pour voir si la ville et ses contribuables seraient plus avantageés si on vendait Hydro-Toronto ou si on la maintenait en régie. Les travailleuses et travailleurs, membres de la section locale 1 du SCFP, mènent une campagne pour éviter la privatisation de la nouvelle société Hydro-Toronto fusionnée. Myron Gordon, professeur à la faculté de gestion de l'Université de Toronto, est arrivé à la conclusion que la régie publique est le meilleur choix.

M. Gordon a trouvé qu'Hydro-Toronto, qui appartient à la ville et qui est exempte de toute dette, est un actif formidable qui donne un bon rendement à la ville. Même si le produit de la vente du service public était placé dans un portefeuille de titres, ce n'est qu'avec des « hypothèses optimistes irréalistes » que le rendement serait le même pour la ville.

Il a affirmé que si la société était privatisée, la quête pour des profits toujours plus importants supplanterait la performance et le service à la clientèle comme objectif primaire. Le portefeuille des clients serait également touché. Fondé sur des preuves venant des États-Unis, la privatisation se traduirait par des taux d'électricité plus élevés pour les résidents et autres petits consommateurs et des taux plus bas pour les utilisateurs importants comme l'industrie.

De plus, la population locale perdrait le contrôle de ses services d'électricité, étant donné que la privatisation signifie qu'Hydro-Toronto deviendrait une petite filiale d'un important conglomérat, probablement étranger. La propriété étrangère ajoute à la possibilité d'augmentation des tarifs à cause du transfert des prix (les prix des services fournis par la société mère à Hydro-Toronto, ainsi que l'énergie qui lui est vendue).

Enfin, M. Gordon a affirmé que le fait que la ville en est propriétaire ajoutera probablement moins au coût et à la confusion qu'une Hydro-Toronto privatisée tentée de tirer profit d'une nouvelle gamme d'options de prix nouvelle et variée.

Un des nombreux avantages à vivre à Winnipeg est Hydro-Winnipeg, une entreprise hautement efficiente et fiable qui contribue actuellement 20 millions de dollars par année aux revenus de la ville. Elle fournit aussi à la population de Winnipeg certains des tarifs d'électricité les plus bas en Amérique du Nord... Quand il s'agit de l'énergie hydroélectrique, la situation est tellement bonne à Winnipeg qu'il est facile de prendre l'énergie pour acquis. Comme le démontre les expériences avec les services publics privés ailleurs, cela serait une grave erreur.

Au cours de l'été torride de 1998, le Midwest américain a été frappé pendant trois jours par une série de pannes d'électricité. Alors que les entreprises ont fermé leurs portes et que les propriétaires de maisons ont dû composer avec le manque d'électricité, le prix de l'électricité a monté en flèche. Les entreprises d'électricité privées ont augmenté leurs tarifs qui ont atteint jusqu'à 7 000 \$ par megawatt-heure, bien au delà du tarif habituel d'été qui est de 100 \$ à 150 \$.

Au cours de la même année, il y a eu une panne d'électricité dans le district des affaires centrales d'Auckland, en Nouvelle-Zélande. La Mercury Energy, la société d'électricité privée, a dû mettre cinq semaines pour rétablir le courant. Les millions de dollars d'électricité perdus ont fait que Mercury est lourdement endettée.

Tiré de In the Dark? The future of Winnipeg Hydro, par Lisa Shaw, Centre canadien de politiques alternatives, Manitoba

en décembre. Pourtant, puisque 70 pour cent de l'énergie électrique de l'Alberta est générée par le charbon (une source d'énergie peu chère mais sale) 5 cents le kilowatt-heure serait un prix raisonnable dans une industrie réglementée.

Les services publics peuvent contrer certains des pires effets de la déréglementation. Une étude récente concluait que EPCOR, un service appartement à la municipalité d'Edmonton, est un bien valable qui offre un rendement financier excellent à un taux d'électricité raisonnable et de dividendes élevés qui sont réinvestis dans les services publics. Le service public de Medicine Hat a pris le contrôle des réserves de gaz naturel de la communauté. Les résidentes et résidents de cette ville ont les factures de chauffage les plus basses de toute l'Amérique du Nord.

Toutefois, même avec les services publics, les contribuables paient cher la déréglementation. La pression politique d'une élection probable a forcé le gouvernement Klein à offrir aux clients résidentiels et commerciaux des rabais pour atténuer les effets des tarifs d'électricité. Se préparant pour les élections, le Premier ministre a promis de maintenir son bouclier en transférant entre 3 et 5 milliards de dollars des avoirs publics aux entre-

prises, non pas une seule fois mais chaque année pour les quatre prochaines années. En conséquence, la population de l'Alberta pourrait connaître une hausse de ses impôts ou de nouvelles compressions de services.

La population de l'Alberta a sans doute peu le choix des remèdes pour le problème actuel. Malgré l'approvisionnement limité en électricité, avec le libre-échange, la province ne peut pas vendre de l'électricité à sa population à des tarifs subventionnés pendant que la clientèle californienne est forcée de payer le gros prix. Une politique « faite au Canada » ou même « faite en Alberta » est impensable en vertu de l'ALÉNA.

Ontario : l'idéologie l'emporte sur l'économie

On prévoyait que le marché déréglementé de l'électricité en Ontario serait une réalité en novembre 2000 mais les difficultés qui sont survenues en Californie et dans d'autres États ont incité le gouvernement à repousser sa mise en opération, espérant surmonter le déferlement de mauvaise publicité. En 1998, le gouvernement conservateur de l'Ontario adoptait la loi 35, la loi sur la concurrence dans le secteur de l'électricité, divisant la société Hydro-Ontario, une entreprise

appartenant au gouvernement et menant ses activités à l'échelle de la province, en cinq entités distinctes.

La nouvelle loi ouvre la porte des services d'électricité aux entreprises du monde entier. La société récemment formée, propriété de la province, Ontario Power Generation, devra concurrencer de grosses sociétés privées pour la plupart étrangères. Ces sociétés géantes ont la garantie d'obtenir une portion du marché de la production de l'électricité alors que l'Ontario Power Generation se voit forcée de diminuer sa part de marché qui passe de 85 pour cent, qu'elle est à présent, à 65 pour cent en 2004. D'ici 2010, la société ne pourra pas fournir plus de 35 pour cent de la production d'électricité dans la province.

Les sociétés multinationales de l'énergie commencent déjà à s'installer. Sithe, une filiale de Vivendi, a annoncé des projets de deux usines de production dans la région de Toronto. Le géant des services Enron a également annoncé son intention de construire une usine de production dans le comté de Lambton. D'autres sociétés canadiennes planifient elles aussi la construction de centrales. Toutefois, ces usines devront surpasser d'autres projets dans d'autres régions ou pays puisque les sociétés privées voient toujours trop grand.

Des consultants engagés par le gouvernement feront des recommandations sur le dessaisissement des actifs d'OPG. Il reste à voir si le revenu de la vente des actifs servira à rembourser la dette d'Hydro-Ontario ou s'il sera utilisé par OPG pour élargir ses activités aux États-Unis. Le vérificateur de la province a mis en garde les contribuables à l'effet qu'ils « pourraient avoir à porter, en fin de compte, une partie du fardeau financier » de la dette de 19,8 milliards de dollars. Cette « dette délaissée » n'a pas été transférée aux sociétés récemment créées, Ontario Power Generation et Hydro One, afin qu'elles « puissent réussir dans un nouveau marché concurrentiel ». Le vérificateur a averti la population que les tarifs d'électricité pourraient monter si le plan de remboursement de la dette, prévu pour prendre fin en 2017, ne tient pas ses promesses.

Sur le plan régional, les services d'électricité municipaux qui agissaient en tant que fournisseurs d'énergie doivent désormais se constituer en société en vertu de la loi sur les sociétés de l'Ontario. Elles vont devenir des entreprises de distribution régionale soumises à une réglementation basée sur la performance qui est sensée contrôler les prix mais peut également fournir aux services des échappatoires leur permettant de hausser les tarifs.

Les prix seront réglementés tout comme les niveaux maxima de profits, du moins au début. La réglementation doit être en vigueur pendant trois ans après le début de la déréglementation des marchés. Ensuite, on ne peut que spéculer tandis qu'un nouvel ensemble de normes est établi. Dans tous les cas, on est dans l'incertitude quant au prix de l'électricité étant donné que le prix de l'électricité produite et d'autres éléments intervenant dans le processus doivent être déterminés par le marché.

L'incertitude plane également à savoir si les services demeureront en régie. En vertu de la loi sur la déréglementation, les services municipaux deviennent des sociétés de distributions régionales ayant plusieurs choix : fonctionner en tant que sociétés publiques à but lucratif ou sans but lucratif; fusionner ou contracter des associations avec d'autres compagnies du même type; signer des ententes de partenariats publics-privés avec des sociétés privées; ou être vendus en totalité ou en partie à des sociétés privées.

Sur le plan régional, un changement significatif sautait aux yeux dans la nouvelle année, alors qu'environ 250 services municipaux étaient réduits à 92 nouvelles entités par le biais de fusions ou de ventes. Hydro One, la société qui succède à Hydro-Ontario dans le

secteur de la distribution et du détail a fait l'acquisition de 87 entreprises multiservices. La fusion des services peut se justifier économiquement mais la responsabilisation peut être compromise alors que des services plus importants englobant un plus grand nombre de municipalités limitent la participation des résidentes et résidents de la région. Les fusions créent des entités mûres pour être cueillies si elles sont privatisées plus tard, retirant au secteur public de larges pans du système d'électricité.

D'autres services municipaux forment des associations avec le secteur public, ce qui constitue une autre sorte de privatisation. Lindsay a signé une entente de 10 ans avec Utilicorp. Hydro-Mississauga forme une association avec Borealis Energy Corp., une filiale de la caisse de retraite du Régime de retraite du personnel municipal de l'Ontario (OMERS). D'autres municipalités songent à vendre leurs services. Cornwall a vendu son service d'électricité à Enbridge en 1999. Les villes de London, Toronto et Ottawa ont pensé à vendre leurs services en tout ou en partie mais elles ont des réticences.

Hydro-Ontario enveloppée dans le secret

Le morcellement qui a fait suite à la déréglementation de l'électricité en Ontario bloque l'accès public à l'information sur l'environnement et la santé publique d'Hydro-Ontario.

La loi 35, la *Loi sur la concurrence de l'énergie*, protège les entreprises qui succéderont à Hydro-Ontario des dispositions de la *Loi d'accès à l'information* en les établissant comme entreprises commerciales en vertu de la loi provinciale sur les entreprises. Les nouvelles dispositions s'appliquent à la Société de production de l'électricité de l'Ontario et à la Société des services d'électricité de l'Ontario.

Avant l'entrée en vigueur de la loi 35, la Commissaire à la vie privée de l'Ontario recommandait que les sociétés soient assujetties aux lois sur l'accès à l'information, reconnaissant « l'intérêt légitime et invétéré de la population pour les effets sur l'environnement, la santé et la sécurité » des opérations hydroélectriques. Elle a noté que les nouvelles sociétés sont des organismes publics et ressemblent plus à des sociétés d'État qu'à des entreprises privées. De plus, les contribuables ontariens continuent de payer la dette d'Hydro-Ontario.

Le gouvernement n'a pas donné suite à son avis, ce qui soulève des préoccupations au sujet des nouvelles sociétés qui omettent de dévoiler de l'information vitale à la population pour des raisons de « concurrence ».

Prescription pour des services publics dans le domaine énergétique

1. L'électricité ne doit pas être traitée comme un autre bien.
2. Toute décision de politique doit respecter le principe que l'électricité fiable à prix abordable est essentielle pour la vie de tous les jours ainsi que pour l'économie.
3. Les gouvernements provinciaux et municipaux doivent imposer un moratoire indéfini sur toute privatisation future des services d'électricité et, lorsque possible, reprendre en régie les services et leur contrôle.
4. Compte tenu des problèmes en Californie et ailleurs, suspendre le processus de déréglementation et mener une enquête exhaustive et indépendante des expériences en matière de déréglementation en Amérique du Nord avant de prendre toute autre décision à cet effet.
5. Les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral devraient financer le développement de formes d'énergie telles que l'énergie solaire et éolienne.


Alors que la clientèle résidentielle paiera plus pour l'électricité après la déréglementation, la grosse clientèle industrielle de la province a fait pression auprès des gouvernements pour qu'on continue à leur vendre l'énergie par le biais d'OPG à des tarifs plus bas que ceux du marché garantis pour les quatre prochaines années. Ironiquement, ces ententes constituent le genre de « limites » susceptibles de décourager les sociétés du secteur privé de se lancer en affaires dans ce domaine.

L'énergie du secteur public est imbattable

Les tentatives de déréglementation et de privatisation semblent démontrer qu'elles ne vont pas dans l'intérêt de la clientèle résidentielle des services d'électricité. Alors que la déréglementation et la privatisation sont liés, il semble indéniable que le fait de maintenir la propriété et le contrôle publics du système d'électricité peut minimiser les pires effets de la déréglementation.

La propriété publique renforce la responsabilisation publique. Elle veut aussi dire des prix plus bas pour les résidents que ceux des services privés. L'Agence internationale de l'énergie a mis au jour un motif récurrent en rapport avec les services de propriété publique qui vendent l'énergie de 16 à 20 pour cent moins cher en moyenne que les services privés, l'écart des tarifs étant plus important surtout pour la clientèle résidentielle.

Enfin, un système d'électricité appartenant au secteur public et hautement réglementé contribue à la stabilité d'une économie qui favorise les intérêts de la population en général plutôt ceux d'actionnaires et d'un nombre relativement restreint de sociétés privées.



**Investir dans
l'avenir :
bâtir un meilleur
système de garderies**

Investir dans l'avenir : bâtir un meilleur système de garderies



Tara Peck, Shawville (Québec) parent, éducatrice en garderie à Ottawa et membre de la section locale 2204 du SCFP

Photos : Phil MacCallum

On sent encore le soulagement dans la voix de Tara Peck quand elle parle de la garde de ses enfants, même s'ils ont tous les deux terminé leurs études.

Avec ses deux enfants qui bénéficiaient du système public de garderies du Québec, Tara n'avait pas à réfléchir par deux fois au sujet de qui s'occuperait de Tessa et de Jared. Elle avait l'esprit tranquille et ses enfants étaient entre de bonnes mains.

Tara éprouvait un sentiment de sécurité avec la structure et la stabilité liées à un programme bien financé et réglementé.

« Ce n'est pas la même chose que quand t'as une gardienne et que tu te demandes si tu ne vas pas la surprendre à faire quelque chose de mauvais. Ou bien qu'est-ce qu'elle a fait depuis deux heures. La garderie avait une politique de portes ouvertes. Tu sais que quoi qu'ils fassent quand vous arrivez, c'est approprié. »

Tara, une éducatrice dans une garderie coopérative de l'autre côté de la rivière, à Ottawa, a entendu tant d'histoires d'horreur au sujet des garderies privées. Et elle est bien placée pour savoir la valeur d'un système de garderies publiques.

« Les éducatrices et éducateurs ne travaillent pas seuls et peuvent obtenir de l'aide s'il y a des problèmes. Tu ne peux pas faire cela si tu travailles pour un particulier. C'est plus facile de perdre le contrôle. »

Tara a vu ses enfants s'épanouir grâce aux services qu'ils ont reçus.

« Tessa était dans un grand groupe. Je voulais qu'elle soit avec d'autres enfants pour qu'elle apprenne à être sociable. Je voulais aussi qu'elle commence à comprendre le français. Nous étions nouveaux dans la ville et nous ne savions pas à qui nous fier. Alors, c'était important qu'elle soit gardée par des gens qui sont contrôlés. Nous savions que rien de mal ne pouvait arriver. »

Lorsque le moment est venu, elle a mis Jared dans une garderie à domicile parce que l'endroit lui convenait et parce qu'elle savait que les services de garde offerts faisait partie du même système provincial, ce qui veut dire qu'ils étaient contrôlés et soutenus.

« Il a appris à communiquer avec les autres dans un environnement de groupe et cela l'a aidé quand il a commencé l'école. L'agence a été très dévouée et prenait très au sérieux son rôle de vérifier la qualité des services. L'agence avait une personne ressource qui

aidait la gardienne à créer des jeux et à améliorer ses compétences et sa formation. L'agence avait aussi des jouets pour prêter à la gardienne. C'était bien. »

Des services de garde de qualité et sur lesquels on peut compter faisaient « une grosse différence » pour Tara et ses enfants. Le fait que le système était financé par des fonds publics et offrait des subventions pour rendre les services de garde abordables était quelque chose de très important pour le budget de Tara. La politique du Québec d'avoir des garderies à 5 \$ par jour réduit grandement les coûts et met les services de garde à la portée d'un plus grand nombre de parents.

L'histoire de Tara ne fait que confirmer les conclusions de toutes les études, menée l'une après l'autre, qui démontrent l'importance d'un enseignement à la petite enfance pour le développement des enfants. Il n'y a pas d'investissement plus important que celui qu'on peut faire dans l'avenir de nos enfants. Une nouvelle étude, selon laquelle les garderies privées à but lucratif sont de moindre qualité, souligne le besoin d'un investissement public. Pourtant, après des décennies d'études et malgré la preuve incontestable, il n'y a toujours pas d'action politique nationale pour développer un

système de garderies de qualité, sans but lucratif et financé par les fonds publics.

Ce n'est pas faute d'exemple. Le programme de garderies du Québec existe depuis 1997 et il ne cesse de s'étendre et d'innover. Le programme offre des services de garde flexibles dans des centres ou à domicile pour toutes les familles, peu importe si les parents travaillent à temps plein ou à temps partiel ou à la maison. Le nombre de familles qui utilisent les services de garde a augmenté de 10 à 28 pour cent en quelques années.

Le programme qui est offert pour 5 \$ par jour par enfant inscrit dans des garderies réglementées a permis cette augmentation. Le gouvernement paie la différence de ce que coûte une place de garderie. Le programme est implanté progressivement, mais d'ici à 2002, les parents paieront 5 \$ par jour par enfant entre un an et quatre ans inscrit dans un programme réglementé.

Les centres de la petite enfance du Québec seront des établissements communautaires, sans but lucratif et contrôlés par les parents. Deux tiers des sièges du conseil d'administration d'un centre sont réservés à des parents. Le programme coordonne une variété d'options de services de garde dans une collectivité. De plus, les centres

offriront d'autres services de garde et de l'aide aux familles comme des services de garde du soir ou de fin de semaine, des services de garde à temps partiel et des services temporaires. On encouragera les garderies à but lucratif à se convertir en établissements sans but lucratif.

Un patchwork de services dans tout le Canada

Plus qu'un simple moyen de permettre aux parents de reprendre le travail, les services de garde et d'enseignement à la petite enfance apportent une importante contribution sociale. Les services de garde offrent des possibilités pour un développement sain, préparent les enfants à l'apprentissage scolaire et offrent la possibilité d'un bon départ pour des enfants à risque. De plus, ces services aident les parents qui travaillent et qui ont de jeunes enfants, y compris les mères célibataires qui cherchent à ne plus dépendre de l'aide sociale pour occuper un emploi.

Les différents aspects de l'enseignement à la petite enfance et des services de garde, tels que la gamme de services offerts, l'admissibilité, le financement, les exigences, le contrôle et l'application des normes, varient largement

Le financement individuel ne fait pas le compte

Présente dans d'innombrables études, la solution proposée par les groupes de réflexion de droite est de mettre de l'argent dans les mains des parents plutôt que de financer des garderies et des programmes.

Mais il ne sert à rien de remettre de l'argent aux parents pour payer pour des services de garde de qualité s'il n'y a pas de services de garde dans leur collectivité. Un système cohérent de services de garde ne peut être accompli par le biais d'un modèle de marché. Ce type de services requiert un investissement public, une coordination et une surveillance.

La seule étude qui conteste les programmes intégrés de garde d'enfants a été publiée, il y a trois ans, et elle a été publiée à nouveau au cours de la campagne de lobbying de l'automne 2000 pour un programme national de garderies. L'étude de l'Institut de recherche en politiques publiques a adopté une approche simpliste, demandant seulement si les parents ne seraient pas « plus avantageés » avec l'ancienne politique familiale du Québec, où les fonds étaient versés aux parents, ou si leur situation est plus avantageuse avec la nouvelle politique qui verse les fonds aux centres de la petite enfance.

L'approche 'l'argent au détriment des sentiments' de l'étude ignore la qualité de vie des familles en vertu du nouveau programme, de même que ses effets sur les enfants. La conclusion du rapport, à l'effet que la plupart des familles étaient dans une situation plus avantageuse sous l'ancien système, équivaldrait à dire que les familles sont dans une meilleure situation si leurs enfants ne vont pas à l'université parce que cela leur coûte moins cher.

Un trop grand nombre d'enfants par éducatrice ou éducateur fait en sorte qu'il est difficile pour ces personnes de donner aux enfants l'attention individuelle ou le programme approprié... Les [études canadiennes et américaines ont conclu de façon constante que les garderies à but lucratif ont tendance à avoir plus d'enfants par éducatrice ou éducateur que les garderies sans but lucratif.

Martha Friendly, Childcare Resource and Research Unit de l'Université de Toronto

« Notre garderie offrait des soins de la meilleure qualité aux enfants qui avaient vraiment besoin de nous, spécialement les enfants dans le besoin et les enfants de mères immigrantes qui habitent le centre-ville de Toronto. Il y a des gens qui attendent pendant des années pour avoir une place en garderie au centre-ville. »

Diane Dobusz, éducatrice à la plus vieille garderie au Canada, la garderie Victoria. Les travailleuses et travailleurs, membres de la section locale 2563 du SCFP, ont fait la grève pendant huit mois pour défendre leur régime de retraite. Le conseil d'administration de la garderie a pris de l'argent du régime de retraite des employés pour financer les dépenses quotidiennes de la garderie, une conséquence directe du manque de financement chronique dans les garderies. En février 2001, l'employeur a fermé la garderie.

d'une province ou d'un territoire à l'autre du Canada. Le Québec et la Colombie-Britannique sont les seules provinces qui ont fait preuve de leadership en commençant à bâtir un système solide de services de garde. Dernièrement, le Manitoba a annoncé son intention d'examiner le développement d'un système de service de garderies plus complet.

La qualité des services souffre quand il n'y a pas de programme cohérent et que le financement est inadéquat. Une étude nationale récente démontre que quand les services de garde sont offerts dans le but de faire un profit, ils sont de mauvaise qualité. Cette étude, intitulée *You Bet I Care!*, a trouvé que la qualité des services est la meilleure dans le cas d'établissements sans but lucratif, dont le personnel est mieux rémunéré, le niveau de financement est plus élevé et où le personnel a reçu une formation spécialisée d'un minimum de deux ans. Ces constatations correspondent à celles d'études récentes menées aux États-Unis.

Dans toutes les provinces, les garderies à but non lucratif ont obtenu de meilleures notes sur le plan de la qualité que les garderies à but lucratif. Du personnel mieux rémunéré se traduit par des soins de meilleure qualité. L'avantage du syndicalisme est significatif pour les éducatrices et éducateurs en

garderie. Le personnel des garderies syndiquées gagne 30 pour cent de plus que le personnel non syndiqué mais la densité syndicale est très basse, seulement 16 pour cent des personnes qui ont participé à l'étude étaient syndiquées.

On a trouvé que la qualité des services de garde était la plus élevée en Colombie-Britannique. Au moment de l'étude, le Québec se classait bon deuxième et cela à un moment où la province venait tout juste d'amorcer sa réforme des services de garde. Depuis l'étude de 1998, le Québec a augmenté les exigences sur la formation du personnel des garderies, a rendu obligatoire la formation pour le personnel des garderies familiales et a haussé la rémunération du personnel des garderies, démontrant les avantages d'un système public cohérent. La Colombie-Britannique s'est classée première en raison des exigences de formation strictes imposées par la province, la réglementation sur la taille des groupes, les subventions pour bonifier les salaires et la formation spécialisée pour les nourrissons et les très jeunes enfants.

L'étude a constaté que les services de garde en Ontario et en Alberta étaient médiocres. En Alberta, les services auraient été classés encore plus bas si la majorité des prestataires des services de garde, des entreprises à but lucratif, avaient participé à l'étude. Le

Nouveau-Brunswick était la province dont la qualité des services de garde était la plus mauvaise alors que la Saskatchewan et le Yukon se sont classés légèrement au-dessus. Le système du Nouveau-Brunswick n'exige aucune formation particulière ou de développement et d'éducation des enfants de la part du personnel des garderies. Les garderies ne sont pas subventionnées et il n'y a pas de services d'aide pour les garderies familiales.

La conclusion de l'étude est que même si la majorité des garderies offrent une sécurité physique et du personnel chaleureux et attentif, un tiers seulement des programmes sont destinés à stimuler les aptitudes sociales, linguistiques et mentales des enfants.

La Colombie-Britannique suit l'exemple du Québec en matière de financement public

La Colombie-Britannique a révélé son nouveau programme de services de garde qui couvrira toutes les formes de services de garde accrédités d'ici à 2004. Les parents des enfants inscrits dans des garderies accréditées ne paieront pas plus de 14 \$ par jour. Les parents des enfants inscrits dans des garderies offrant des services pour les nourrissons et les enfants en bas âge, où les coûts

sont les plus élevés, économiseront jusqu'à 6 000 \$ par année par enfant.

Le programme, qui repose sur la base solide qui a été établie, prévoit la création de 85 000 places dans des garderies autorisées d'ici à 2004, ce qui représente une augmentation de 20 pour cent par rapport aux places qui existent actuellement et le double des places qui étaient disponibles en 1992, quand le gouvernement provincial a commencé à concentrer ses efforts sur les services de garde. La plupart des services de garde qui existent en Colombie-Britannique sont petits et gérés par des sociétés locales sans but lucratif ou des garderies familiales exploitées par les propriétaires.

La première phase du programme de services de garde de la C.-B. a débuté le 1er janvier 2001. Les parents paient jusqu'à 7 \$ par jour par enfant de la première année jusqu'à l'âge de 12 ans inscrit dans un centre de groupe autorisé qui offre des services de garde avant et après l'école. Les parents dont les enfants sont inscrits dans ces centres peuvent épargner jusqu'à 1 100 \$ par année par enfant.

L'Alberta se dirige vers un système de garderies à but lucratif

En 1980, en Alberta, une forte pression de la part des propriétaires de garderies à but lucratif a eu pour effet de mettre ces garderies sur le même pied d'égalité que les garderies sans but lucratif gérées par les municipalités. Au départ, seuls les centres de la petite enfance recevaient des subventions de fonctionnement. Jusqu'en 1980, les municipalités payaient 20 pour cent des coûts des services subventionnés. Actuellement, presque tout le financement des services de garde se fait par le biais de subventions versées aux parents, ce qui mine les budgets des centres de garde qui sont déjà maigres.

Suivant les recommandations d'un groupe de travail dominé par des défenseurs des garderies à but lucratif, la province a pris en charge le financement total des subventions ainsi que l'administration des services de garde puis elle a coupé les subventions. En 1999, la province a progressivement supprimé les subventions de fonctionnement et les frais pour les services de garde ont augmenté de 60 pour cent. Les règlements sont en fait des directives étant donné que l'application est confiée aux

Services de garde d'enfants : portrait statistique

- Le salaire des éducatrices et éducateurs sont extrêmement bas. Sur le plan national, le sondage a montré que le taux horaire était de 11,62 \$ pour une éducatrice ou un éducateur et de 9,59 \$ seulement pour une assistante ou un assistant.
- Pour 91 pour cent des éducatrices et éducateurs, un meilleur salaire était la priorité, comme le révèle un sondage récent.
- Le même sondage a révélé que le taux de roulement des éducatrices et éducateurs était directement lié au taux de salaire. Pour les personnes qui gagnent moins de 10,50 \$ l'heure, le taux de roulement était de 40 pour cent. Le taux de roulement des personnes qui gagnaient entre 10,50 \$ et 13,99 \$ était de 23 pour cent. Quant au taux de roulement des personnes dont le salaire était supérieur à 14,00 \$ l'heure, il chutait à 20 pour cent.
- Pour les éducatrices et éducateurs, 95 pour cent ont dit faire une différence positive dans la vie des enfants.
- De plus, environ 84 pour cent ont dit que leur emploi faisait un bon usage de leurs compétences, était stimulant et enrichissant et leur donnait l'impression d'accomplir quelque chose.
- Mais une proportion importante des éducatrices et éducateurs ont dit manquer de temps pour faire tout le travail et qu'à la fin de la journée, elles et ils étaient épuisés physiquement et émotionnellement.
- Près de 55 pour cent disent manquer de temps pour terminer leur journée. Et 48 pour cent des répondantes et répondants ont dit se sentir épuisés physiquement à la fin de la journée; 29 pour cent se sentaient épuisés émotionnellement.
- En moyenne, les éducatrices et éducateurs font 5,3 heures de travail supplémentaire par semaine sans aucune rémunération.
- Le développement du cerveau de l'enfant, au cours des six premières années de sa vie, établit le fondement pour l'apprentissage, le comportement et la santé pour le reste de ses jours.

Source: You Bet I Care!, étude à l'échelle du Canada sur les salaires, conditions de travail et pratiques dans les garderies, publiée par le Centre for Families, Work and Well-Being.

Non seulement les garderies à but lucratif soutiennent-elles moins les lieux de travail, mais elles ont également tendance à offrir un environnement de moindre qualité aux enfants. Pour assurer la stabilité, les ratios moins élevés et les groupes plus petits ont donné de meilleurs résultats chez les enfants. Les taux de roulement élevés du personnel, les ratios plus élevés et les gros groupes que l'on retrouve dans les garderies à but lucratif sont une source d'inquiétude pour ce qui est du bien-être des enfants.

Tiré de « Profit and nonprofit daycare: A comparison of quality, caregiver behaviour and structural features » par Davina Mill, Nancy Bartlett et Donna R. White dans The Canadian Journal of Research in Early Childhood Education, Octobre 1995.

La recherche montre que les propriétaires des garderies ont un effet sur la qualité. Il est clair que les garderies sans but lucratif ont de meilleurs ratios et de meilleures conditions de santé et de sécurité, offrent des soins plus adaptés, plus appropriés au développement et moins durs; le taux de roulement du personnel est moins élevé et il y a moins de stress; le personnel est mieux formé et les salaires et avantages sociaux sont meilleurs.

Martha Friendly, Childcare Resource and Research Unit de l'Université de Toronto

autorités locales qui sont à court d'argent. En Alberta, les centres de garde de qualité, administrés par les municipalités, ont simplement disparu et les parents qui veulent des services de garde sans but lucratif doivent s'inscrire sur de longues listes d'attente.

Actuellement, l'Alberta est la deuxième province ayant le niveau de garderies à but lucratif le plus élevé au Canada, soit quelque 70 pour cent. Lorsque les ressources manquent et qu'il faut aussi faire un profit, c'est la qualité qui en souffre. En 1998, en Alberta, le salaire moyen d'une éducatrice ou d'un éducateur en garderie était de 8,36 \$, bien en-dessous de la moyenne nationale de 11,62 \$, qui est déjà peu élevée. En Alberta, le taux de roulement du personnel était le plus élevé au Canada, soit 45 pour cent comparé à la moyenne nationale de 35 pour cent et le nombre de places dans les garderies autorisées a baissé entre 1990 et 1995.

Les défenseurs des services de garde et le personnel demandent des changements immédiats dans les conditions de travail épouvantables et les taux de salaire peu élevés qui se traduisent par des services de garde de qualité inférieure.

L'Ontario ouvre la porte aux établissements à but lucratif

Depuis que le gouvernement conservateur a pris le pouvoir en 1995, il a coupé dans le financement des services de garde et il a réorienté sa politique. Comme bon nombre de politiques du gouvernement de l'Ontario, tous les chemins semblent mener à la privatisation. Les gouvernements municipaux doivent maintenant partager les coûts des services de garde et non pas seulement les subventions. Les municipalités doivent financer 20 pour cent des subventions pour bonifier les salaires, pour les centres de ressources familiales et pour l'aide aux enfants ayant des besoins particuliers, financés jadis par la province. Il n'y a plus de financement provincial pour les coûts en capital qui étaient entièrement financés par la province.

Les municipalités ont beaucoup de difficulté à couvrir les coûts des services de garde dans un climat dans lequel les politiques visent la privatisation. Elliot Lake, qui ne pouvait pas ou ne voulait pas supporter le fardeau, a été la première municipalité à renoncer à son programme de garderie municipale. Confrontée à un manque de financement de 129 000 \$, la ville a licencié 16 personnes travaillant à

temps plein et à temps partiel, privant 36 enfants de services de garde.

D'autres municipalités, sous la pression du ministère des Services sociaux et communautaires de se retirer du 'commerce' des services de garde, se posent des questions sur l'avenir de leurs garderies. Une municipalité a remis les subventions des salaires destinées à des garderies sans but lucratif à des garderies à but lucratif. D'autres paient les subventions aux parents, plutôt qu'aux garderies, ce qui a déstabilisé le financement destiné aux garderies.

De plus, certaines municipalités se tournent vers les partenariats publics-privés comme un moyen d'offrir des services de garde tout en évitant les coûts en capital reliés à la construction et à l'acquisition de nouvelles garderies. Les garderies seront situées sur la propriété de grosses sociétés. En échange, les garderies assureront des places pour les enfants du personnel. Même si cela peut apporter un certain soulagement budgétaire à court terme, les avantages à long terme sont illusoire.

Les paroles du gouvernement fédéral sont de vaines promesses

Compte tenu de ce patchwork, le gouvernement fédéral n'a pas fait en sorte que les services de garde et de développement de la petite enfance soient des services publics et non pas une entreprise privée. Sans véritable action de la part du gouvernement fédéral, il n'y a pas moyen de convertir les services fragmentés, les distorsions et les déficiences en des services de qualité, à prix abordable, qui permettent aux enfants de se développer dans un environnement sain et rassurant.

Sur le plan des politiques, le gouvernement fédéral a reconnu les services de garde comme étant un bien public pendant un certain temps. En 1994, le réexamen de la sécurité sociale fédérale a identifié les services de garde comme étant au centre de trois thèmes, soit l'emploi, l'apprentissage et la sécurité. On a considéré les services de garde comme représentant un soutien important à l'emploi ainsi que comme un moyen de créer un bon environnement où les enfants peuvent grandir et étudier. Le programme national pour les enfants, qui a suivi, a reconnu l'importance de l'éducation à la petite enfance,

comme l'a fait le discours du trône de 2001. Cependant, les paroles ne se sont pas traduites en actes.

Les experts en matière de services de garde et de développement de la petite enfance soulignent que la qualité des services de garde a des répercussions importantes. Une étude récente du Conseil national du Bien-être souligne l'importance des services et de l'éducation à la petite enfance non seulement pour les enfants et les familles mais pour la société canadienne toute entière.

L'étude arrive à la conclusion que des services de garde de qualité aident les familles pauvres à maintenir leur emploi tout en assurant à tous les enfants une base solide pour leur développement. Les services de garde profitent aux enfants, aux parents et à la communauté. La recherche médicale démontre que les expériences de la petite enfance compte parmi les facteurs les plus importants qui déterminent la santé d'une personne. Prévenir les problèmes et s'assurer que les enfants, dès leur très jeune âge, se développent de la meilleure manière possible, voilà qui a du sens sur le plan économique.

Au Canada, un enfant sur cinq vit toujours dans la pauvreté et selon Campagne 2000, la proportion d'enfants inscrits dans des garderies autorisées bénéficiant de subventions

Prescription pour de meilleurs services de garde

1. L'accès universel à des soins de grande qualité sans but lucratif financés par le secteur public pour les enfants, de la naissance jusqu'à l'âge de 12 ans.
2. Un système complet, incluant les centres de jour à temps complet pour les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire, les programmes à temps partiel, les services de garde à l'heure du midi, avant et après l'école, les soins de jour en groupe, les services de garde à domicile et les centres de ressources éducatives. L'intégration des enfants ayant des besoins particuliers et les enfants dont les parents travaillent sur des quarts est également importante.
3. Divers services qui reflètent les exigences des habitants de la ville et de la campagne, et qui sont sensibles aux variations linguistiques, culturelles et régionales dans tout le Canada.
4. Une approche flexible, liée aux besoins des utilisateurs, responsable face à la collectivité et ouvert à la langue et à la culture. La participation des parents et du personnel est essentielle pour des services de garde de qualité.
5. De meilleurs salaires et avantages sociaux pour les éducatrices et éducateurs en garderie. Une formation en milieu de travail, une pleine indemnisation pendant la participation à des programmes d'éducation de la petite enfance, des dispositions intégrées pour du personnel de remplacement et des ateliers sur des soins de qualité sont des programmes essentiels de soutien.
6. Des services intégrés par le biais d'un nouveau ministère ou d'une nouvelle division autonome des services de garde dans les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux. La compétence ne devrait pas reposer sur les ministères de l'aide sociale.
7. Des services de groupes populaires d'aide à l'enfance ou des services de garde exploités par les municipalités devraient être le pivot autour duquel s'intégreraient les programmes satellites pour les garderies et les services de garde à domicile.

Les services de garde sont comme les soins de santé : le travail de la ou du prestataire de service est la clef pour la qualité des soins. L'interaction de la ou du prestataire des services de garde avec l'enfant est le facteur le plus important pour des soins de qualité. La formation et le perfectionnement professionnel, qui améliorent l'interaction entre les prestataires de soins et les enfants, sont très importants.

Les consommatrices et consommateurs s'attendent à ce que les services de soins de santé soient de grande qualité et fondés sur la connaissance et la recherche actuelles. Mais ces personnes s'attendent à ce que les services soient accessibles et responsables. Toutefois, les personnes qui offrent les services de santé, contrairement aux prestataires de service de garde, le font dans le cadre d'une structure positive qui inclut des politiques, des établissements, des ressources et des réseaux d'information. Dans le système des garderies que nous sommes en train de développer, nous ne devons pas visualiser rien de moins.

Tiré de Assuring Quality in Child Care, un mémoire au gouvernement fédéral de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance

a baissé de 36 pour cent, en 1992, à 31 pour cent, en 1998, ce qui signifie que l'accès aux garderies est devenu encore plus limité pour les familles à faible revenu.

En 1997, le Forum national sur la santé a lancé un appel pour que les garderies soient accessibles à toutes et à tous. Le Forum a proposé une approche globale des services de garde et de développement sain des enfants, selon laquelle les politiques et les programmes sont « revus et modifiés pour assurer l'accès à des services de garde et d'éducation de la petite enfance de qualité et abordables. »

Les services de garde ont aussi une importance économique. Deux économistes de l'Université de Toronto ont calculé que chaque dollar dépensé pour des services de garde qui favorisent le développement des enfants crée un avantage économique de deux dollars. Cet avantage résulte d'une plus grande participation de la main-d'œuvre, ce qui augmente les revenus d'impôt. De plus, de bons services de garde se traduisent par une diminution des coûts sociaux parce qu'un plus petit nombre d'enfants dans les écoles primaires ont besoin d'un enseignement spécial et d'autres services sociaux par la suite.

Les besoins augmentent mais pas le financement

Le besoin de services de garde de qualité a augmenté parce que les femmes qui travaillent sont plus nombreuses et reviennent au travail après avoir eu leurs enfants. Selon les statistiques, 70 pour cent des mères avec des enfants de moins de six ans ont un emploi rémunéré. Presque neuf femmes sur dix reviennent au travail après la naissance de leurs enfants. Seulement 10 pour cent des enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 12 ans ont accès à des places dans les garderies autorisées. En 1998, huit provinces couvraient les besoins dans une proportion de moins de 10 pour cent. D'innombrables études démontrent que les femmes sont confrontées à des niveaux de stress excessifs quand elles essaient de trouver un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie familiale.

En septembre 2000, le gouvernement fédéral a annoncé une première entente des ministres sur le développement de la petite enfance, une entente qui une fois de plus a manqué d'assurer un programme complet de services de garde financé par les fonds publics. Selon cette entente, le gouvernement fédéral transférera 300 millions de dollars aux provinces en

2001 pour des programmes et des projets de développement des enfants et 2,2 milliards de dollars en cinq ans.

C'est beaucoup moins que ce dont les familles et les enfants ont besoin et oblige les services de garde à faire concurrence pour les fonds avec un large éventail de programmes pour les femmes enceintes, les parents, les nourrissons et les enfants. Dans le budget fédéral de 1995, on a éliminé les dépenses fédérales directes pour les services de garde. En 1992, le gouvernement fédéral dépensait quelque 310 millions de dollars pour les services de garde en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

Presque dix ans plus tard, un programme qui consiste à dépenser moins d'argent et de le répartir sur quatre programmes différents ne pourrait pas fonctionner. L'entente sur le développement de la petite enfance, même si elle représente un petit pas en avant, ne permettra pas de créer un système complet d'éducation de la petite enfance et des services de garde s'il n'y pas d'autre financement. Ces petits pas doivent devenir des enjambées - rapidement. Comme l'a dit un défenseur des services de garde de l'Alberta, « il ne faut surtout pas permettre qu'une autre génération d'enfants ne reçoivent pas ce dont ils ont besoin. »



**Chasser l'eau :
le système privatisé
du R.-U. – pas un
modèle à suivre**

Chasser l'eau : le système privatisé du R.-U. – pas un modèle à suivre



Propriétaire d'une boutique
délicieuse, Anita Strong, à Kamloops
(Colombie-Britannique)

Photos : Dan Zubkoff

La confiance dans la qualité de l'eau qu'elle sert à ses clients est une seconde nature pour Anita Strong, la propriétaire d'un déli à Kamloops.

Sauf pendant la fonte des neiges, au printemps, c'est toujours l'eau de robinet. « J'offre toujours aux gens de l'eau du robinet. Avoir de l'eau de qualité, c'est très important à plusieurs égards dans mon commerce. »

Cette confiance, elle pourrait la perdre bientôt, si la ville décidait de réaliser son projet de faire construire une nouvelle station de traitement d'eau en vertu d'une entente de partenariat public-privé.

« La station est très importante. Elle permettra d'améliorer la qualité de notre eau et la filtration réglera le problème de turbidité [pendant la fonte des neiges au printemps]. Mais si ce n'est pas un projet public, qui en sera responsable? »

Anita, qui est devenue grand-mère récemment, s'inquiète des effets possibles sur les plus jeunes et les plus vieux si personne ne prend de responsabilités et si la qualité baisse.

« Confier la gestion de notre système de traitement d'eau à une société privée, cela n'a aucun sens. Pourquoi prendre des risques pour notre santé en confiant la responsabilité des normes de la qualité de l'eau à une entreprise qui doit rendre des comptes à ses actionnaires plutôt qu'aux habitants de la ville? »

Pour elle, les responsables de la situation de Kamloops se trouvent à l'autre bout du pays, à Ottawa.

« Des situations comme celles-ci montrent à quel point le gouvernement fédéral s'est délesté de ses responsabilités. Ils ne font que se délester et se décharger de leurs responsabilités et en fin de compte les municipalités en ont trop. »

Mais malgré le manque d'argent, Anita pense que la privatisation du système de traitement d'eau n'est pas une bonne idée financièrement.

« Il y a de l'argent à gagner en privatisant les services de l'eau, sinon les grosses sociétés ne chercheraient pas à obtenir ces contrats de manière si agressive. Voulons-nous vraiment que les bénéfices de l'exploitation du système de traitement d'eau remplissent les poches des actionnaires plutôt que de revenir aux citoyens sous la forme d'une réduction des coûts, des services supplémentaires ou même sous la forme d'une réduction des taxes foncières? »

Protéger l'eau à la source est un moyen peu coûteux d'assurer de l'eau de qualité, dit-elle. « Il n'y a pas assez de gens qui parlent de la protection de la ligne de partage de l'eau, quand on voit comment est fait l'abattage des arbres et où l'on fait paître le bétail. Ce sont des solutions qui ne coûtent rien ou très peu. Il suffit d'adopter des lois. »

Elle se bat pour forcer la municipalité à faire construire à tout prix une station de traitement publique.

« Nous pouvons le faire sans nous en remettre à d'autres et nous devons le faire. Dire que c'est inabordable d'avoir notre propre station de traitement d'eau, c'est vraiment manquer de perspicacité. À la longue, cela reviendra beaucoup plus cher.

« Nous devrions dire à nos élus 'de regarder le gâchis que les gouvernements locaux ont fait dans d'autres pays avec ces projets de privatisation et combien les gens paient cher pour ce qui n'est souvent qu'un service inférieur.' »

L'exemple britannique remis en cause

Anita parlait peut-être de l'expérience britannique, malgré la propagande que font ceux qui prétendent que la privatisation à rabais des services d'eau de la Grande-Bretagne est une grande réussite. Les défenseurs de la privatisation disent que les infrastructures y sont meilleures et qu'il y a plus de transparence dans la réglementation; et ils pressent les Canadiens de suivre l'exemple. Mais les arguments des tenants de la privatisation Elizabeth Brubaker et Lawrence Solomon, auxquels le *National Post* a consacré une large place, ne résistent pas à l'examen.

Il est vrai que l'investissement dans les systèmes de traitement d'eau a augmenté, encore que cette augmentation ait commencé avant la privatisation. Il est vrai, aussi, que les organismes de contrôle appliquent des mesures sévères. Cependant, ni l'un ni l'autre ne prouve que la privatisation des services d'eau en Angleterre et au Pays de Galles est une réussite.

La privatisation en Grande-Bretagne a eu lieu à des prix de braderie. Comme cela est arrivé après la privatisation de la Société de téléphone du Manitoba, le prix des actions de la société de l'eau britannique a quintuplé au cours de la première semaine qui a suivi la privatisation. En sous-évaluant l'actif, l'investissement public a été directement transformé en bénéfices pour le secteur privé. En même temps, le gouvernement a accordé une remise de la dette de la société de l'eau de 11 milliards de dollars et il a versé un autre montant de 3,6 milliards de dollars pour aider les sociétés à répondre aux nouvelles exigences environnementales de l'Union européenne. Pour couronner le tout, les nouvelles sociétés ont reçu un monopole privé pour 25 ans et se sont vues accorder un dégrèvement d'impôt spécial sur leurs bénéfices.

Les bénéficiaires ne manquaient pas, étant donné qu'ils ont crû de 147 pour cent entre 1990 et 1997, grâce à une hausse des tarifs de l'eau et la suppression de 8 600 emplois, soit 22 pour cent de la main-d'œuvre. Les marges bénéficiaires des sociétés des services d'eau du Royaume-Uni sont généralement trois ou quatre fois plus élevées que celles d'autres services d'eau, publics ou privés, ailleurs en Europe.

Au revoir, Lyonnaise

Le premier jour du printemps 2000 revêtait une signification particulière à Grenoble. Après dix années de lutte, l'eau de cette municipalité française revenait dans le domaine public, après un long hiver d'insatisfaction avec la Suez Lyonnaise des Eaux, une entreprise spécialisée dans la privatisation des services d'approvisionnement d'eau et de traitement des eaux usées.

En mars 2000, le conseil municipal votait pour reprendre en régie les services d'eau de Grenoble. Il y a plus de dix ans, malgré une forte opposition, les services d'eau étaient privatisés au profit de la Lyonnaise des Eaux à la suite d'une affaire teintée de corruption.

La Lyonnaise avait renfloué un journal qui allait à la dérive et qui appuyait un candidat qu'il avait acheté comme maire. Avec les fonds de la Lyonnaise, Alain Carignon a remporté l'élection et a respecté sa promesse en cédant promptement le système d'eau de Grenoble à la Lyonnaise. Des hausses de prix substantielles ont suivi, tout comme la naissance d'un mouvement populaire qui n'a tout simplement pas voulu disparaître.

La population de Grenoble a utilisé tous les outils à sa disposition pour exposer la corruption et la subornation à l'origine du stratagème frauduleux. Et son travail a porté fruit. En 1996, Alain Carignon a été jugé coupable d'avoir accepté des pots-de-vin. Lui et un cadre de la filiale de la Lyonnaise ont reçu une sentence d'emprisonnement.

En 1995, les activistes se sont présentés aux élections et ont remporté plusieurs sièges du conseil sur une plate-forme visant à reprendre en régie les services d'eau. Mais le nouveau conseil a répondu aux plaintes du public au sujet de la privatisation de l'eau en créant un nouvel organisme pour gérer l'eau, puis en sous-traitant la gestion à la Lyonnaise des Eaux.

La population de Grenoble a remporté une série de victoires quand le tribunal a rejeté les augmentations des prix et annulé la décision originale de privatiser les services en 1989, puis la sous-traitance subséquente des services. La décision du conseil, prise en mars 2000, scellait le sort de la Lyonnaise et permettait aux services d'eau de Grenoble de devenir un service public une fois pour toutes.

Bechtel essaie de faire crouler les Boliviens

Le printemps dernier, les Boliviens en colère ont chassé de leur pays la société Bechtel, un privatiseur du secteur de l'eau, pour dénoncer la hausse des tarifs de l'eau qui mettait cette source vitale hors de la portée de nombre de citoyennes et de citoyens.

Les protestations de Cochabamba ont commencé peu après que le consortium Aguas del Tunari eût signé une entente de 40 ans pour fournir de l'eau et des services de traitement des eaux usées à la ville et pour fournir de l'eau pour l'irrigation du sol et la production d'électricité dans la vallée de Cochabamba. La vente au soumissionnaire unique du système public de Cochabamba est le fruit de pressions exercées par la Banque mondiale sur les représentants gouvernementaux.

Le consortium est dirigé par la filiale des Entreprises Bechtel, International Water Limited (IWL). IWL appartient à Bechtel, basé à San Francisco, et à la société italienne Edison.

Quand l'IWL a pris le contrôle des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, en janvier 2000, elle a imposé des augmentations massives des services. Les activistes ont réussi à fermer la ville, obligeant la société à conclure une entente pour renverser sa décision de hausser le prix des services. L'entente n'a pas été respectée. La tension a continué à monter pendant le mois de février pour atteindre un point culminant à la fin mars.

Après une semaine de protestation, de blocus et de négociations tendues avec le gouvernement, des rapports ont été publiés à l'effet que l'IWL s'enfuyait du pays. Quand le consortium a essayé de revenir en arrière, le gouvernement, sentant que la pression ferait déborder la marmite, a annoncé qu'IWL avait rompu son contrat en essayant de fuir et n'était plus la bienvenue.

Cependant, l'IWL avait fait son devoir et s'était incorporée à nouveau en tant que société hollandaise alors qu'elle reprenait le contrôle des services d'approvisionnement en eau de la ville. Maintenant, l'entreprise tente de poursuivre le gouvernement bolivien en vertu d'un accord commercial signé en 1992 entre la Hollande et la Bolivie. Selon des rapports publiés dans les journaux, la société cherche à obtenir jusqu'à 40 millions de dollars US en profits futurs perdus.

Pendant ce temps, la population locale contrôle son système d'eau et bénéficie d'un soutien international pour rebâtir un système fort et viable qui desservira la communauté également.

La hausse des prix au cours des dix dernières années a été de l'ordre de 84 à 142 pour cent. Les tarifs de l'eau, même corrigés pour tenir compte de l'inflation, ont connu une hausse de 36 pour cent et ceux des eaux usées, une hausse de 42 pour cent au cours de la première décennie de la privatisation. Par conséquent, les clients des sociétés privées des services d'eau en Angleterre et au Pays de Galles paient deux fois plus cher que ceux des services publics de l'Écosse. Le journal conservateur *Daily Mail* a indiqué que « les dix premières sociétés britanniques des services d'eau ont réussi, en se servant de leur monopole, à accomplir l'acte de banditisme autorisé le plus important de notre histoire. »

Un sous-investissement surgonflé

Une partie du butin a été investi en infrastructures, mais le vrai problème n'est pas quelle partie de cette aubaine a été investie en capital, mais plutôt quelle est la partie qui n'a pas été investie. Vers 1998, les dix sociétés des services d'eau avaient amassé plus de 33 milliards de dollars de bénéfices. Au cours de la même période de temps, elles ont rénové ou remplacé à peine trois pour cent de l'infra-

structure d'égout essentielle du pays, un taux de remplacement qui semble fondé sur la présomption exagérée que certaines conduites devaient durer plus de 900 ans. Les niveaux des fuites dans le système ont baissés, même si 22 pour cent de l'eau du système continue de fuir et que des questions ont été posées sur la manière de déterminer les fuites. Par exemple, on accuse la société de l'eau de Londres de surestimer la consommation, ce qui fait apparaître un taux de fuites moins élevé. On dit que d'autres sociétés ont réduit les fuites simplement en réduisant la pression.

Quelle que soit l'augmentation des investissements, il est clair que les clients ont payé pour cela par le biais de prix élevés. De plus, il est clair que les clients ont payé cher pour les milliards drainés en bénéfices.

Pour protéger ces bénéfices, les sociétés des services d'eau ont pu très bien gonfler leurs prévisions pour les dépenses en capital. Les sociétés doivent présenter aux organismes de contrôle des prévisions pour les dépenses en capital afin d'établir les prix. Mais après la révision des prix de 1989 et celle de 1994, les sociétés ont dépensé

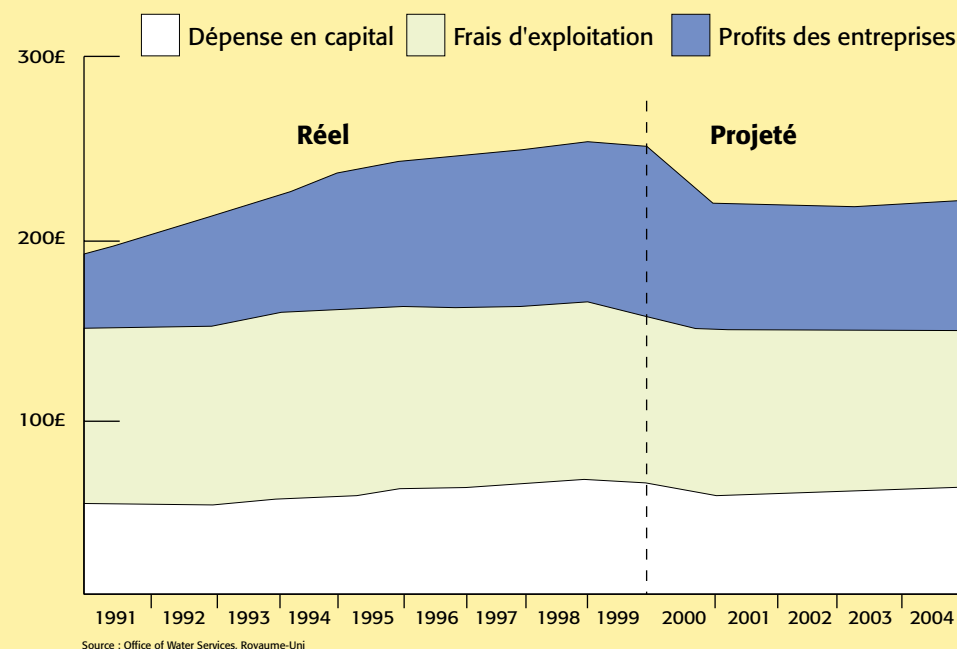
moins en capital que ce qu'elles ont prévu. Par conséquent, au lieu de réduire les prix, elles ont escroqué le consommateur en augmentant les dividendes aux actionnaires par le biais de primes pour "efficacité du capital". Au moment de la révision de 1999, les sociétés ont de nouveau prévu encore plus de dépenses en capital. À cette époque les organismes de contrôle sont devenus sceptiques au sujet de leur surestimation constante.

Trois des dix sociétés britanniques ont délibérément réduit les investissements afin de protéger les dividendes. La société des services d'eau de Londres a amputé quelque 800 millions de dollars de ses dépenses en capital, mais n'a pas remis ses économies à ses clients, qui ont vu les prix doubler, malgré le fait que les hausses des tarifs étaient liées à une augmentation des dépenses en capital. Pendant la sécheresse de 1995, quand le Yorkshire a subi de sérieuses pénuries dans l'approvisionnement en eau, l'organisme de contrôle a déclaré que l'incapacité de la société d'offrir des services aux consommateurs était liée à sa pratique qui consistait à couper les dépenses en capital pour augmenter les dividendes.

En fait, les investissements ont atteint des sommets en 1991 et 1992. Seuls les partisans de la privatisation en Amérique du Nord disent que l'infrastructure britannique s'améliore. L'organisme de contrôle britannique est d'avis qu'elle ne se détériore tout simplement pas. Le parlement britannique critique l'organisme de contrôle et dit qu'en réalité elle se détériore. Dans un rapport de tous les partis, de novembre 2000, un comité parlementaire a déclaré, « le niveau actuel des investissements pourrait être insuffisant pour assurer le maintien des niveaux du service de base à l'avenir. » Le rapport d'ajouter qu'entre « 1993 et 1998, le pourcentage des conduites d'eau en mauvais état a augmenté de 9 à 11 pour cent ... malgré les affirmations de l'organisme de contrôle à l'effet qu'il n'y a pas eu d'augmentation concrète dans le nombre d'installations en mauvais état. »

Le comité rejette l'approche « 'aucune détérioration' de l'organisme de contrôle à l'égard de la maintenance et de la rénovation des égouts et des conduites d'eau comme un moyen logique et acceptable d'évaluer le montant des investissements que les sociétés des services d'eau ont besoin pour répondre à ces exigences. Le comité croit que cette approche a eu pour résultat de négliger ce problème important. »

Éléments de la facture d'eau d'un ménage moyen en Grande-Bretagne 1991-2004



Les profits, l'élément des coûts qui augmente le plus rapidement

En Grande-Bretagne, la facture pour l'eau est formée de trois éléments : les coûts en capital, les frais d'exploitation et les profits des entreprises. Ce tableau, publié par l'organisme britannique de réglementation de l'eau, montre qu'au cours des dix dernières années, les dépenses en capital ont augmenté faiblement, les frais d'exploitation ont diminué et les profits ont monté en flèche.

Alors que l'organisme de réglementation tentera de limiter les profits excessifs au cours des cinq prochaines années, les sociétés britanniques de l'eau cherchent des moyens de se décharger des coûts de l'infrastructure.

[1] est difficile de voir quelque avantage évident que ce soit découlant de la privatisation [de l'eau en Grande-Bretagne]. L'industrie emploie probablement beaucoup moins de gens qu'elle ne l'aurait fait autrement, mais une trop grande part des profits a servi à payer des dividendes plus que généreux et à faire des diversifications qui n'ont pas réussi. Le principal avantage a été d'avoir un organisme de réglementation, même s'il a été trop généreux envers les entreprises au cours des premières années. Mais cela joue aussi de deux façons : vous n'avez pas besoin de privatiser afin d'avoir un organisme chargé de la réglementation.

Editorial, The Guardian, novembre 1999

« La Commission... s'oppose à la privatisation des équipements municipaux de traitement de l'eau. Pour la Commission, 'il s'agit là d'un bien collectif qui doit le rester. Au surplus, il y a un consensus au Québec sur ce point.' Aucune municipalité n'a manifesté ses intentions de vendre son réseau d'aqueduc ou d'égout. »

Tiré du Rapport de la Commission sur la gestion de l'eau du Québec résumant les audiences publiques sur les questions des services d'eau au Québec. La population québécoise, et le rapport, ont pris une position ferme contre la privatisation et l'exportation de l'eau en vrac et ont demandé un accroissement des fonds pour l'infrastructure publique.

La soi-disant « dot verte » offerte aux sociétés au moment de la privatisation, les 3,6 milliards de dollars de fonds publics pour soutenir les efforts des sociétés à répondre aux exigences environnementales de l'Union européenne a été, elle aussi, mise en œuvre - au profit des sociétés. En 2000, l'organisme de contrôle des services d'eau a décidé que les sociétés n'avaient pas dépensé l'argent pendant six années complètes, les autorisant à accumuler l'intérêt et à accroître davantage leurs bénéfices.

Le gel des tarifs assèche la fontaine

Bien que laxistes pour ce qui est des investissements, les organismes de contrôle britanniques commentent enfin à se durcir en ce qui a trait aux tarifs. Les admirateurs nord-américains de l'expérience britannique ne parlent jamais du mécontentement général de la population au sujet des tarifs de l'eau, mais ils louent le système britannique de contrôle, disant que le gouvernement peut contrôler les sociétés mais ne peut se contrôler lui-même. Mais quand le gouvernement britannique a tenté de les contrôler, les sociétés ont réagi en essayant de se délester de leur infrastructure pour éviter de se conformer aux règlements.

En 1999, quand l'organisme de contrôle a gelé les tarifs et interdit aux sociétés de couper l'eau aux gens, une société des services d'eau s'est rendu compte qu'elle ne pouvait plus récolter les mêmes bénéfices que d'habitude. Ainsi, après avoir récolté des bénéfices substantiels pendant douze années, Kelda Water (anciennement Yorkshire Water) a essayé de se délester de son infrastructure, qui est la partie la plus coûteuse des services d'approvisionnement d'eau, mais elle a quand même retenu la partie de l'exploitation qui rapporte le plus. À l'été 2000, la société a essayé de créer une société mutuelle ou une société sans but lucratif, appartenant à ses clients, qui devait racheter les infrastructures physiques, reprendre les dettes de Kelda puis en confier l'exploitation à Kelda. Welsh Water, Wessex Water, South West Water et Anglian Water ont toutes fait circuler des idées similaires.

En somme, Kelda aurait forcé ses clients d'acheter pour 5,6 milliards de dollars d'actif, lui appartenant et de reprendre des dettes pour 3,15 milliards de dollars que la société a engagées, ce qui représente 83 pour cent de la valeur de la société. Le Financial Times a écrit que le prix demandé était plus du double de l'investissement initial et ce prix aurait assuré un gain de 2,25 milliards de dollars aux actionnaires

qui avaient déjà reçu quelque 800 millions de dollars. Un éditorial dans le journal du Yorkshire Northern Echo a indiqué qu'« en réponse au gâchis qu'ils ont créé, les administrateurs veulent rendre l'entreprise à la population. Après avoir rempli leurs poches de dividendes, de salaires et d'options d'achat d'actions excessifs, ils se retirent... L'impudence de ces administrateurs est incroyable. »

L'organisme de contrôle a rejeté le projet de Kelda, mais sa tentative a soulevé de sérieuses questions. Si la privatisation a permis d'améliorer l'infrastructure et les moyens de contrôle, pourquoi les sociétés britanniques essayent-elles de se débarrasser de leur infrastructure et pourquoi ne veulent-elles pas accepter les tarifs imposés par l'organisme de contrôle?

Dix ans après la privatisation, les principales préoccupations concernant la qualité de l'eau, l'efficacité des services et l'environnement demeurent. Mais les sociétés des services d'eau, qui ne se préoccupent que de leurs bénéfices, semblent se désintéresser. De plus en plus, elles empruntent en hypothéquant leurs biens, qui étaient initialement libres de charges, pour investir dans d'autres entreprises, souvent déficitaires, tout en continuant à verser des rémunérations exorbitantes à leurs dirigeants. En cinq ans, depuis que

les dix sociétés britanniques, qui étaient des monopoles au départ, ont perdu leur protection contre les offres d'acquisition, cinq d'entre elles ont été vendues à des sociétés étrangères, pour la plupart des géants de l'industrie de l'énergie qui cherchent une expansion dans les services d'eau.

Les villes américaines tentent de reprendre en régie les services d'eau

Aux États-Unis, la tendance est tout à fait à l'opposé. Les sociétés de l'eau privées cherchent désespérément à se maintenir dans le secteur. Ce sont les municipalités qui essaient de les en faire sortir.

En 1981, à Pekin (Illinois), les tarifs ont triplé, suite à l'acquisition du système d'eau potable par American Water. Commentant sur l'événement, le directeur de la ville a déclaré « l'éthique de la société est la pire que j'ai jamais vue, » et « si vous regardez les faits, la plupart des gens sont opposés à la privatisation » parce que les villes peuvent financer la construction avec des fonds exempts d'impôt, alors que les sociétés privées ne peuvent pas le faire, sans parler de leurs bénéfices qui représentent une charge pour les consommateurs. En 1999, exaspéré par l'impossibilité d'obtenir un contrat de

franchise qui codifie les obligations de chaque partie, Pekin a entrepris de racheter ses services de l'eau.

La société, qui venait tout juste de dépenser 5 millions de dollars pour repousser une tentative de rachat à Chattanooga (Tennessee), a dépensé 1 million de dollars pour un référendum contre le projet de la ville. Même si la ville n'a dépensé que 40 000 \$ pour sa campagne, la société de l'eau ne l'a remporté que par 53 pour cent des voix. Au cours de l'année du référendum, Pekin a été la seule des 20 villes de l'Illinois qui n'a pas connu d'augmentation de tarifs.

Mais la ville de Pekin n'est pas la seule. La ville de Peoria, toute proche, tente aussi de racheter son système d'eau. Lexington, dans le Kentucky, a reculé devant le coût que cela représenterait en frais juridiques pour tenter de racheter son système d'eau. En 1995, Hubert Heights (Ohio), a passé deux années en batailles judiciaires contre American Water pour reprendre son système d'eau. La ville a finalement gagné et les habitants de la banlieue de Dayton ont approuvé à 75 pour cents des voix l'acquisition par la municipalité. En 1998, à Birmingham (Alabama), la population a rejeté l'offre d'American Water d'acheter le système d'eau pour 390 millions de dollars américains et Nashville, tenant compte des problèmes de Chattanooga,

Le nettoyage du port de St-Jean (T.-N.) sera public

Les responsables des collectivités côtières de Terre-Neuve se sont engagés sur la bonne voie quand il s'agit du traitement des eaux usées : ils ont choisi la voie publique.

À l'heure actuelle, St-Jean déverse les eaux usées brutes de quelque 50 000 foyers directement dans le port, ce qui représente quelque 33 milliards de litres par année, selon la Sierra Legal Defence Fund, qui a donné un F à la ville, lors de son dernier bulletin sur le traitement des eaux usées. Deux autres collectivités déversent aussi leurs eaux brutes sans aucun traitement.

Devançant les multinationales avant qu'elles ne présentent leurs offres, le SCFP de Terre-Neuve et du Labrador a rencontré les maires de la région et a présenté ses arguments en faveur d'installations publiques, exploitées publiquement. Les maires se sont engagés verbalement en faveur de la solution publique.

De plus, les municipalités de St-Jean, Mount Pearl et Paradise se sont engagées à financer une partie de la construction des stations de traitement des eaux usées dont elles ont grandement besoin et elles attendent l'engagement du gouvernement fédéral pour payer le tiers des coûts en vertu du programme d'infrastructure fédéral-provincial-municipal.

Une quatrième municipalité, Conception Bay South, a un système de traitement des eaux usées qui a sérieusement besoin d'être renouvelé. Dans ce cas-ci, les multinationales ont pu faire une soumission au maire. Mais ce dernier a refusé leurs offres, favorisant plutôt la propriété et l'exploitation publiques.

Les tenants de la privatisation ont tenté d'utiliser toute l'influence qu'ils avaient. La Chambre de commerce de St-Jean a demandé au nouveau Premier ministre Roger Grimes de céder un plus grand nombre de services à des partenariats publics-privés. Son budget préparatoire met l'accent sur les services d'éducation et de santé, et recommande même l'établissement d'un service gouvernemental spécial pour vendre les services publics.

Bien que cela soit un coup porté contre quiconque appuie les services publics dans la province, les demandes de la Chambre de commerce arrivent à un moment où le bateau des partenariats publics-privés prend l'eau et risque de couler.

Une lutte pour l'eau à Kamloops

La population de Kamloops, y compris des membres du SCFP, sont en lutte pour maintenir en régie leur eau potable et pour en garder également le contrôle.

La régie régionale de l'eau a ordonné à la ville d'améliorer la qualité de l'eau; pour ce faire, elle a décidé de construire une nouvelle station de traitement d'eau à un coût évalué à 60 millions de dollars.

Alors que le secteur privé peut jouer un rôle pour concevoir et bâtir la meilleure station possible, le conseil municipal semble décidé à en céder le contrôle en signant une entente de partenariat public-privé; il est tellement déterminé qu'il a utilisé un sondage d'opinion publique biaisé en faveur de l'entente de PPP pour étoffer son dossier.

Et pourtant, même le coût d'un emprunt fait pencher la balance en faveur du secteur public. Si les coûts sont partagés en vertu du programme d'infrastructure fédéral-provincial et que la ville emprunte 20 millions, le taux d'intérêt plus bas lui permet d'économiser entre 5 et 7,5 millions de dollars en comparaison d'un emprunt contracté par le secteur privé. Si la ville emprunte le montant total de 60 millions de dollars, l'économie réalisée variera entre 15 et 22,5 millions de dollars.

Ajoutez à cela la marge de profit d'une entreprise privée ainsi que la perte de responsabilisation et de contrôle de la collectivité qui font partie des partenariats publics-privés et le dossier d'une entente de PPP s'effondre.

Les travailleuses et travailleurs des services d'eau de Kamloops, membres de la section locale 900 du SCFP, continueront de faire pression pour que la nouvelle station reste en régie, pour assurer une eau potable de grande qualité, sûre et à prix abordable.

dans l'État voisin, a également choisi de continuer à exploiter son système d'eau. En 1994, dans le comté d'Orange (Californie) en faillite, qui avait perdu 1,7 milliards de dollars américains en bourse, le Santa Maria Water District est demeuré un service public malgré l'offre d'American Water de l'acheter pour 300 millions de dollars américains.

À Joplin, la troisième ville du Missouri, on a dit aux gens que les tarifs augmenteraient de 51 pour cent parce que la ville avait dépensé 30 millions de dollars américains de plus que ce qui était nécessaire, d'après l'avis de deux consultants, pour rénover la station de traitement d'eau. Après trois mois d'enquête, The Joplin Globe a trouvé que le régime de contrôle avait pour effet d'inciter la société à payer plus cher pour la construction, parce que ces tarifs étaient établis d'après une méthode de taux de rendement qui lui permettait de faire du profit sur chaque dollar dépensé. De plus, le journal a découvert qu'American Water pouvait demander le remboursement de ce que lui a coûté le lobbying auprès des représentants des autorités pour acheter le système d'eau comme faisant partie de ses investissements dans les services d'eau, des coûts que l'on fait payer aux consommateurs.

En effet, American Water, la plus grosse société privée aux États-Unis, a récemment créé son propre service financier pour se prêter de l'argent pour construire des infrastructures et il n'y a rien qui prouve que les économies d'intérêt profiteraient aux consommateurs. L'avocat qui représente la ville de Joplin, qui s'est opposé à la proposition d'augmenter les tarifs, a dit que les méthodes comptables d'American Water « sont tellement tirées par les cheveux que vous et moi, nous ne serions jamais capables de retrouver la trace d'un seul dollar dans ce système et de dire 'oui.' »

La question de l'impossibilité pour la population de vérifier les méthodes de dépense d'American Water a été aussi soulevée à Pekin, où la société a évalué son usine à 11 millions de dollars américains parce qu'elle prétendait avoir investi 8 millions de dollars depuis qu'elle a acheté l'usine. Le directeur de la ville, qui a qualifié la comptabilité de la société de « trompeuse mais légale », a dit : « Il est impossible qu'ils aient investi 8 millions de dollars dans ce système, mais cela revient à une comptabilité truquée. » Il ajoute : « un des problèmes c'est que le système n'est pas en bon état et ils n'ont pas investi comme ils auraient dû le faire, mais ils ont augmenté les tarifs comme s'ils l'avaient fait. »

Les promesses vaines de la privatisation

Ces villes américaines savent ce que les vérificateurs généraux de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont découvert : les promesses d'économies de la privatisation ne tiennent pas debout. À Vancouver, RBC Dominion Securities a été d'accord après avoir examiné le projet de privatisation de la station de traitement Seymour. Avant que le District régional de Vancouver ait voté le financement de la station par le biais d'un partenariat public-privé, RBC a écrit : « Le travail accompli [par les autorités] jusqu'à présent et la manière dont il a été accompli a déjà eu pour effet de réduire les coûts au point qu'il serait difficile de réaliser beaucoup d'autres économies [par le biais de la privatisation]. » Un deuxième consultant a été d'accord en disant que le projet pourrait coûter moins cher s'il était financé par la BC Municipal Financing Authority.

Les coûts élevés de la privatisation commencent à se faire sentir aussi sur la côte est, où d'importantes multinationales se font la guerre pour acquérir et exploiter les stations de traitement d'eau nécessaires pour nettoyer le port de Halifax.

Dès l'origine, le processus a été faussé en favorisant les partenariats publics-privés, malgré le fait qu'il y avait de plus en plus de preuves que ce mode de financement était coûteux, y compris les dernières déclarations du ministre de l'Éducation conservateur de la Nouvelle-Écosse qui a admis que le financement des écoles par le biais de partenariats publics-privés coûte 32 millions de dollars de plus que le financement par des fonds publics.

Les partisans de la privatisation prétendent que le secteur public ne peut plus financer d'autres projets, ignorant le fait que les gouvernements peuvent emprunter à un coût moindre que ne peuvent le faire les entreprises privées et le fait qu'un très grand nombre de sociétés des services d'eau ont un endettement colossal. Une des sociétés qui a fait une offre pour le projet de 315 millions de dollars de Halifax, le géant Suez Lyonnaise de l'eau, a une dette de plus de 35 milliards de dollars, soit presque six fois plus que sa dette en 1996. En fait, l'endettement du secteur privé croît plus rapidement que celui du secteur public, ce qui fait qu'il ne s'agit plus de choisir entre s'endetter ou non, mais plutôt entre un financement public, moins cher, sans but lucratif, et l'option du secteur privé qui est motivé par le profit et où les salaires des cadres montent en spirale.

Comble de l'ironie, dans le cas de Halifax, un projet de financement public a été sabordé à cause de craintes d'un conflit d'intérêts. La Commission des services d'eau de Halifax, un organisme public très efficace et rentable, s'est vue refuser le droit de soumissionner parce que les conseillers pourraient être tentés de choisir la société appartenant à la municipalité et parce que la Commission avait déjà conclu une entente de partenariat public-privé avec l'un des consortiums qui avait soumissionné pour le projet de nettoyage du port.

Mais il ne semble pas que cette crainte de conflit d'intérêts soit la même dans tous les cas. La firme à laquelle la municipalité a confié la supervision d'une soumission de 'référence' du secteur public est PricewaterhouseCoopers, qui se qualifie elle-même de « premier conseiller professionnel en matière de privatisation » et dont le premier vice-président siège au conseil du Conseil canadien des sociétés publiques-privées.

Ailleurs au Canada, les sociétés privées sont subdivisées pour gérer les activités des services d'eau. À Hamilton, où Philip Utilities Management Corporation exploitait la station de traitement d'eau avant de tomber en faillite, la société Azurix qui l'a remplacée profitera

La population canadienne veut des services d'eau publics

Une forte majorité de Canadiennes et de Canadiens appuie la propriété et la gestion publiques des services d'eau, nous dit un sondage EKOS fait en janvier 2001. Le soutien pour un contrôle public direct augmente avec le niveau de revenu et de scolarité.

Dans l'ensemble, diriez-vous que la propriété et l'exploitation publiques des services d'aqueduc sont en général une bonne ou une mauvaise affaire?

Le contrôle public de l'eau

Bonne en général

76 %

Mauvaise en général

11

Ni bonne ni mauvaise

10

Sondage EKOS
janvier 2001

Les plans pour le forum sur l'eau sabordés

Des activistes de tous les coins de la planète ont sabordé les plans bien élaborés des privatiseurs internationaux des services lors du Forum mondial de l'eau qui avait lieu à La Haye, en mars dernier.

Organisé par une poignée d'organisations et institutions importantes, le forum devait modéliser une vision mondiale de l'eau pour le 21^e siècle, visant plus particulièrement les pays en développement, où l'accès à de l'eau potable sûre et à des mesures sanitaires adéquates demeurent une question de vie ou de mort pour plusieurs millions de personnes.

Les organisateurs du forum préconisaient une vision taillée sur mesure pour ceux qui l'ont écrite, soient les entreprises de l'eau et la Banque mondiale. Leur objectif : accroître le contrôle du secteur privé de l'eau dans les pays en développement, ce qui représente un nouveau marché lucratif avec des milliards de « clients ». Ayant lancé leurs projets pour l'eau en Europe et en Amérique du Nord, les géants de l'eau se tournent maintenant vers les pays en développement dans ce qu'un observateur syndical a qualifié de « colonialisme du 21^e siècle ».

Parmi les 4 500 participantes et participants au forum, il y avait des voix discordantes, dont celles des conseillères et conseillers syndicaux du SCFP. À l'ouverture du forum, les syndicats n'étaient pas inscrits au programme ni sur la liste d'invités. Par l'entremise d'une délégation dirigée par l'Internationale des services publics, les membres de syndicats de tous les coins du globe ont exercé les pressions nécessaires pour se faire entendre lors des réunions ministérielles – et ont semé suffisamment de doute sur la crédibilité du forum pour que les représentants gouvernementaux du monde refusent de donner leur approbation automatique au programme du forum sur l'eau.

En même temps, le groupe des organisations non gouvernementales a émis une déclaration assez franche condamnant le forum comme une réunion à huis clos avec un dénouement déterminé à l'avance.

Ni le forum ni la conférence ministérielle n'ont reconnu l'eau comme un droit humain fondamental ou comme un accès assuré à toutes et tous. Et de nombreuses personnes sont inquiètes de voir qu'un autre point important n'a même pas été inscrit au programme. Les ententes sur le commerce international comme l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) menacent d'ouvrir de force le marché des services de l'eau pour les multinationales, rendant les gouvernements impuissants à défendre leur eau.

Même s'ils ont perdu une bonne partie de leur légitimité, les organisateurs du forum vont de l'avant. Le prochain forum doit avoir lieu au Japon en 2003, suivi de Montréal en 2006. Les dissidents de l'eau seront présents pour les rencontrer personnellement.

d'une responsabilité limitée à 10 000 \$ par année concernant la maintenance qui a été négociée par Philip Utilities Management Corporation. Le reste est pour le compte de la population comme l'a été la fuite de plusieurs millions de litres d'eau usée survenue à l'époque où Philip Utilities Management Corporation en avait la gestion.

À Moncton, la filiale de Vivendi qui exploite la station de traitement de l'eau potable est considérée comme faisant partie de la municipalité pour fin de TPS, une subvention indirecte du gouvernement fédéral. Moncton est reconnue pour les ententes de partenariat public-privé de longue durée qui permettent au secteur privé de construire et d'exploiter les installations pendant 20 ou 30 ans, lorsqu'elles sont rentables, puis de les retourner au secteur public exactement au moment où elles peuvent avoir besoin de rénovations importantes.

En réexaminant l'expérience britannique, on remarque qu'il est déplorable et prématuré de présenter les projets de privatisation des services d'eau comme étant des réussites après seulement quelques années d'application de contrats de longue durée. En effet, les échecs des partenariats publics-privés, qui ne manquent pas, ne cessent de fournir d'autant de raisons valables

pour que des services comme l'eau soient gardés en régie. Confrontés à des échecs retentissants comme celui du SkyDome, les partisans de la privatisation seraient bien avisés de mettre indéfiniment en veilleuse leurs déclarations de succès.

Les résultats de la privatisation des services d'eau britanniques est une raison de plus pour garder en régie les systèmes d'approvisionnement de l'eau et de traitement des eaux usées. Pendant que les tenants de la privatisation poursuivent leur quête pour un rêve illusoire d'un modèle de privatisation des services d'eau 'parfait', ou même acceptable, les Canadiennes et Canadiens continueront à encourager l'amélioration du système public existant.

Il faut améliorer la protection de l'eau au Canada

La protection de l'eau potable est soumise à un ensemble de règlements qui constituent un système rapiécé peu fiable dans tout le Canada, sans compter les directives faibles.

Le premier bulletin canadien sur l'eau potable montre comment ces protections n'atteignent pas les objectifs visés d'une province à l'autre. Le SCFP a contribué à la publication du bulletin du Sierra Legal Defence Fund, qui donne la note D ou pire à cinq provinces. Le note la plus élevée n'est qu'un B, ce qui souligne le besoin urgent de règlements plus forts et d'un meilleur financement.

Les notes ont été données à partir d'une étude des lois et directives des provinces et territoires sur la protection des sources d'eau potable comme les bassins hydrographiques et les champs de captage ainsi que les procédures de traitement et de tests de l'eau et les exigences concernant les rapports publics.

Les résultats sont étonnants. La plupart des provinces n'ont pas pris de mesures rigoureuses pour protéger les bassins hydrographiques, qui sont le premier lien dans la chaîne de traitement de l'eau. Si l'eau était protégée à la source contre la pollution, le traitement et l'approvisionnement en eau propre seraient d'autant plus faciles. Les exigences pour les tests sont un patchwork en termes de fréquence et ce que ces tests recherchent et supportent d'un personnel bien formé et accrédité est inexistant dans nombre de régions.

Le rapport souligne aussi l'infrastructure d'eau qui s'écroule et demande un plus grand financement fédéral pour améliorer les stations d'épuration et en bâtir de nouvelles.

La nécessité d'un leadership fédéral fort pour assurer une eau sûre est un autre point crucial du rapport. En plus de financer l'infrastructure, cela signifie établir des règles.

Les directives fédérales actuelles sur la qualité de l'eau potable établissent des limites pour de nombreux contaminants mais elles n'ont pas force de loi. Le rapport demande au gouvernement fédéral d'établir des normes minimums applicables.

Des mesures pour protéger la qualité de l'eau

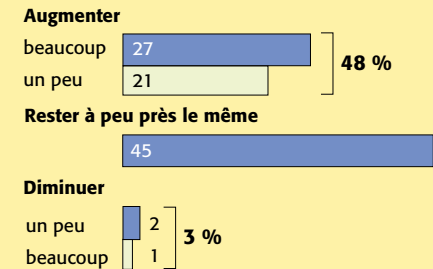
Les Canadiennes et Canadiens appuient une réglementation accrue de notre approvisionnement en eau et, dans une proportion encore plus forte, une application accrue des règlements.

Un sondage mené par le cabinet EKOS a révélé que l'Ontario présentait un taux de préoccupation plus élevé que la moyenne, avec 55 pour cent des répondants en faveur d'une augmentation de la réglementation et 66 pour cent en faveur d'une meilleure application des règlements sur l'eau. Les Albertains étaient les plus satisfaits avec les niveaux d'application actuels mais 40 pour cent des répondants de cette province demandaient une meilleure application.

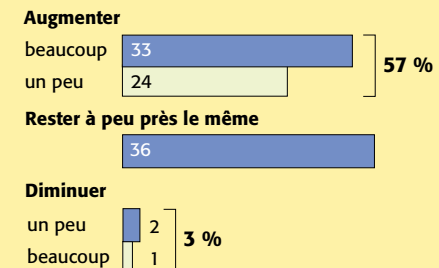
Pour tout le Canada, quatre personnes sur cinq (79 pour cent) ont dit qu'il était très important d'avoir accès aux résultats des tests sur l'eau et sur la qualité de l'eau. Neuf pour cent seulement ont indiqué que c'était peu important.

En ce qui concerne le niveau de (...) touchant l'approvisionnement en eau, pensez-vous qu'il devrait augmenter, diminuer ou rester à peu près le même?

Réglementation



Exécution de la réglementation



Sondage EKOS
janvier 2001

Voir clair dans le dossier de Walkerton

La contamination de l'approvisionnement public en eau de Walkerton (Ontario), en mai 2000, a fait sept morts et rendu nombre de personnes malades. Parmi l'enchevêtrement complexe de questions au sujet des causes de la tragédie, il y a des préoccupations centrales.

Alors que l'enquête publique continue de chercher des réponses à ces questions, elle permet de brosser un tableau qui combine délestage, déréglementation, formation inadéquate du personnel et privatisation. Ces facteurs se sont ajoutés à d'autres pour briser le lien vital dans la chaîne de communication et de responsabilisation qui est sensée protéger les services publics d'eau et la santé publique au Canada.

Garantir de l'eau potable propre et sûre devient de plus en plus difficile alors qu'on réduit le personnel des services d'inspection environnementale et d'application des règlements et que les villes et les municipalités se voient prises avec des responsabilités accrues sans aucun soutien financier équivalent ni de soutien technique.

Si elle avait eu un soutien public adéquat, Walkerton aurait probablement encore des problèmes d'eau, bien que ces problèmes auraient pu avoir été décelés plus tôt et réglés plus rapidement. Sans soutien public adéquat, c'est devenu une question à savoir quand un désastre surviendrait et non pas si un désastre surviendrait.

Walkerton montre aussi la grande détérioration de certains systèmes d'aqueduc du Canada. Dans tout le pays, les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées ont sérieusement besoin d'être renouvelés et réparés. Des systèmes publics mal financés et sous-financés risquent de nuire à d'autres collectivités. Le réseau des services et des systèmes qui a failli à sa tâche, à Walkerton, doit être réparé, pas simplement rapiécé; dans certains cas, il doit être complètement renouvelé.

De nombreuses preuves de ce besoin a incité certains à demander une plus grande privatisation des services comme la seule solution à la détérioration de l'infrastructure et au laxisme de la réglementation.

Tant le Conseil canadien des sociétés publiques-privées que le gouvernement Harris ont agi rapidement, dans la foulée de la tragédie de Walkerton, pour exercer plus de pression pour privatiser un plus grand nombre de services d'eau en Ontario.

Pourtant, compte tenu du rôle des laboratoires privés dans le système des vérifications qui a failli à la tâche pour la population de Walkerton, demander plus de privatisation est une mesure hâtive et irresponsable.

Il faut aussi examiner les effets des politiques provinciales comme la déréglementation et les compressions financières. Ces politiques créent une prophétie qui s'exauce en minant les systèmes publics. Ayant affaibli les systèmes sur le plan du financement et des méprises sur le plan de la réglementation, les tenants de la privatisation affirment maintenant qu'il n'y a pas d'autre alternative que de se tourner vers le secteur privé.

Ce qui est tout aussi important, la commission n'a pas encore fait ses recommandations pour améliorer la formation du personnel des services d'eau, qui est une part évidente d'une solution publique.

Alors que ceux qui cherchent à profiter d'une partie de la prestation des services d'eau et à ignorer tout le système vont de l'avant, de nombreuses autres personnes croient qu'il est important de permettre à l'enquête d'entendre la preuve et de faire des recommandations avant de tirer des conclusions et de prendre des décisions hâtives.

Prescription pour de l'eau publique propre et sûre

1. Augmenter le financement fédéral pour la construction et le renouvellement de l'infrastructure pour le traitement et l'approvisionnement de l'eau au moyen d'un programme d'infrastructure signé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités.
2. Faire en sorte que le financement fédéral soit conditionnel à la propriété et l'exploitation publiques des services de traitement et d'approvisionnement de l'eau et répondre aux exigences sur la protection de l'eau.
3. Voir à ce qu'une réglementation musclée soit appuyée par des mesures d'inspection et d'application rigoureuses, dans tous les domaines, y compris les tests pour l'eau et le traitement de l'eau potable.
4. Protéger l'eau potable à sa source en assurant la protection globale des bassins hydrographiques et des champs de captage de l'eau.
5. Exiger la formation et l'accréditation des opérateurs des systèmes publics d'eau et offrir le soutien aux personnes qui veulent recevoir une formation.
6. Les provinces devraient adopter et appliquer les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*, du gouvernement fédéral, comme normes minimales.
7. Adapter des exigences rigoureuses en matière de rapports et établir des dispositions sur le droit à l'information pour les consommateurs d'eau.
8. Donner aux citoyens le droit d'intenter des poursuites contre les juridictions qui omettent de respecter les normes pour l'eau, comme c'est le cas aux États-Unis.



**D'un trait de plume
les gouvernements
cèdent les services
publics**

D'un trait de plume les gouvernements cèdent les services publics

« Pensez mondialement, agissez localement » était le nord magnétique des activistes.

Bill Hynd a rajusté son compas pour une nouvelle ère d'accords sur le commerce international. « Maintenant, il faut agir mondialement. Quand vous luttez localement, vous devez toujours garder un œil sur la lutte au niveau mondial aussi. »

Au cours de ses quelque vingt ans de travail dans le secteur du développement international avec Oxfam Canada, il a fait le lien sur la manière dont les échanges commerciaux affectent les gens chez lui, à Terre-Neuve, et ailleurs dans le monde.

« Pour la plupart des gens, 'la solidarité internationale' signifie 'les gens là-bas qui veulent notre argent'. La réalité est la suivante : ce qui leur arrive nous arrivera à nous aussi. Si nous ne luttons pas là-bas, nous en subissons les conséquences ici aussi. »

Il a vu les problèmes du libre-échange avec l'ALÉNA et l'ALÉ, et il examine maintenant une nouvelle Zone de libre-échange des Amériques et l'Accord général sur le commerce des services.

« Ces ententes nous ont privés de notre voix. Les gouvernements signent ces accords sans faire de consultation, même s'ils auront des répercussions sur nos collectivités locales. Les décisions prises mondialement nous affectent localement et nous n'avons pas de voix au chapitre. »

Le gouvernement canadien est une partie du problème puisqu'il renonce à son pouvoir de promulguer des lois et d'appuyer les services publics, de dire Bill.

Ils l'étendent à des choses comme les soins de santé privés, à des entreprises qui ne veulent travailler que pour faire des profits pour leurs actionnaires. L'éducation et les soins de santé sont des droits. Si une personne veut vivre une vie de dignité et de possibilités, il faut respecter ses droits. Le problème c'est qu'il n'y a pas moyen de garantir que les droits des gens seront respectés une fois qu'ils sont devenus des privilèges mondiaux.

« Un transfert sérieux se produit avec les négociations comme l'AGCS. Les entreprises cherchent des domaines où elles peuvent accroître leur influence et faire un profit. Elles voient la santé et l'éducation comme une manne financière, non pas comme des services publics. J'ai le droit d'être inquiet quand des

choses passent des programmes publics au programme des échanges commerciaux. »

Selon Bill, des gens, chez lui, réagissent fortement quand il leur parle des projets du gouvernement canadien en matière de commerce.

« Ce sont des travailleuses et travailleurs qui font de leur mieux pour entretenir leur famille et gagner suffisamment d'argent pour la faire vivre. Ces personnes ignorent quel est le programme et quand vous leur dites, c'est un choc. »

À mesure que la lumière s'allume pour de plus en plus de gens, Bill les encourage à ne pas renoncer.

« Le désespoir est un luxe de première classe. Le reste du monde doit continuer. Les gens désespèrent trop vite. Ils ne sont pas habitués à l'émotion qu'on appelle la colère. Les gens doivent passer un peu moins de temps à désespérer et un peu plus de temps à se mettre en colère. »

Cette colère a débordé chaque fois que les leaders mondiaux se réunissent pour parler commerce. De plus en plus, elle grossit, ici au Canada, alors que le gouvernement fédéral ouvre la voie à la privatisation des services publics par le biais des ententes internationales sur le commerce.



Bill Hynd, St-Jean,
travailleur d'OXFAM et
membre du Comité de solidarité
internationale du SCFP

Photos : Wanita Bates

Emprunter une voie dangereuse

C'est en 1989 que le gouvernement canadien a emprunté la voie de la privatisation avec l'*Accord de libre-échange canado-américain*, qui a été élargi pour y inclure le Mexique avec l'*Accord de libre-échange nord-américain* signé en 1994. Le gouvernement fédéral poursuit agressivement son travail sur le plan du commerce international et fait pression pour étendre l'ALÉNA dans tout l'hémisphère à l'aide de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA).

De par son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, le Canada joue aussi un rôle de leader pour mener les négociations sur l'AGCS. Un nombre croissant de Canadiennes et de Canadiens sont inquiets de voir leurs représentantes et représentants élus signer des accords commerciaux qui donnent aux entreprises de nouveaux pouvoirs dangereux, leur fournissant les outils pour privatiser les services publics et éliminer les règlements qui protègent la santé publique et environnementale. Dans le nouvel ordre mondial du commerce, la propriété publique et la protection des services – même les soins de santé, les services sociaux et l'éducation –

sont attaqués comme des obstacles au commerce international.

La plus grande libéralisation des échanges commerciaux se traduit par des restrictions de plus en plus petites sur les activités des entreprises. Les défenseurs du commerce argumentent un *qui pro quo* corporatif : laissez entrer les entreprises étrangères sur les marchés canadiens afin que les entreprises canadiennes puissent profiter des marchés internationaux. Du même souffle, les tenants des échanges commerciaux affirment que tous les services doivent être inclus dans un marché nouvellement ouvert, mettant à risque les soins de santé, l'éducation et un éventail d'autres services. Les promesses sur la protection des soins de santé et de l'éducation au Canada sont dévoilées comme étant faibles et mal informées. En effet, de nouvelles recherches indiquent que le cœur même de l'assurance-maladie est matière à négociation et risque d'être vendu.

Repousser les frontières

Chaque entente internationale successive sur les échanges commerciaux ajoute à l'entente précédente et cherche à étendre encore plus la portée en termes de nombre

Renvoyer à l'expéditeur : les services postaux publics attaqués

En janvier 2000 la société United Parcel Services a lancé une contestation en vertu de l'ALÉNA, ciblant les services de livraison de colis et de messageries de Postes Canada. UPS demande 230 millions de dollars en compensation de la part du gouvernement canadien. La société affirme être au prise avec une concurrence déloyale, et elle se plaint que Postes Canada utilise son monopole de la livraison du courrier pour subventionner les frais des services de livraison des colis et son service de messageries.

Ce différend en vertu du Chapitre 11 sur les investisseurs et l'État est une attaque directe au cœur même des services publics. Si UPS remporte la victoire, non seulement cela coûtera-t-il des millions de dollars au gouvernement canadien, mais cela pourrait également obliger le gouvernement fédéral à diviser le système postal établi.

UPS a tenté, sans succès, d'interdire à Postes Canada de faire des affaires dans le secteur des messageries et de la livraison de colis pendant l'examen du mandat de Postes Canada. Maintenant, UPS utilise le Chapitre 11 de l'ALÉNA pour forcer la balance à pencher en sa faveur.

Les services postaux publics canadiens sont un système national et intégré de livraison du courrier, un service de messageries et de livraison de colis. Si UPS réussit à démanteler le système, la population canadienne verra une diminution des services publics et une augmentation des coûts ainsi qu'une perte de milliers de bons emplois dans le secteur public.

Les six millions de Canadiennes et Canadiens qui vivent dans les collectivités rurales seront frappés le plus durement. Les sociétés de messageries privées comme UPS n'offrent pas de service rapide dans les régions rurales, préférant les marchés plus lucratifs des milieux urbains. En conséquence, les petites collectivités verront probablement une diminution de leurs services postaux, une augmentation des coûts, une baisse des possibilités d'emploi et un système de soutien affaibli pour les personnes âgées qui vivent de manière autonome.

Si UPS remporte la victoire, d'autres services publics monopolistiques ou intégrés et des sociétés d'État pourraient être vulnérables à des contestations similaires. Ainsi, les services publics comme l'eau et l'énergie pourraient être en péril tout comme les soins de santé publics, l'assurance automobile publique, les services municipaux et l'éducation.

« Le groupe le plus important auquel les promoteurs américains souhaitent se joindre [au sein de l'AGCS] sont les autres membres du 'groupe Quad' de l'OMC, nommément le Canada, le Japon et l'UE. En majeure partie, ils ont obtenu beaucoup de succès, réussissant à convaincre les gouvernements européens et canadiens qu'ils devraient arrêter de protéger leurs secteurs publics comparativement vastes afin que leurs sociétés de service puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'exportation qui se présenteront en vertu de l'AGCS... Le gouvernement canadien a adopté une approche similaire [à celle des représentants de l'UE], renonçant à protéger ses services publics nationaux, et encourageant activement ses industries de service à être plus agressives pour identifier les occasions d'exportation. Le gouvernement l'a même fait devant un désintérêt évident de la part des entreprises, les convaincant de façon agressive de définir ce qu'elles pourraient obtenir des négociations. »

Tiré de In Whose Service? The threat posed by the General Agreement on Trade in Services to economic development in the South, A World Development Movement Report par Ellen Gould et Clare Joy

de pays et de l'importance des droits des entreprises à investir.

L'ALÉNA a été le premier grand saut. Il a été le premier à donner aux entreprises le droit de poursuivre les gouvernements pour « expropriation » et d'obtenir des compensations pour des profits actuels ou futurs perdus en raison des actions ou mesures gouvernementales qui nuisent à leur capacité de faire des affaires.

L'année même de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, la première entente multilatérale sur le commerce des services voyait le jour. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) ouvre un important secteur de l'économie, et un secteur en croissance, aux règles du commerce international. Au Canada, les services comptent pour les deux tiers des activités économiques, ce qui fait que ce secteur est une cible importante pour les entreprises.

Les négociations de l'AGCS, qui ont débuté après l'échec de la ronde de l'OMC, à Seattle, vise les services publics. Le gouvernement fédéral a signé l'AGCS, engageant ainsi le Canada à atteindre l'objectif d'ouvrir ce que les entreprises voient comme une occasion d'affaires qui représente des milliards de dollars. Sergio Marchi, l'ambassadeur canadien à l'Organisation mondiale du commerce (et ancien ministre du

commerce international) préside les négociations de l'AGCS.

L'AGCS est une entente ambitieuse et exhaustive qui couvre toutes les mesures gouvernementales qui affectent les services. Certaines règles de l'AGCS s'appliquent à tous les secteurs de service même si le gouvernement n'avait pas inscrit sur la liste ces secteurs pour les négociations ou les avait engagés. Par exemple, les règles de l'AGCS s'appliquent à toutes les manières de fournir ou de consommer un service.

À d'autres égards, l'AGCS est une entente « ascendante » où les caractéristiques comme le traitement national et les dispositions sur l'accès au marché sont déclenchés seulement quand ces secteurs sont inscrits sur la liste par chaque gouvernement. Les gouvernements peuvent énumérer des exceptions et des limites sur la couverture dans les secteurs où ils font des engagements spécifiques pour négocier en vertu de l'AGCS. Mais les pouvoirs derrière l'AGCS ont un doigt qui appuie facilement sur la gâchette. Les exceptions et exclusions de l'AGCS seront contestées avec le temps au moyen d'engagements inclus pour continuer d'étendre la couverture en accroissant la liste des engagements de chaque pays. Les membres de l'AGCS, y compris le Canada, sont engagés à « des rondes

successives de négociations...visant à atteindre un niveau progressivement plus élevé de libéralisation » faisant en sorte que ce n'est qu'une question de temps avant que les protections des services publics disparaissent entièrement.

La puissante Coalition américaine des industries de service, un groupe de pression important pour les négociations de l'AGCS, a affirmé que « la régie publique des soins de santé a fait qu'il est difficile pour les prestataires américains de soins de santé privés d'entrer sur le marché des pays étrangers ». Le groupe poursuit en énumérant un certain nombre d'objectifs de négociation, y compris permettre une « propriété étrangère majoritaire des établissements de soins de santé » et obtenir « des engagements d'accès au marché et un traitement national de tous les services de soins de santé transfrontaliers. »

Limiter le pouvoir du gouvernement

Toute mesure gouvernementale qui affecte les services, même indirectement, est vulnérable à l'examen de l'AGCS et à une contestation possible. Cela inclut les mesures prises par les gouvernements fédéral, provinciaux et locaux ainsi que par les sociétés d'État et les

organisations non gouvernementales qui agissent au nom des gouvernements. Les lois, règlements et décisions administratives sont considérés comme des mesures. Jetant un filet aussi large que possible, l'AGCS tentera de minimiser les subventions et les octrois, les exigences quant au rendement, les dispositions sur le contenu local, les quotas ou tests économiques, les restrictions sur la propriété de biens ou de terrains, les limites sur l'accès aux marchés, les normes concernant les licences et les qualifications, les exigences quant à la nationalité, les exigences sur le lieu de résidence et plus encore.

Les acquisitions gouvernementales sont actuellement exemptées de certaines dispositions de l'AGCS mais le programme intégré exige que les négociations futures les assujettissent aux règles de l'AGCS, limitant la capacité des gouvernements provinciaux et municipaux de 'dépenser de manière stratégique' en appuyant les organismes sans but lucratif ou les entreprises locales.

Les règlements publics sont une autre grande cible de cette ronde de l'AGCS. L'ambassadeur canadien au commerce, Sergio Marchi, a identifié la réforme de la réglementation comme une priorité pour les négociations. Le mandat pour une réforme réglementaire en vertu de

l'AGCS est large, y compris les qualifications professionnelles et les agréments, l'accréditation des établissements, le financement des services et l'administration générale. Ce mandat est également agressif, exigeant que les politiques commerciales les moins restrictives soient établies dans chaque domaine afin d'éviter des « obstacles inutiles au commerce ». Avec le temps, l'AGCS grugera les règlements publics étant donné que cet accord engage les gouvernements à négocier continuellement pour s'assurer que les règlements ne sont pas trop nuisibles. Cela met de la pression sur les gouvernements pour éliminer les règlements qui empêchent les entreprises privées de faire des profits à même les services, y compris l'eau, les soins de santé, l'éducation et l'énergie.

Dans le cas de l'eau, les provinces canadiennes ont des règlements techniques nationaux pour les services liés à l'eau qui couvrent la méthode d'échantillonnage et d'inspection, les rapports à faire au gouvernement et à la population et qui peut faire certaines tâches (ingénieurs accrédités et expérimentés). La tragédie de Walkerton, où il y a eu des morts et des malades en raison de la contamination de l'eau, souligne l'importance de maintenir et de renforcer la réglementation publique dans ce

domaine. Et pourtant, ce sont précisément ces initiatives que l'AGCS tente d'éliminer.

La santé et l'éducation à risque

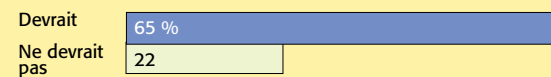
Le gouvernement fédéral ne cesse de répéter que la santé et l'éducation publiques sont protégées contre l'emprise tentaculaire de la privatisation de l'AGCS. Le Canada, nous dit que le gouvernement, n'a pas « inscrit complètement sur la liste ou engagé la santé et l'éducation » pour des négociations en vertu de l'AGCS. Cela, couplé à l'article 1.3 de l'AGCS qui exclut certains services fournis dans « l'exercice du pouvoir gouvernemental », est la manière dont le gouvernement affirme que la santé et l'éducation publiques sont protégées. Mais une étude récente indique que le gouvernement fédéral a inscrit dans l'AGCS l'assurance-maladie publique, qui est le cœur même de notre régime public. Cela veut dire que les investisseurs étrangers pourraient utiliser leurs droits en vertu de l'entente de l'AGCS pour avoir accès aux services de soins de santé provinciaux.

L'étude, publiée par le Centre canadien de politiques alternatives, conclut aussi qu'en vertu de l'AGCS, le gouvernement fédéral ne pourrait

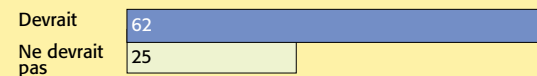
Les Canadiennes et Canadiens veulent que les gouvernements réglementent les investisseurs étrangers

Pour nombre de Canadiennes et de Canadiens, la profusion d'acronymes et d'arguments fait qu'il est difficile de suivre le débat sur le commerce. Mais un sondage Vector récent montre que par une marge de trois à un, les Canadiennes et Canadiens désirent clairement protéger le pouvoir des gouvernements de prendre des décisions dans l'intérêt public. Parmi les décisions se trouve le droit des gouvernements de choisir les fournisseurs locaux et les fournisseurs sans but lucratif avant les multinationales étrangères. Dans chaque cas, le soutien le plus fort vient du Québec.

Croyez-vous que les gouvernements devraient avoir le droit de réglementer l'investissement étranger dans l'intérêt public?



Croyez-vous que les gouvernements devraient avoir le droit de choisir de préférence des fournisseurs de services locaux ou sans but lucratif plutôt que des sociétés multinationales étrangères?



Sondage Vector
janvier 2001

Les ententes particulières écartent les droits des travailleuses et des travailleurs

Les ententes particulières sur le travail sont vendues comme une manière de voir à ce que les travailleuses et travailleurs soient protégés dans toutes les ententes commerciales. Les antécédents de l'entente particulière sur le travail de l'ALÉNA montrent que les travailleuses et travailleurs ont droit à des conférences, des séminaires et des études et non à des mesures pour protéger leurs droits.

En 1993, les trois pays de l'ALÉNA ont signé l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT). L'accord écrit engage le Mexique, le Canada et les États-Unis à promouvoir les principes du syndicalisme, y compris le droit de se syndiquer, le droit de négocier collectivement, le droit de grève, la protection des travailleuses et travailleurs migrants, le droit à un salaire minimum, les heures de travail et les autres normes. L'accord permet aux travailleuses et travailleurs de déposer des plaintes si un principe est violé. Mais le processus de plaintes s'est avéré long et ardu, avec une participation syndicale limitée.

Par exemple, le Syndicat des travailleuses et travailleurs des postes (STTP) a déposé une plainte contre le Canada, en vertu de l'ANACT, parce qu'il a refusé aux facteurs ruraux et de banlieue le droit de se syndiquer et de négocier collectivement. En réaction, le Bureau administratif national (BAN) des États-Unis a refusé de recevoir la plainte, alléguant que cela ne relevait pas de sa compétence. En rendant la décision, le BAN a entendu la Société canadienne des postes sans informer le syndicat de la demande patronale. Le STTP n'a pas eu le droit de répondre et on ne peut interjeter appel des décisions du BAN.

Le seul dénouement de la plainte du STTP a été un atelier, parrainé par le gouvernement, sur les droits du travail aux États-Unis et au Canada. Il semble que c'est ce que les travailleuses et travailleurs peuvent espérer de mieux de l'ANACT.

Un examen des 23 plaintes déposées en vertu de l'ANACT, depuis son entrée en vigueur il y a sept ans, montre que sur l'ensemble des dossiers acceptés pour examen, des consultations ministérielles ont été recommandées dans 10 cas seulement. De ceux-ci, les consultations ont mené à quatre conférences, trois séminaires publics et deux études.

Si on compare cela aux victoires des entreprises à la suite de plaintes déposées en vertu du Chapitre 11 de l'ALÉNA sur les investisseurs et les États, on voit clairement que l'ALÉNA protège et qui est mis de côté.

pas introduire de nouveaux programmes, si nécessaire, comme les soins à domicile publics ou un programme national d'assurance-médicaments. Les sociétés étrangères pourraient utiliser leurs droits prévus à l'AGCS pour exiger le droit de fournir ces services.

La confiance relative à la qualification de l'article 1.3 « dans l'exercice du pouvoir gouvernemental » offre aussi une mince protection contre la privatisation. Plus loin dans le même article de l'AGCS, la phrase est qualifiée comme « tout service qui est fourni ni sur une base commerciale ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services ». Très peu de services publics répondent à cette définition étroite, étant donné que la plupart des systèmes publics pour la santé, l'éducation et les services sociaux comprennent une combinaison de financement public et privé et une prestation publique, sans but lucratif et commerciale qui ne pourra pas se couvrir en vertu de cette exclusion.

De plus, les services alimentaires, les services de nettoyage et de blanchissage ne sont pas exclus des négociations de l'AGCS. Les entreprises privées peuvent utiliser l'AGCS pour obtenir le « droit » de fournir ces services, leur donnant une bonne prise pour une privatisation plus grande du système de santé public.

Dans d'autres cas, le gouvernement fédéral n'a pas fait d'efforts pour protéger un nombre de services publics importants contre l'effet global de l'AGCS. Ces services sont énumérés dans l'appendice des engagements du Canada pour l'AGCS et ils sont donc sujets à toutes les règles de l'AGCS. Par exemple, sous services environnementaux, le Canada a inscrit les services d'égout, les services de collecte des déchets, d'assainissement et d'autres services environnementaux.

La ZLÉA, un hybride dangereux

Parallèlement aux pourparlers de l'AGCS, des négociations sont en cours pour incorporer les éléments clés de l'ALÉNA et de l'AGCS à la ZLÉA, ou Zone de libre-échange des Amériques. La ZLÉA cherche à intégrer l'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud ainsi que les Caraïbes (à l'exception de Cuba) dans un seul régime commercial.

La ZLÉA représente l'entente commerciale la plus ambitieuse jamais signée à ce jour. Bien qu'elle soit modelée sur l'ALÉNA, la ZLÉA ira bien au-delà de l'ALÉNA pour ce qui est de sa portée et de ses pouvoirs. Elle combine les parties les plus dangereuses de l'ALÉNA, y compris son Chapitre 11 sur les dispositions des investisseurs et des États, avec la portée d'envergure de

l'AGCS, allant même plus loin que ce dernier pour proposer « une couverture universelle de tous les secteurs de service ».

Le ministre du Commerce international Pierre Pettigrew a dit qu'il ne signera pas d'entente sur la ZLÉA si elle contient des dispositions sur les investisseurs et les États comme celles de l'ALÉNA. Pourtant, sa position semble contredire celle prise par les négociateurs canadiens dans les pourparlers sur la ZLÉA.

De nouvelles dispositions d'envergure sur les services, dans la ZLÉA, combinées aux dispositions actuelles et possiblement élargies de l'ALÉNA sur les investisseurs et les États créent une toute nouvelle menace. Cela donnerait aux entreprises transnationales de notre hémisphère des pouvoirs énormes pour contester le contrôle gouvernemental sur les soins de santé, l'éducation, les programmes sociaux, l'approvisionnement en eau, la protection de l'environnement et des ressources naturelles, les services culturels et gouvernementaux à tous les niveaux – fédéral, provincial et municipal.

Nombre de personnes craignent qu'il sera presque impossible de maintenir un système public de soins de santé en vertu de la ZLÉA qui garantit un traitement égal aux entreprises américaines privées du

Un chapitre de l'ALÉNA donne le gros bout du bâton aux entreprises

La capacité de poursuivre les gouvernements pour perte de profits, tant des revenus courants que futurs, a été introduite avec l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Le Chapitre 11 de l'ALÉNA étend et protège les droits des entreprises étrangères et nationales, leur donnant le pouvoir d'intenter des poursuites contre les gouvernements pour avoir promulgué des lois ou pour avoir pris d'autres décisions qui affectent les activités commerciales et les profits futurs. Les différends sont réglés par un tribunal qui délibère à huis clos.

Les entreprises qui recourent à ces dispositions ont intenté des poursuites de plusieurs millions de dollars contre le gouvernement canadien. Le nombre croissant de conflits coûteux entre les investisseurs et les États, en vertu de ce chapitre de l'ALÉNA, montre comment cette entente menace l'autorité des gouvernements d'adopter des lois et de fournir des services publics.

De nombreuses personnes craignent que les dispositions de l'ALÉNA sur les investisseurs et les États contribuent à renforcer des expériences dangereuses comme la loi 11 de l'Alberta, faisant en sorte qu'il soit presque impossible que les services reviennent au secteur public une fois qu'ils sont tombés dans les mains des entreprises.

Que ce soit pour l'eau, pour le contrôle de l'environnement ou pour les services postaux publics, les entreprises se servent du Chapitre 11 pour gruger les mesures de protection canadiennes. Des dispositions similaires sont proposées pour la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), étendant l'influence néfaste de l'ALÉNA au-delà de nouvelles frontières.

Entreprises c. Canada : réclamations en vertu du Chapitre 11 de l'ALÉNA

| Entreprise | Motif | Montant demandé | Jugement |
|------------------------|--|---------------------|---|
| Ethyl Corp. | Interdiction d'importer l'additif MMT | 250 millions \$US | Le Canada a réglé hors cour pour 19 millions \$ en dommages |
| S.D. Myers Inc. | Interdiction d'exporter des BPC | 40 à 50 millions \$ | Le Canada a été reconnu coupable : le montant de l'amende à venir. Le gouvernement canadien a interjeté appel |
| Sun Belt Water Inc. | La C.-B. interdit l'exportation de l'eau en vrac aux États-Unis | 14 millions \$ | En attente |
| United Parcel Services | La livraison des colis de Postes Canada, subventionnée, constitue de la concurrence déloyale | 230 millions \$ | En attente |

La ZLÉA est confrontée à une opposition tenace

La Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) se veut être l'entente commerciale internationale la plus ambitieuse de l'histoire, étendant l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) à tous les autres pays de l'hémisphère occidental, à l'exception de Cuba. La ZLÉA, qui a vu le jour en 1994, serait la plus grande zone de libre-échange au monde, couvrant 34 pays avec une population de 800 millions et un PIB combiné de 11 billions de dollars.

Au Sommet des Amériques, qui aura lieu en avril 2001 et dont le gouvernement canadien sera l'hôte à Québec, les chefs des gouvernements se réuniront pour examiner les progrès faits par rapport à un accord hémisphérique. Bien que le gouvernement canadien n'ait pas encore publié un projet de document et ce, malgré des demandes répétées, il est clair que la ZLÉA cherche à combiner les dispositions des investisseurs et des États de l'ALÉNA avec les attaques générales contre les services de l'AGCS. Certains pays font des pressions pour que l'on conclue cette dangereuse entente avant 2003, deux ans plus tôt que ce qui avait été prévu à l'origine.

Les manifestants convergeront vers la ville de Québec pour demander que l'on mette un terme à la ZLÉA. La sécurité policière à grand déploiement fait de cette opération une des plus importantes opérations de sécurité de l'histoire du Canada, craignant une répétition de l'arrêt des négociations, à Seattle, en 1999.

Avec des fortifications dignes d'une zone de guerre, le sommet est conçu pour bloquer l'opposition. Une clôture grillagée de deux mètres scellera le périmètre de sécurité du Sommet, avec un accès sévèrement limité.

Ironiquement, la réponse des organisateurs a confirmé davantage les préoccupations et les critiques des manifestants. Les tentatives pour réprimer toute dissidence aident à prouver le bien-fondé des critiques quant à un processus secret, non démocratique, axé sur les entreprises qui n'est pas dans l'intérêt des Canadiennes et Canadiens ni des autres citoyennes et citoyens de l'hémisphère.

secteur de la santé. Ces entreprises pourraient exiger un plus grand accès à la prestation de services de santé, appuyées par la menace de procédures de règlement des différends coûteuses et secrètes. Le progrès des négociations qui se déroulent à huis clos font que plusieurs craignent le pire pour ce qui est des protections auxquelles le Canada renonce à la table de négociation.

Les travailleuses et travailleurs de l'hémisphère sud sont également inquiets au sujet du projet de ZLÉA. Les syndicats ouvriers qui représentent 20 millions de travailleuses et travailleurs dans le Marché commun du sud formé de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay ont demandé à leurs gouvernements, en décembre 2000, de prendre un vote populaire sur la ZLÉA parce qu'ils croient que cet accord commercial hémisphérique aura des conséquences très négatives pour leurs populations.

Protéger les services publics

Le gouvernement fédéral a été un partenaire consentant dans les accords commerciaux qui exposent les services publics à la privatisation et qui mettent au rebut les règle-

ments publics. Avec chaque nouveau différend entre les investisseurs et les États, la menace que représente les ententes commerciales actuelles pour les services publics se précise davantage. À mesure que les ententes successives étendent leurs tentacules pour englober des parties toujours plus importantes du secteur public, la nécessité d'agir devient plus pressante.

Si on allait de l'avant avec les négociations pour l'AGCS et la ZLÉA, ce serait désastreux pour les soins de santé et l'éducation au Canada, ainsi que pour les mesures de protection environnementale, les programmes sociaux et la souveraineté nationale. Les Canadiennes et Canadiens envoient un message clair au gouvernement libéral qui n'a pas eu le mandat de privatiser quelque service que ce soit. Il est temps qu'il fasse preuve de leadership et réponde à l'appel pour protéger les services publics au lieu de les offrir aux entreprises mondiales. Ce faisant, il commencerait à façonner un nouvel avenir qui constituerait une meilleure affaire pour les Canadiennes et Canadiens.

L'ACI vise les services publics

Les pourparlers pour renégocier l'Accord sur le commerce intérieur du Canada visent les services publics et les règlements édictés par le gouvernement, faisant miroiter le programme du commerce mondial sur le plan provincial.

L'ACI, une entente entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral, est entré en vigueur le 1er juillet 1995, peu après l'ALÉNA et les règlements de l'Organisation mondiale du commerce. Il aide à développer les ententes commerciales internationales dans des domaines de compétence provinciale en exigeant que les provinces voient à ce que les mesures qu'elles adoptent et maintiennent ne représentent pas un obstacle au commerce international.

Les représentants du milieu des affaires font pression pour une plus grande couverture, une application plus sévère et une plus grande capacité pour les entreprises de contester les politiques gouvernementales. Le lobby des entreprises voit cette entente comme le levier qui ouvrira de force les services publics aux entreprises privées – spécialement la santé, l'électricité et les services sociaux.

Les entreprises souhaitent également éliminer les préférences à l'endroit des fournisseurs locaux qui permettent aux gouvernements et aux sociétés d'État d'appuyer le développement économique régional. De plus, la liste 'à faire' des entreprises inclut l'élimination ou la réduction des règlements gouvernementaux comme les normes minimales et les exigences concernant la santé, la sécurité et le traitement équitable des consommateurs et des travailleurs, hommes et femmes.

Les entreprises veulent également faire monter les enjeux en transformant cet accord politique en un accord ayant force obligatoire, avec les dispositions sur les investisseurs et les États similaires à celles de l'ALÉNA qui entraîneraient une hausse des coûts pour les gouvernements qui refusent de se conformer aux décisions des comités de règlement des différends commerciaux.

En 1998, le SCFP a joué un rôle important pour fermer l'expansion de l'ACI aux services publics dans les domaines de la santé et des services sociaux. En Colombie-Britannique, les contrats d'approvisionnement scolaires et municipaux ont également été exclus.

Cette ronde de négociations de l'ACI renouvelle la lutte pour maintenir l'exclusion de la santé et des services sociaux, y compris l'exemption sur les contrats avec des prestataires sans but lucratif. Il sera tout aussi important de conserver l'exclusion des sociétés d'État et du secteur de l'énergie, tout en empêchant l'ACI d'avoir force obligatoire et en maintenant le processus décisionnel par consensus entre les provinces et territoires.

Il y a eu des consultations publiques l'an dernier, dans le cadre du processus de renégociation, menant à une consultation nationale en avril 2001. Les défenseurs du secteur public sont intervenus à toutes les étapes afin de voir à ce que ce mini-ALÉNA ne devienne pas un problème gigantesque pour les Canadiennes et Canadiens.

Metalclad montre les droits à toute épreuve qu'ont les entreprises en vertu de l'ALÉNA

Un jugement d'un tribunal de l'ALÉNA quant à un site d'enfouissement de déchets toxiques au Mexique montre à quel point les ententes commerciales peuvent lier les mains des gouvernements municipaux qui agissent pour protéger l'intérêt public.

La société Metalclad a poursuivi le gouvernement mexicain avec succès en vertu de l'ALÉNA parce qu'une ville du Mexique avait refusé de laisser l'entreprise américaine exploiter un site d'enfouissement de déchets toxiques sur son territoire.

Le problème est apparu à Guadalcazar, où Metalclad a acheté un site d'enfouissement de déchets toxiques qui était au centre des problèmes de santé locale. Après avoir reçu la permission de nettoyer le site, Metalclad a ensuite procédé à développer ses exploitations. Les responsables municipaux ont refusé un permis de construction à l'entreprise, citant des problèmes environnementaux, une opposition locale et les mauvais antécédents de l'entreprise. L'État a également refusé la permission de rouvrir le site après que des études eurent démontrés qu'il contaminerait la source d'approvisionnement en eau locale.

Les efforts des autorités locales pour protéger la santé de la population ont mis les bâtons dans les roues de l'entreprise. Metalclad, qui avait débuté la construction sans attendre l'approbation de tous les paliers, a accusé le gouvernement mexicain de violer le Chapitre 11 de l'ALÉNA. Plutôt que de chercher à régler les questions juridictionnelles devant les tribunaux mexicains, Metalclad a choisi de porter le coup fatal dès le départ, réclamant 90 millions de dollars américains en dommages et pertes de profits.

Le tribunal de l'ALÉNA, lors d'une réunion à huis clos à Washington, s'est rangé du côté de Metalclad; mais il a réduit le montant de la réclamation à 17 millions de dollars américains. Le gouvernement mexicain a interjeté appel de la décision.

Le jugement envoie un dangereux message à l'effet que les gouvernements municipaux et provinciaux sont liés par les dispositions musclées de l'ALÉNA sur les investisseurs et les États, même si ces deux paliers de gouvernement ne faisaient partie de l'ALÉNA.

Un tribunal de la C.-B. a entendu l'appel du jugement par le gouvernement mexicain en février 2001. C'est le premier appel du genre. Le SCFP a demandé un droit de comparaître lors de l'appel, affirmant que l'affaire avait des conséquences graves pour les gouvernements municipaux qui tentent de protéger l'environnement et la santé publique.

Bien que le tribunal n'ait décerné qu'un droit officiel de comparaître aux gouvernements canadien et québécois, le SCFP continue de soulever des préoccupations quant à cette décision. L'affaire Metalclad souligne la possibilité que les entreprises étrangères utiliseront le Chapitre 11 de l'ALÉNA pour pousser les limites encore plus loin, contestant toute restriction quant à leur capacité de faire des profits grâce à la prestation de services publics et à forcer une plus grande privatisation.

Prescription pour de meilleures ententes commerciales

Le commerce honnête de biens peut être bénéfique aux travailleuses et travailleurs du Canada et il devrait être régi par des règles commerciales internationales convenues. Mais les règles commerciales ne doivent pas miner les intérêts nationaux et internes des travailleuses et travailleurs d'un pays.

Les règles commerciales doivent être justes, pas avoir la voie libre. Elles ne doivent pas permettre à un pays de contrôler un autre pays et elles ne doivent pas non plus permettre à des entreprises de dicter quoi faire à un pays. Les règles commerciales ne doivent pas miner la capacité d'un pays de réglementer sa propre économie et elles ne doivent pas non plus interdire un traitement de faveur des industries ou services nationaux où un tel traitement sert l'intérêt public.

Les ententes commerciales internationales comme l'ALÉNA, l'AGCS et la ZLÉA devraient être abrogées et renégociées pour :

1. Exclure tous les services publics et systèmes de services publics.
2. Protéger et défendre le droit des gouvernements canadiens, à tous les paliers, de réglementer dans l'intérêt public.
3. Protéger la capacité des gouvernements canadiens, à tous les paliers, de favoriser les prestataires locaux et sans but lucratif, de même que leur contenu, comme les politiques municipales d'approvisionnement qui favorisent les prestataires locaux, sans but lucratif, de services et de biens.
4. Enlever les exigences inhérentes aux ententes commerciales comme l'AGCS qui engagent tous les gouvernements membres à aller de l'avant et plus en profondeur vers la libéralisation des échanges commerciaux.

L'Organisation mondiale du commerce intrinsèquement antidémocratique ne peut développer ou mettre en œuvre des règles de commerce honnête. En tant que superpuissance institutionnelle ayant un veto efficace sur les gouvernements nationaux élus démocratiquement par le biais de ses règles et mécanismes d'application, l'OMC est l'obstacle au commerce honnête.



Les hauts et les bas

Les hauts et les bas



Canada

Bas... au gouvernement fédéral pour avoir ouvert la porte à la privatisation en sous-finançant systématiquement les services publics et les programmes sociaux. Récemment, les libéraux ont augmenté les paiements du Transfert social canadien, mais ils n'ont pas rétabli le financement des programmes aux niveaux existants avant le TSC, mettant en danger les soins de santé, l'aide sociale et l'éducation postsecondaire.

Bas... à Industrie Canada pour avoir continué de faire pression en faveur de la privatisation par le biais d'ententes de partenariats publics-privés. Ce ministère fédéral, de concert avec le Conseil canadien des sociétés publiques-privées, coparraine un catalogue sur les PPP dans tout le Canada, ainsi qu'un guide pour la « transition » des travailleuses et travailleurs vers les activités privatisées.

Bas... au ministre fédéral de la Santé Alan Rock, pour avoir capitulé devant le projet de loi 11, la loi de l'Alberta sur les hôpitaux privés, ignorant les dommages que la loi pouvait causer à la *Loi canadienne sur la santé* et les répercussions dangereuses pour l'ALÉNA. On se rappellera fort probablement des libéraux comme étant le gouvernement qui a laissé l'assurance-maladie échapper à sa vigilance.

Bas... au gouvernement fédéral pour ne pas avoir créé de système national de subventions pour les étudiantes et étudiants du postsecondaire. La 'solution' des libéraux n'a pas non plus obtenu l'assentiment des étudiantes et étudiants. Le programme des Bourses du millénaire aide seulement quelques étudiantes et étudiants dans le besoin. Seulement celles et ceux qui ont de l'argent au départ peuvent avoir accès au Régime enregistré d'épargne-études du fédéral, ce qui maintient

la pression sur les familles pour qu'elles assument les frais de l'éducation de leurs enfants tout en créant un système de 'subventions' pour les riches.

Bas... au gouvernement fédéral pour avoir enlevé aux banques à charte du Canada l'administration du Programme canadien de prêts aux étudiants – tout simplement pour se retourner et sous-traiter l'administration à deux nouvelles entreprises privées.

Bas... au gouvernement fédéral pour avoir encouragé les entreprises à contrôler la recherche dans les universités par le biais de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) tout en sous-finançant la recherche en lettres et en sciences humaines. La FCI offre des subventions publiques pour que les entreprises privées puissent en tirer profit et elle permet à des subventionnaires corporatifs de dicter leurs priorités de recherche.

Haut (puis) bas... au gouvernement fédéral pour avoir renouvelé son Programme d'infrastructure, mais pour ne pas avoir injecté suffisamment de fonds pour les besoins urgents d'infrastructure pour l'eau. Un autre bas pour avoir laissé le secteur privé 'participer' au programme.

Colombie-Britannique

Bas... au géant des laboratoires privés MDS pour la façon négligente dont il a traité des dossiers confidentiels de laboratoire. Une femme de Vancouver a reçu des centaines de dossiers médicaux de patients et de renseignements sur du personnel dans son courrier électronique personnel. Elle a communiqué avec MDS, mais cela a pris presque un an pour qu'elle cesse de recevoir des courriels. Le laboratoire fait porter le blâme au vieux système de courrier électronique, mais l'incident met en lumière les problèmes qui peuvent

survenir lorsqu'une entreprise privée traite des renseignements de nature délicate qui sont en dehors de la portée du commissaire à la protection de la vie privée de la province et de toute autre réglementation publique.

Haut... au gouvernement de la Colombie-Britannique pour sa contribution annoncée de 350 millions de dollars pour augmenter le nombre de places dans les garderies et réduire de façon significative les frais de garde pour des dizaines de milliers de parents. Bien qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour améliorer le salaire et les conditions de travail des éducatrices et éducateurs en garderie, l'augmentation du nombre de places accréditées aidera les parents à trouver des soins de grande qualité et abordables pour leurs enfants.

Bas... au député libéral et critique du travail Kevin Krueger pour avoir dit que les travailleuses et travailleurs hospitaliers « sont des laveurs de toilettes surpayés », démontrant un manque total de compréhension du rôle complet du personnel de soutien dans le système de santé. Les travailleuses et travailleurs des soins de santé n'offrent pas de 'services hôteliers' lorsqu'ils cuisinent, nourrissent et nettoient – ces personnes contribuent au rétablissement des patients.

Bas... à la Ville de Kamloops pour avoir fait pression afin de privatiser le traitement de l'eau par le biais d'une entente de partenariat public-privé de vingt ans. Pour donner l'impression qu'ils avaient l'appui de la population, les dirigeants municipaux ont utilisé un sondage d'opinion publique qui avait un parti pris en faveur des PPP.

Bas... au District régional du Grand Vancouver pour avoir transféré le projet d'usine de filtration Seymour au secteur privé – malgré la preuve qu'une régie publique serait beaucoup moins coûteuse.

Alberta

Bas... au gouvernement provincial pour avoir adopté le projet de loi 11, une loi sur la santé qui ouvre la porte aux hôpitaux privés. Ainsi qu'au Collège des médecins et chirurgiens de l'Alberta pour avoir approuvé les normes qui permettront aux établissements privés d'effectuer des interventions chirurgicales nécessitant un séjour de plus de 24 heures. La loi 11 met en danger les soins de santé publics, non seulement en Alberta, mais dans tout le Canada.

Bas... au gouvernement provincial pour avoir donné au DeVry Institute of Technology, un organisme privé à but lucratif, le pouvoir de décerner des diplômes. Cette entreprise américaine cherche à obtenir les mêmes droits en Ontario, une mesure qui érodera encore plus un système d'éducation postsecondaire public déjà sous-financé.

Bas... au gouvernement provincial pour avoir déréglementé l'industrie de l'électricité. En raison des hausses vertigineuses des coûts, il est clair que les forces du marché ne peuvent répondre au besoin pour des services d'électricité fiables à prix abordable.

Haut... à la Bibliothèque publique de Banff pour avoir éliminé les droits d'abonnement à la bibliothèque et pour avoir demandé un financement provincial et municipal accru pour assurer un accès sans restriction à la collectivité. Le résultat immédiat de la décision de la bibliothèque a été une hausse phénoménale du nombre d'abonnés.

Haut (puis) bas... au Conseil scolaire de Calgary pour avoir mis un terme à tous ses contrats de sous-traitance pour l'entretien de nombreuses écoles. Malheureusement, après avoir ramené le travail en régie, il n'a pas créé de poste interne. Le résultat a été l'augmentation importante de la charge de travail des concierges déjà en poste

qui sont déjà aux prises avec de graves problèmes de dotation en personnel et de charge de travail.

Bas... au gouvernement de l'Alberta pour avoir créé des conditions qui permettent qu'une chose aussi bizarre qu'une combinaison épicerie/école prenne racine. Le Conseil des écoles catholiques d'Edmonton utilise une entente de partenariat public-privé pour construire une école dont il a besoin. En effet, il a conclu une entente avec la chaîne Sobeys en vertu de laquelle une école partagera un espace avec un IGA. L'expérience de la Nouvelle-Écosse montre que les PPP dans le secteur scolaire sont une mauvaise affaire. Les écoles devraient être construites et entretenues avec les deniers publics afin d'assurer la responsabilité et le contrôle publics de l'éducation.

Saskatchewan

Haut... à la municipalité de Meadow Lake pour avoir donné en régie l'exploitation annuelle de la piscine. Auparavant, la piscine était exploitée par un groupe communautaire avec un financement municipal. Elle accusait toujours un déficit et les personnes employées, des sauveteurs et des préposés, n'ont jamais été considérés comme étant des employés municipaux.

Bas... au ministère de la Santé du gouvernement de la Saskatchewan pour avoir ignoré la valeur des services médicaux d'urgence publics. Le ministère de la Santé de cette province a lancé le Projet de développement de services médicaux d'urgence pour planifier un système de Services médicaux d'urgence grandement nécessaire à l'échelle provinciale. Le gouvernement n'a pas eu le courage de s'attaquer au secteur ambulancier privé et il a empêché l'équipe de travail d'examiner un système de Services médicaux d'urgence qui appartiendrait au gouvernement provincial. Le rapport qui a suivi protège les intérêts des services ambulanciers privés et recommande un nouveau système de Services médicaux d'urgence où ils peuvent continuer de profiter des urgences médicales.

Haut...à la municipalité de Kindersley, pour avoir redonné le contrôle de ses services de loisirs au secteur public en ne renouvelant pas son contrat avec la multinationale britannique Serco. Le contrat arrivait à échéance à la fin de 2000 et le renvoi de Serco arrive en même temps qu'une expulsion similaire qui a eu lieu à Weyburn (Saskatchewan), l'an dernier.

Bas...à First Group Ltd. pour avoir envahi les services publics d'autobus scolaires. Ce géant des trains et des autobus du Royaume-Uni a acheté Hertz Bus (Regina) Ltd., une flotte d'autobus scolaires appartenant à une entreprise privée locale. De nombreuses divisions scolaires de la province sont propriétaires de leurs flottes d'autobus scolaires et les exploitent, et la tendance a été de ramener les services d'autobus scolaires en régie. Nul doute que First Bus Canada souhaitera accroître sa flotte en faisant pression sur d'autres divisions scolaires en faveur de la privatisation.

Manitoba

Haut...au gouvernement du Manitoba pour avoir pris une position ferme contre les soins de santé privés, envoyant promener le False Creek Surgical Centre de la Colombie-Britannique. Le ministre de la Santé Dave Chomiak dit que de concéder une licence aux hôpitaux privés est « contraire au principe de l'assurance-maladie ». Le gouvernement a plutôt promis de s'attaquer au problème des listes d'attente en améliorant le système public.

Haut...au gouvernement du Manitoba pour avoir adopté un plan pour cuisiner en régie les aliments pour les hôpitaux et les foyers de soins infirmiers de Winnipeg. Le vérificateur du Manitoba a conclu que dans le cadre d'un projet précédent de préparation des aliments surgelés, on avait fait des erreurs coûteuses – y compris

la signature d'une entente avec le géant de services privatisés Aramark qui n'offrait aucune garantie sur les prix ni de menu standard. Le budget du projet Urban Shared Services Corporation a été de 10 millions de dollars. Le nouveau projet sera plus rentable pour la population du Manitoba – et offrira une meilleure qualité aux patients.

Haut...au gouvernement du Manitoba pour avoir présenté une loi nécessitant un référendum sur tout projet de privatisation des sociétés d'État – une loi qui aura force exécutoire pour les gouvernements futurs. La loi obligera les privatiseurs à laisser la population prendre une décision avant que tout projet de privatisation puisse aller de l'avant – quelque chose qui ne s'est pas produit avec la privatisation sabotée de la Société de téléphone du Manitoba.

Haut...au gouvernement du Manitoba qui a protégé l'approvisionnement en eau public, en adoptant une loi interdisant les exportations d'eau en vrac du Manitoba.

Haut...à nombre de Manitobaines et Manitobains qui ont signé des cartes exhortant le ministre provincial de la Santé Dave Chomiak à régler le problème des soins de longue durée dans la province. Le SCFP a fait une recherche et a produit un rapport qui dépeint un terrible portrait des niveaux décroissants dans les soins aux résidents et d'épuisement professionnel du personnel. Le rapport a été présenté au ministre en avril 2000.

Ontario

Bas...au gouvernement de l'Ontario pour avoir été de l'avant d'un pied ferme avec les projets de privatisation des réseaux d'aqueduc de la province. L'arrogance absolue de lancer un tel projet avant même que dans le cadre de l'enquête sur la tragédie de Walkerton, on ne

commence à entendre la preuve quant au rôle des politiques gouvernementales dans la tragédie de l'eau contaminée, n'a d'égale que l'idéologie aveugle qui alimente les arguments pro-privatisation devant l'échec de la vente à rabais de l'eau en Grande-Bretagne, aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Bas...au gouvernement de l'Ontario pour avoir adopté une loi permettant aux entreprises privées à but lucratif de s'établir en tant qu'universités. Le nouveau moulin à diplômés ne fera rien pour réparer l'infrastructure qui s'effrite, pour embaucher plus de personnel et pour régler le problème des salles de classe surpeuplées dans les établissements publics de la province. Les universités à but lucratif draineront l'argent limité du système public et exposeront toute l'éducation postsecondaire aux dangers de l'ALÉNA puisque les entreprises étrangères demanderont d'avoir accès au 'marché' de l'éducation.

Bas...à l'organisme provincial de lutte contre le cancer, Action Cancer Ontario, pour s'être tourné vers des solutions privées aux longues listes d'attente pour le traitement du cancer. La sous-traitance après les heures régulières des traitements essentiels de radiothérapie contre le cancer en faveur d'une entreprise à but lucratif représente une menace pour l'universalité et les dispositions de soins sans but lucratif stipulées dans la *Loi canadienne sur la santé*, laissant notre système de soins de santé ouvert à la privatisation en vertu des règles de libre-échange.

Bas...au gouvernement de l'Ontario pour avoir transféré le nouveau programme Télésanté à l'entreprise privée, Clinidata. Cela défie toute logique quant à la façon dont un montant de 45 millions de dollars en fonds publics peut payer pour 144 infirmières et infirmiers de télétriage, à moins que l'on remette des téléphones en or massif à ces personnes. Les options publiques pour ce programme incluaient l'offre par le

biais des programmes hospitaliers d'urgence, des centres de santé communautaires ou un centre d'appel public – toutes des manières de mieux utiliser les 45 millions de dollars que le gonflage des profits qui, nul doute, fait un trou dans le budget de service de Clinidata.

Bas... au gouvernement de l'Ontario pour son malheureux projet de sous-traiter l'entretien du réseau routier et le camouflage qui a suivi. Le gouvernement a affirmé qu'il avait économisé cinq pour cent du coût total d'entretien, ou environ 12 millions de dollars par année. Le vérificateur de la province a examiné quatre projets pilotes et il a conclu que le gouvernement avait respecté sa promesse d'économie en surévaluant le coût des travailleuses et travailleurs du gouvernement. En réalité, trois des projets coûtaient plus que ce qu'aurait coûté l'entretien par le secteur public et les économies totales étaient de moins de 1 pour cent. Le gouvernement a également utilisé une évaluation de la sécurité sur la grande route recueillie en 1997 alors que la plupart des routes étaient encore entretenues par le secteur public.

Bas... au gouvernement de l'Ontario pour son contrat de longue durée pour la « réforme de l'aide sociale » avec Andersen Consulting (nouvellement renommée Accenture). Le vérificateur de la province a revu ce contrat à la fin de l'an 2000, pour voir si ses critiques acérées du rapport de 1998 avaient visé juste. Bien que quelques changements aient été apportés, Andersen continue de facturer des montants importants pour des résultats douteux. Le vérificateur a noté que bien qu'Andersen ait diminué ses tarifs de consultation, ses nouveaux prix 'de rabais' sont encore bien au-dessus de ce que le personnel du ministère coûterait pour faire le travail. Il questionne également « l'avantage d'avoir versé plus de 95 millions de dollars à Andersen Consulting, au 31 mars 2000, étant donné que le projet avait un retard important sur son programme original ».

Bas... au gouvernement de l'Ontario pour ses habitudes de dépenses inexplicables. Le vérificateur de la province a conclu que la moitié de toutes les dépenses du gouvernement – environ 30 milliards de dollars – se faisaient par le biais d'organismes privés ou de groupes indépendants, qui sont protégés contre l'examen du bureau du vérificateur. On laisse la population de l'Ontario se demander combien y a-t-il de contrats de sous-traitance coûteux et de 'projets de diversification des modes d'exécution' pour lesquels le gouvernement n'est pas tenu de rendre des comptes.

Bas... au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario pour avoir investi l'argent des pensions des travailleuses et travailleurs du secteur public dans les soins à long terme privatisés, pour avoir financé huit nouveaux établissements d'Extencicare par le biais de sa filiale Borealis.

Haut... à la ville de Kingston et à ses travailleuses et travailleurs municipaux, membres de la section locale 109 du SCFP, pour avoir fait obstacle aux projets de privatisation des services de collecte des ordures. Une forte coalition en faveur du secteur public a établi le bien-fondé de ne pas continuer dans la voie de la privatisation, soulignant les coûts plus élevés et la responsabilité réduite qui viendraient avec la collecte des ordures par le secteur privé.

Bas... au maire de Toronto Mel Lastman pour avoir continué d'ignorer les solutions environnementales du secteur public dans sa propre cour, lesquelles auraient permis de résoudre la crise municipale des « déchets », comme le programme de recyclage des déchets secs et humides de Guelph.

Bas... à la nouvelle ville fusionnée de Hamilton pour avoir introduit le modèle d'Indianapolis pour la sous-traitance. L'été dernier, la ville a lancé une invitation aux personnes employées de tous les services de soumettre des propositions pour la prise de contrôle des services. Les services seraient alors ouverts aux appels d'offres après quelques années.

Québec

Bas... à la Commission Clair du Québec sur la réforme des soins de santé pour ne pas avoir rejeté la privatisation. Le rapport final de la Commission considère les cliniques privées financées publiquement comme un fait établi dans le cadre du système de soins de santé plutôt que comme une intrusion à être renversée. Les travailleuses et travailleurs des soins de santé du Québec soulèvent des préoccupations quant aux cliniques privées sur le modèle de l'Alberta et sur la plus grande érosion de l'accès universel aux soins de santé.

Haut... à la province pour avoir donné l'exemple et pour avoir fourni un programme de garderies qui est un modèle pour le reste du Canada. Le programme public du Québec est offert à un prix abordable; il est bien réglementé et offre des soins de grande qualité.

Nouveau-Brunswick

Bas... au gouvernement du Nouveau-Brunswick pour avoir éliminé les péages sur la route transcanadienne mais laisse le projet de privatisation intact. La partie la plus visible du banditisme de grand chemin a disparu, mais l'exploitation frauduleuse des contribuables se poursuit et elle représente des milliards de dollars. De plus, on continue de payer les péages indirectement, puisque l'argent des contribuables permettra à la province de se sortir de l'entente concernant les péages.

Bas... au gouvernement du Nouveau-Brunswick pour avoir annoncé que les projets de déréglementation de l'électricité seront étalés sur les dix prochaines années. Il semble que les pannes d'électricité en Californie et la hausse des tarifs en Alberta n'empêcheront pas une mauvaise idée sur le plan politique de faire son chemin.

Île-du-Prince-Édouard

Bas... au gouvernement provincial pour être allé de l'avant avec les projets de préparation des aliments « en liaison froide » au nouvel hôpital du comté de Prince. Avec le gouvernement du Manitoba qui va de l'avant pour renverser les dommages causés par une décision d'implanter un système de liaison froide, le gouvernement de l'Î.-P.-É. a annulé ses projets de système en liaison froide et évite de devoir perdre l'argent des contribuables dans quelques années pour renverser une mauvaise décision.

Nouvelle-Écosse

Bas... au gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour avoir laissé la déréglementation de l'électricité sur sa liste de 'choses à faire'. Ce gouvernement, de même que les dirigeants du Nouveau-Brunswick, doivent abandonner leur comportement d'"imitateur" lorsqu'on parle de privatisation.

Haut... au gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour avoir annulé la débâcle scolaire coûteuse de l'entente de partenariat public-privé, optant plutôt pour que les futures écoles soient financées par le secteur public et qu'elles lui appartiennent. Cette expérience de PPP montre à quel point ces 'ententes de partenariat' ne sont pas vraiment équilibrées, avec des entreprises qui

bénéficient de tous les avantages alors que les contribuables continuent de payer pour les coûts et les risques. Les résultats de cette expérience amère devraient suffire pour empêcher d'autres provinces à songer à cette forme de privatisation dangereuse.

Haut... aux travailleuses et travailleurs de la voirie de la Nouvelle-Écosse pour avoir empêché un projet du gouvernement provincial de sous-traiter l'entretien du réseau routier – pour l'instant. Les travailleuses et travailleurs, membres de la section locale 1867 du SCFP, ont pu démontrer que les travailleuses et travailleurs du secteur public peuvent faire un meilleur travail et faire économiser de l'argent aux contribuables. Cependant, elles et ils resteront sur leurs gardes puisque le ministre provincial du transport a menacé de continuer à chercher des moyens pour sous-traiter l'entretien du réseau routier.

Haut... à la population de la Municipalité régionale de Halifax pour avoir élu un nouveau conseil qui est moins pressé à privatiser le nettoyage du port de Halifax. Dans un processus saboté en faveur des privatiseurs, deux mégaentreprises rivalisent pour être propriétaire de quatre stations d'épuration des eaux usées et les exploiter. Avec un nouveau maire et la moitié du conseil nouvellement élu, il y a une possibilité d'ouvrir le processus à un examen plus minutieux de la part de la population et de voir à ce que l'option publique soit entendue de façon équitable.

Terre-Neuve et Labrador

Haut... aux dirigeants municipaux qui ont promis que les stations d'épuration des eaux usées vitales pour le nettoyage du port de St-Jean appartiendront au secteur public et seront exploitées par lui. Le Sierra Legal Defence Fund a dit que le port de St-Jean était le pire au Canada. Les municipalités qui participent au nettoyage attendent un engagement du gouvernement fédéral pour payer un tiers des coûts.

Bas... à la Chambre de commerce de St-Jean pour avoir continué de vendre les ententes de partenariat public-privé comme la solution en des temps où les finances sont serrées. Leurs meilleurs tours de magie ne peuvent changer cette idée stupide en prunelle des yeux de n'importe quel comptable. Ajouter à cela le fait que les contribuables continuent d'assumer les coûts et les risques (accrus), et que les PPP sont de plus en plus une idée du passé.

Bas... au 'plan d'action' de trois ans de la Western Health Care Corporation, qui inclut des plans pour privatiser les services ambulanciers dans la région ouest de la province.

Les lauréats des prix PPP sont, en fin de compte, des perdants

Ce n'est pas tout de gagner. Il arrive même parfois que gagner ne signifie rien du tout.

Voilà ce que l'on pourrait inscrire sur n'importe lequel des trophées remis à titre de prix du Conseil canadien des partenariats publics-privés. Les prix du CCPPP sont censés signaler les projets de privatisation qui ont « fait preuve d'excellence et d'innovation » et ont « amélioré la qualité des services publics et de leurs installations ».

Une visite de suivi chez certains lauréats des dernières années a permis de constater que leur trophée était passablement terni. Dans certains cas, le trophée commençait à peine à ramasser la poussière dans l'armoire aux trophées de la société que les problèmes se manifestaient déjà.

Les lauréats de 1998

L'école primaire O'Connell Drive, Porter's Lake (Nouvelle-Écosse)

(gagnante, catégorie des infrastructures)

La déclaration du CCPPP : Cette école PPP est « la première école de la province ayant une véritable structure d'exploitation. Elle a été construite et louée sans aucune conséquence pour la dette de la province. Tout risque résiduel ou lié au développement est assumé par le promoteur, tandis que la province assume les risques liés à l'exploitation. L'école a servi de modèle à plus de 30 autres projets analogues en Nouvelle-Écosse. »

La réalité : Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a été obligé de renégocier le contrat de bail initial de l'école O'Connell Drive, à la suite de remarques très crues de la part du vérificateur général de la province. Au cours de l'été 1998, Roy Salmon a prévenu le gouvernement que le contrat conclu par l'école n'était pas conforme à la définition d'un contrat de bail d'exploitation et que cela figurerait dans les opérations financières de la province. L'intervention du vérificateur en faveur de la vérité aurait empêché la province d'essayer de soustraire une dette aux comptes publics. Le bail, le premier bail d'une école en PPP qui ait été signé, fut renégocié à la hâte – avec l'ajout d'une clôture de 50 000 \$ et certaines liaisons de données – afin de réussir l'épreuve comptable en matière de bail d'exploitation.

Même si Roy Salmon a déclaré que le contrat pouvait alors satisfaire aux exigences de l'épreuve mathématique, il a critiqué le processus, disant que les besoins comptables « prédominaient sur les autres questions ». Il a dit que ce processus « ne devrait pas servir de modèle » pour d'autres contrats de bail d'exploitation. Il a également dit qu'il serait quand même « plus approprié de traiter le bail de l'école comme un contrat de location-acquisition » puisque c'était l'argent des contribuables qui couvrait la majeure partie des risques.

Le bail de l'école O'Connell Drive laisse au gouvernement de la Nouvelle-Écosse la plupart des responsabilités, dont les coûts liés à l'amélioration des immobilisations, au fonctionnement de l'école et à la modernisation technologique. Comme le vérificateur général l'a fait remarquer, le principal risque du consortium privé est lié à la valeur résiduelle de son investissement. En réalité, ce risque est très minime, étant donné qu'à la fin du contrat, le consortium aura récupéré 88,9 % de son investissement et sera propriétaire du terrain et de l'édifice.

En juin 2000, le gouvernement provincial abandonnait le programme coûteux et impopulaire des écoles en PPP et annonçait que 17 nouvelles écoles seraient financées par le gouvernement, qui en conserverait la propriété (voir, ci-dessous, *Le centre de formation de Hammonds Plains*).

Une dernière note concernant les écoles en PPP met en lumière la confusion de ce programme sur le plan comptable. En janvier 2001, les enfants et le personnel de l'école O'Connell Drive buvaient encore de l'eau embouteillée, un an après que de l'arsenic eut été découvert dans le puits approvisionnant l'école. On avait installé un système de filtration, mais le conseil

scolaire de Halifax voulait savoir qui avait la responsabilité légale de l'approvisionnement en eau potable et de l'entretien du système – la province ou le consortium propriétaire de l'école – avant d'autoriser la mise en marche du système de filtration.

Teranet Land Information Systems Inc. (Ontario)
(gagnant, catégorie de la fourniture de services)

La déclaration du CCPPP : « L'amélioration des services a fait en sorte que les usagers du régime de l'enregistrement foncier ont été capables de faire des recherches de titres électroniquement, à partir de chez eux, et de se faire télécopier des documents contenus dans une base de données d'images de 100 millions de documents. »

La réalité : Il est difficile d'imaginer quelle sorte d'amélioration ont connue les services, si l'on en croit le rapport accablant émis par le vérificateur provincial de l'Ontario en novembre 2000. Au mois de mars 2000, seulement 2,5 millions des propriétés de la province, qui en compte au total environ 4,3 millions, avaient été enregistrées dans la base de données.

Au départ, on avait estimé à 275 millions de dollars le coût du partenariat public-privé et le travail devait être complété en 1999. Près de dix ans après le lancement du projet, le coût jusqu'à l'achèvement des travaux avait grimpé à 700 millions de dollars, et la date d'achèvement était reportée à 2010. Une personne consultante embauchée par le ministère responsable du projet concluait, en se basant sur « d'autres scénarios, moins favorables que celui de Teranet », que les coûts pourraient facilement excéder 1 milliard de dollars.

Comme le disait au *Toronto Star* l'une des personnes chargées de la recherche de titres au bureau d'enregistrement de Toronto, « Teranet a traité les cas les plus

faciles en premier [divisions, condominiums et parcelles de terrains déjà intégrés dans le régime d'enregistrement des titres fonciers], parce qu'à mesure que l'on informatisait les titres de certaines propriétés, les frais d'enregistrement et de recherche, concernant ces propriétés, étaient en grande partie versés directement à Teranet. Maintenant qu'on est rendu aux propriétés dont l'informatisation des titres prend du temps, il semble que l'on soit incapable de terminer le travail en respectant de manière efficace les échéances par rapport au coût... »

Teranet a émis des obligations pour un montant de 280 millions de dollars, afin de rembourser des prêts bancaires et de financer la poursuite de l'informatisation des dossiers. Le vérificateur a remarqué que si le ministère de la Consommation et du Commerce décidait de mettre un terme à l'accord qui le lie à Teranet, il faudrait qu'il « honore les engagements pris par Teranet envers les détenteurs d'obligations », ce qui ajouterait un fardeau supplémentaire aux contribuables.

Les lauréats de 1999

L'autoroute 407 (Ontario)
(trophée d'or, financement de projet)

La déclaration du CCPPP : « Cette infrastructure publique est unique en son genre, tant par sa taille, sa valeur et son importance stratégique en matière de transport. L'entente de 3,1 milliards de dollars a été conclue en un temps record, soit moins d'un an depuis l'élaboration du concept jusqu'à la vente finale. »

La réalité : Cette vente éclair à un consortium multinational a fait apparaître dans les coffres de la province une fortune soudaine et bien pratique, juste à temps pour les élections provinciales de 1999. Par contre, les problèmes traînent encore.

Lorsque le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, a annoncé la vente de l'autoroute, il a fait une promesse : « Nous allons contrôler les péages de manière stricte », a-t-il dit, s'engageant à ce que l'augmentation des péages ne dépasse pas 2 % par année. En réalité, les péages ont grimpé de plus de 50 % et les périodes creuses, où les péages étaient réduits, ont rétréci.

L'autoroute, la « route à péage électronique » de l'Ontario, n'a été pour bien des voyageurs qu'un paquet de problèmes électroniques. Au milieu d'un cauchemar de relations publiques sans cesse croissant, où des automobilistes étaient facturés pour des voyages qu'ils n'avaient jamais faits et où les lignes téléphoniques que l'entreprise avait réservées aux plaintes demeuraient sans réponse, l'entreprise rafistolait ses procédures de résolution de différends en février 2000. D'après certains rapports, pas moins de 180 000 automobilistes avaient été fichés par erreur au ministère des Transports pour des péages non acquittés.

Les conséquences des erreurs électroniques étaient très sérieuses, puisque le ministère des Transports suspend le renouvellement des permis aux personnes conductrices présumées délinquantes. Aujourd'hui, la facturation est peut-être plus exacte, mais le ministère continue à brandir la matraque du non-renouvellement des permis, pour le compte de la compagnie, qui en réalité est en train de devenir une agence de recouvrement. C'est là un rôle assez étrange pour un gouvernement qui prétend que le secteur privé peut faire les choses plus efficacement par lui-même.

Les conducteurs qui ont des frais de péage non acquittés doivent déboursier en plus de ceux-ci des frais d'administration de 30 \$. Selon les critiques de l'opposition, la portion de ces frais conservée par le gouvernement n'est que de 1 \$. Le reste est versé au consortium.

L'entente sur l'autoroute à péage est un secret bien gardé – même les membres de l'assemblée législative ont été incapables d'en prendre connaissance. Les critiques soutiennent que les conservateurs ont ignoré la soumission d'une autre entreprise par rapport à cette autoroute – une soumission qui aurait permis au gouvernement de récupérer les coûts de construction et prévoyait le rallongement de l'autoroute sans coûts additionnels – et qu'ils ont agi ainsi pour obtenir des fonds pour financer la réalisation de leurs promesses électorales. En février 2000, l'opposition et l'Association canadienne des automobilistes ont demandé une enquête publique sur la vente de cette route.

Le centre de formation de Hammonds Plains (Nouvelle-Écosse)

(trophée d'argent pour le financement de projets)

La déclaration du CCPPP : « Avant même la réalisation de Hammonds Plains, la façon de procéder de la Nouvelle-Écosse par rapport aux partenariats publics-privés dans le domaine de la construction d'écoles avait suscité de l'intérêt à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale. »

La réalité : On peut supposer que cet intérêt s'est rapidement évanoui, étant donné l'aveu du gouvernement à l'effet que les écoles en PPP coûtent davantage que les écoles financées par les fonds publics.

La construction de la première école de la province à faire l'objet d'une cession-bail a été annoncée en 1994. En 1997, le gouvernement – sans faire d'évaluation de la réussite ou de l'échec de la première école – annonçait que chaque nouvelle école en Nouvelle-Écosse serait bâtie dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Trois ans plus tard, le gouvernement conservateur nouvellement élu – pourtant pas très favorable au secteur public – abandonnait le programme coûteux et impopulaire des écoles en PPP et annonçait que 17 nouvelles écoles seraient financées par le gouvernement, qui en conserverait la propriété. La ministre de l'Éducation, Jane Purves, a déclaré : « Le gouvernement précédent a utilisé le programme de partenariat public-privé comme un chèque en blanc et les écoles en PPP se sont développées de manière excessive et trop coûteuse. »

Cette annonce a marqué un retour à la méthode traditionnelle de construire les écoles, où des entreprises privées font les plans des écoles et les construisent, mais où les conseils scolaires sont propriétaires des écoles et les administrent. La province déterminera les budgets, les normes et les moyens de financement.

« Le gouvernement précédent a essayé d'utiliser la comptabilité pour éviter que les coûts des nouvelles écoles figurent aux livres, mais il n'a pas réussi à tromper nos créanciers ni nos contribuables. Une dette est une dette et nous devons rendre des comptes sur cette dette, » a dit le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse, Neil LeBlanc.

M. LeBlanc estime que le coût des écoles en PPP s'est accru au point de dépasser 32 millions de dollars le coût initial, déjà élevé; ce dépassement s'explique par les changements survenus après la signature des contrats.

Renforcer les services publics...dans l'intérêt public

En tant que Canadiennes et Canadiens, nous nous trouvons à un carrefour très important. Sur les plans fédéral et provincial, nous voyons un nombre croissant de gouvernements bénéficier de surplus confortables. Pourtant, sur le plan des collectivités, nous voyons les conseils, commissions, régies et agences prises avec des problèmes de demandes croissantes et des ressources en baisse.

Il est clair que nous devons réexaminer et renouveler nos ententes de financement pour nous assurer que le palier de gouvernement qui convient le plus pour fournir un service public ait les ressources pour remplir son mandat.

Mais au-delà de cela, nous devons revoir le rôle capital que jouent les services publics pour créer la richesse, améliorer notre qualité de vie, soutenir les collectivités locales et appuyer la diversité.

Tous les gouvernements subissent des pressions énormes de la part du milieu des affaires pour s'écarter du chemin, pour réduire le rôle du gouvernement d'un prestataire de services dans l'intérêt public à celui d'un autre client, qui achète des biens et qui contracte des services, ou laisser les citoyens se débrouiller tout seuls.

Dans les corridors de l'hôtel de ville, aux assemblées législatives, au parlement et à l'Organisation mondiale du commerce, le lobby en faveur de la privatisation est plus fort que la logique.

Mais dans les collectivités de tout le Canada et dans le monde entier, le soutien pour des services publics est évident. Il y a une reconnaissance claire quant au rôle vital que jouent les gouvernements pour ce qui est d'assurer l'accès à toutes et à tous à des services publics de qualité. Il y a une compréhension fondamentale de la contribution importante des services publics dans la production d'une richesse dans nos collectivités – santé, bien-être et richesse commune. Et il y a une croyance profonde à l'effet que des services publics forts soutiennent une démocratie saine.

Le SCFP partage cette fierté face aux services publics et l'engagement face à la qualité, l'accès et la responsabilisation. En plus des prescriptions pour des mesures incluses dans les chapitres de ce rapport, nous croyons que les services publics doivent être renouvelés et réformés pour mieux répondre à nos besoins, aujourd'hui et demain.

Assurer un financement adéquat

Une première étape essentielle dans l'amélioration de l'efficacité et de l'admissibilité des soumissions des services publics est d'assurer un financement adéquat.

- Le gouvernement fédéral doit accroître les transferts pour les programmes sociaux – la santé, l'aide sociale et l'éducation postsecondaire – et élargir ces programmes pour y inclure les services de garde, les soins à domicile, l'assurance-médicaments et les soins de longue durée. De plus, on a besoin d'un investissement fédéral significativement plus élevé pour soutenir l'infrastructure fondamentale – l'eau, les eaux usées, les autoroutes et le transport en commun – de même que les autres services essentiels, dont le logement et la protection de l'environnement.
- Les provinces doivent accroître le financement pour les services provinciaux directs et les municipalités, les pouvoirs publics locaux et les institutions publiques. Lorsqu'on transfère les responsabilités pour les services publics, les fonds adéquats ou le pouvoir pour réunir ces fonds doivent également être transférés.
- Les municipalités et les pouvoirs publics locaux doivent accepter la responsabilité de voir à ce que les services publics soient bien financés pour répondre aux besoins locaux. Une hausse des revenus et de nouvelles sources de revenu sont nécessaires pour satisfaire à cette responsabilité.
- Des services publics de qualité devraient être financés à même les revenus générés par des impôts équitables, non pas par des frais d'utilisation.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux doivent développer un système sur lequel ils se seraient entendus mutuellement pour partager le financement des services publics.

Exiger une prestation des services publics sans but lucratif

L'investissement dans les services publics devrait avoir pour objectif la qualité des services, non pas les profits des entreprises. Tous les services publics devraient appartenir au secteur public qui les exploiteraient, non pas au secteur privé à but lucratif.

- Les fonds transférés d'un palier de gouvernement à un autre devraient l'être à la condition de ne pas être détournés vers les entreprises à but lucratif.
- Les services ne devraient pas être commercialisés ni sous-traités.
- Les services sous-traités devraient être ramenés en régie.

Assurer l'accès

Dans de nombreuses collectivités, l'accès aux services publics est déjà limité. La privatisation a presque toujours l'effet de restreindre encore plus cet accès. La réforme des services publics devrait garantir l'accès à toutes et à tous.

- Les écarts et les inégalités doivent être identifiés et des mesures prises pour voir à une prestation complète des services publics importants.
- On doit outrepasser les obstacles à l'équité, y compris le sexe, le revenu, la race, la capacité, l'âge, le lieu de résidence et l'orientation sexuelle.

Renforcer la responsabilisation

Dans tout processus de réforme, l'excellence du service public devrait être le principal objectif, avec le test étendu aux services qui répondent aux besoins de la population de manière efficace et durable. À cette fin, tout processus de réforme devrait inclure des mesures de protection intrinsèques contre l'érosion de la qualité ou de l'accessibilité des services.

- Les gouvernements ont une obligation d'indiquer clairement aux citoyens, aux consommateurs et aux contribuables, hommes et femmes, qui est responsable des services publics.
- Il faut prévoir des mécanismes pour assurer que les décisions qui affectent les services publics par les représentantes et représentants élus, les fonctionnaires du gouvernement ou les gestionnaires de programme sont ouverts, transparents et sujets à l'examen public.
- Les gouvernements doivent voir à ce que leur capacité de régir dans l'intérêt public et de fournir et financer des services publics n'est pas contrainte de quelque façon que ce soit par les traités internationaux sur le commerce et l'investissement.
- Les normes nationales pour la disposition de services publics essentiels comme les soins de santé et la sécurité sociale sont importants pour définir les services publics au Canada. Toute réforme des programmes fédéraux doit permettre de voir à ce que ces normes nationales soient protégées.
- Les normes provinciales pour le développement et la prestation de services sont essentielles pour assurer l'accès et améliorer la qualité de vie dans toutes les collectivités. Plus particulièrement, les lois provinciales sont importantes pour les normes dans la plupart des secteurs comme l'éducation, l'aide sociale, le logement, le réseau routier, la santé et la sécurité, de même que les services de garde à l'enfance.
- Les pouvoirs publics municipaux et locaux ont une obligation d'établir une série de normes minimales et d'objectifs de rendement pour les services publics et de fournir les fonds et un niveau de dotation en personnel adéquats pour répondre à ces normes.
- Différents paliers de gouvernement partagent la responsabilité de protéger l'environnement naturel, pour assurer la qualité de l'eau et répondre aux besoins physiques et sociaux des collectivités. La responsabilité pour la réglementation, l'application et le financement doit être claire et transparente.

Respecter les travailleuses et travailleurs

Un élément crucial dans l'amélioration des services publics est de puiser à même l'expérience et l'expertise des travailleuses et travailleurs du secteur public et leurs engagements de fournir des services de qualité qui répondent aux besoins de la population. Pour ce faire, il doit y avoir une assurance que les droits et les intérêts des travailleuses et travailleurs seront respectés.

- Il faut reconnaître le droit de s'organiser sans problème et de négocier une convention collective.
- Il faut respecter les conventions collectives existantes afin de protéger les progrès qui ont été faits sur le plan des salaires, des avantages sociaux et des conditions de travail. Dans le cas d'une restructuration, les droits du successeur doivent être garantis.
- Le syndicat des travailleuses et travailleurs doit être consulté et avoir son mot à dire dans tous les programmes de restructuration et dans les décisions qui affectent la prestation des services publics. La représentation syndicale devrait être obligatoire pour tous les organismes décisionnels reliés à la réforme des services, et on devrait garantir aux travailleuses et travailleurs de même qu'à leur syndicat l'accès à tous les renseignements pertinents.

Renforcer la démocratie

Les services publics efficaces sont renforcés par notre démocratie et, à leur tour, ils la renforcent. Les décisions qui régissent des services publics devraient être prises dans l'intérêt du public par les représentantes et représentants élus, libres de toute corruption et de pression indue de la part des intérêts corporatifs ou des institutions multilatérales.

Pour réformer les services publics, afin qu'ils répondent plus à l'évolution des besoins, il faut un effort majeur pour rejoindre la population – celle qui utilise, finance et profite de ces services – en cherchant à obtenir ses commentaires et ses conseils.

- Ce processus de consultation et de participation doit être inclusif, englobant les personnes sans pouvoir et facilitant la participation des groupes de femmes, les groupes de promotion de l'équité et les collectivités marginalisées.
- Il doit avoir lieu à tous les paliers et dans chaque secteur. Sur les plans locaux, provinciaux et national, les services publics affectent toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, dont bon nombre ont des idées pour des améliorations.
- Il doit être permanent. Il n'est pas suffisant de mettre en place un processus officiel de consultation, cherchant à obtenir des commentaires sur une question donnée à un moment précis. Il faut plutôt une culture de participation, d'évaluation et d'innovation.

Références et ressources pour plus d'information

Rôle fédéral

Institut canadien de l'information en matières de santé, *divers documents*. www.cihi.ca

Gouvernement du Canada – Ministère des Finances, *documents divers*. www.fin.gc.ca

Gouvernement du Canada – Industrie Canada, *documents divers*. www.ic.gc.ca

Éducation postsecondaire

Association canadienne des professeurs d'universités, "Government funding cuts hamper access" dans *CAUT Bulletin Online*, septembre 2000. www.caut.ca

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, *mémoire présenté au Comité permanent de la Chambre des communes sur les finances*. Septembre 2000. www.cfs-fcee.ca

Fédération canadiennes des étudiantes et étudiants, *Private Universities: Privileged Education*. Fiche d'information, mai 2000

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, Ontario, *diverses fiches d'information*. www.cfs-fce.on.ca

Fondation canadienne pour l'innovation, *liste des projets financés*. www.innovation.ca

SCFP, *Our universities work because we do: CUPE's comments on Ontario's Bill 132*. Service de recherche du SCFP, octobre 2000

Conseil des ministres de l'éducation et Statistique Canada, *Education Indicators in Canada*, 1999. www.cmec.ca

Doherty-Delorme, Denise et Erika Shaker, *Missing Pieces II: An Alternative Guide to Canadian Post-Secondary Education*. Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa, 2001

Thomson Corporation, *documents divers*. www.thomsonlearning.com

Tudiver, Neil, *Universities for Sale: Resisting Corporate Control Over Canadian Higher Education*. James Lorimer and Company Ltd., Toronto, 1999

Turk, James L. (Ed.), *The Corporate Campus: Commercialization and the Dangers to Canada's Colleges and Universities*. James Lorimer and Company Ltd., Toronto, 2000

Soins de longue durée

Le Centre canadien de politiques alternatives, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux de la C.-B., le Syndicat des infirmières de la C.-B. et le Syndicat des employés d'hôpitaux, *Without Foundation: How Medicare is undermined by gaps and privatization in Community and Continuing Care*, novembre 2000. www.policyalternatives.ca/bc

SCFP, *For the Love of It: Long Term Care Issues in Manitoba*, mars 2000. www.cupe.mb.ca

SCFP, *Privatization and Low Wages: Long Term Care Reform in Ontario*, juin 1999. www.cupe.ca

Comité des malades chroniques et des soins de longue durée du Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario (SCFP), *La charge de travail et les soins aux patients : crise dans les soins chroniques*, février 2001

Syndicat des employés d'hôpitaux, *Blended Care*, octobre 1999. www.heu.org

Ontario Health Coalition, *fiche de renseignements sur les entreprises de soins de longue durée*. www.web.net/ohc

Rachlis, Dr. Michael M., "The Hidden Costs of Privatization: An international Comparison of Community and Continuing Care", dans Centre canadien de politiques alternatives, *op. cit.*

Statistique Canada, "A portrait of seniors in Canada", dans *The Daily*. 1er octobre 1999. www.statcan.ca

Sutherland, Ross avec l'aide de Stan Marshall, *The Costs of Contracting Out Home Care: A Behind the Scenes Look at Home Care in Ontario*. Service de recherche du SCFP, février 2001

Services d'électricité

Cavoukian, Ann, *Submission to the Standing Committee on Resources Development on Bill 35, the Energy Competition Act*. Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, Ontario, août 1998. www.ipc.on.ca

Gordon, Myron, *City versus Private ownership of Toronto Hydro – A comparison of benefits to the people of Toronto*. Soumis au Conseil municipal de Toronto à la demande de la section locale 1 du SCFP, juin 2000. www.scfp.ca

Hall, David, *Electricity Restructuring, Privatization and Liberalisation: Some International Experiences*, Unité de recherche de l'Internationale des services publics, Université de Greenwich, 1999. www.psisu.org

Agence internationale de l'énergie, *The United States 1998 Energy Policy Review*

Taft, Kevin et David J. Cooper, *Change and Opportunity: Epcor in a Deregulated Electricity Industry*, Institut Parkland, Université de l'Alberta, 2000. www.ualberta.ca/~parkland/

Wolfe, Tim, "Retail Competition in the Electricity Industry: Lessons from the United Kingdom" in *The Electricity Journal*, juin 1994, pp. 56-63

Services de garde d'enfants

Childcare Resource and Research Unit, *Fact Sheet: What does research tell us about quality in child care?* Université de Toronto.
www.childcarecanada.org

Doherty, Gillian, *Quality Child Care: Contextual Factors*. Préparé pour la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, avril 1993

Goelman, Hillel, en collaboration avec Gillian Doherty, Donna S. Lero, Annette LaGrange et Jocelyne Tougas, *You Bet I Care! Caring and learning environments: Quality in Child Care Centres Across Canada*. Centre for Families, Work and Well-Being, Université de Guelph, Ontario, 2000. www.uoguelph.ca/cfww/

Mahaffy, Cheryl, "Crisis in Alberta Daycare – How has the care of our children become such a low priority?" in *Alberta Views*, janvier-février 2001

Mill, Davina, en collaboration avec Nancy Bartlett et Donna R. White, "Profit and nonprofit day care: A comparison of quality, caregiver behaviour and structural features" in *The Canadian Journal of Research in Early Childhood Education*, vol. 4, no 2, octobre 1995

Eau

Christensen, Randy et Ben Parfitt, *À l'épreuve de l'eau : rapport sur l'eau potable du Canada*. Sierra Legal Defence Fund, janvier 2001.
www.sierralegal.org

Service de recherche du SCFP, entrevue avec Richard Hierstein, directeur de la ville de Pekin, Ill, 1er mars 2001

Section locale 900 du SCFP, *Privatization – No solution for safe, affordable, publicly controlled water in Kamloops*. Mémoire présenté au Comité sur le traitement de l'eau de la Ville de Kamloops, octobre 2000.
www.cupe.bc.ca

The Joplin Globe 20-22 août 2000.
www.joplinglobe.com/water

Lobina, Emanuele et David Hall, *UK Water privatization – a briefing*, Unité de recherche de l'Internationale des services publics, Université de Greenwich, février 2001.
www.psiru.org

Internationale des services publics, *No profits from water*, fiches d'information sur la privatisation de l'eau préparées pour le Forum mondial sur l'eau, mars 2000. Les titres de la série sont : "Distorted competition", "Corruption, the companion of privatization", "Distorted development priorities", "Private water inefficiencies", "Problems with the private models for water", "Undermining democracy and the environment", "Paying for privatization: higher prices, lower employment" et "Financing water – distortions and prejudices". Disponible en anglais à www.scfp.ca

Commerce international

Barlow, Maude, *The Free Trade Area of the Americas*. Conseil des Canadiens, janvier 2001
www.canadians.org

Lee, Marc, *In Search of a Problem: The future of the Agreement on Internal Trade and Canadian Federalism*. Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa, 2000.

Sanger, Matt, *Reckless Abandon: Canada, the GATS and the Future of Health Care*. Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa, 2001.
www.policyalternatives.ca

Shrybman, Steven, *The World Trade Organization: A Citizen's Guide*. Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa, 1999

Sinclair, Scott, *GATS: How the World Trade Organization's new "services" negotiations threaten democracy*. Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa, 2000



Syndicat canadien de la fonction publique
scfp.ca